

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Vice-Primature



Ministère de l'Environnement et Développement Durable

Premier Rapport Biennal Actualisé de la République
Démocratique du Congo à la Convention-Cadre des
Nations Unies sur les Changements Climatiques

Kinshasa, juin 2022

TABLE DES MATIERES

Tableaux et Figures	3
Sigles et Acronymes.....	6
1 Résumé exécutif.....	9
RE1 - Mises à jour sur les circonstances nationales	9
RE2 - Inventaire national des émissions de gaz à effet de serre.....	9
RE3 - Les mesures d'atténuation et leurs effets	10
RE4 - Informations sur les besoins financiers, technologiques et en renforcement des capacités. 13	
RE5 - Mises à jour sur le système MRV national.....	16
2 Introduction.....	17
3 Circonstances nationales et dispositifs institutionnels	18
3.1 Profil de la RDC.....	18
3.1.1 Profil démographique	18
3.1.2 Profil géographique et ressources naturelles	18
3.1.3 Profil climatique	19
3.1.4 Profil économique	19
3.1.4.1 Energie.....	20
3.1.4.2 Transport.....	21
3.1.4.3 Industrie.....	22
3.1.4.4 Agriculture.....	24
3.1.4.5 Foresterie et autres affectations des terres	25
3.2 Engagements du pays en matière de changements climatiques	25
3.3 Arrangements institutionnels pour la préparation des Rapports biennaux actualisés et communications nationales sur une base continue.....	27
4 Inventaire national des GES.....	31
4.1 Résumé des émissions et absorptions de GES au niveau national.....	31
4.2 Résumé des tendances des émissions et absorptions de GES par secteur et par gaz	33
4.2.1 Tendance des émissions de GES par secteurs	33
4.2.2 Tendance des émissions par gaz.....	35
5 Mesures d'atténuation et leurs effets.....	39
5.1 Méthodologies générales.....	39
5.2 Energie	45
5.3 Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres.....	54
5.4 Secteur Déchets.....	75
6 Informations sur les besoins financiers, technologiques et en renforcement des capacités, y compris les informations relatives au soutien reçu ; contraintes et lacunes,	79

6.1	Mises à jour sur les informations relatives au soutien reçu.....	79
6.1.1	Flux financiers internationaux en faveur de la protection de la nature et de la gestion durable des forêts en Afrique centrale.....	80
6.1.2	La Position du Bassin du Congo par rapport aux bassins de l'Amazonie et de l'Asie du Sud-est	82
6.1.3	Flux financiers internationaux au profit de la protection de la nature et de la gestion durable des forêts en République Démocratique du Congo	82
6.2	Informations sur l'assistance Nécessaire	85
6.2.1	Besoins financiers de la RDC.....	85
6.2.2	Contraintes et lacunes.....	88
7	Mesure, Notification et Vérification	89
7.1	Dispositif national.....	89
7.2	MNV des émissions nationales de GES.....	91
7.2.1	Système national de surveillance des forêts (SNSF)	91
7.2.2	Méthode de comptabilisation pour les actions d'atténuation dans le secteur forestier.....	92
7.2.3	Système MRV Communautaire (CMRV)	93
7.3	MRV des mesures d'atténuation hors Forêts	94
7.4	MRV des soutiens	95
7.5	Gestion des données et des informations du MNV de la CDN	96
8	Références.....	98

Tableaux et Figures

Tableau RE2:	liste des besoins financiers, technologiques et de capacités à renforcer.....	14
Tableau 3:	Capacité Installée de production d'énergie électrique en RDC en 2014.....	20
Tableau 4:	Liste de transporteurs aériens agréés en RDC	22
Tableau 5:	Répartition des entreprises industrielles par province et leur situation en 2013.....	23
Tableau 6 :	Répartition des industries par branches d'activités à Kinshasa en 2013	23
Tableau 7:	Engagements de la RDC à la CCNUCC:.....	26
Tableau 8:	Quelques étapes dans le déroulement du processus REDD en RDC.....	27
Tableau 9:	Institutions et Organismes fournisseurs des données du secteur AFAT.....	28
Tableau 10:	émissions nettes nationales (Mt eq-CO ₂).....	32
Tableau 11:	émissions nettes nationales (Mt eq-CO ₂) par secteur	34
Tableau 12:	Emissions par gaz du secteur AFAT	36
Tableau 13 :	Synthèse des émissions et absorptions (Gg) par secteur et par gaz	38
Tableau 13 :	les action d'atténuation, leurs potentiels de réduction et les gaz évités.....	41
Tableau 24:	Flux forestiers et environnementaux vers l'Afrique Centrale, en millions USD	80
Tableau 25:	Flux financiers en faveur de la RDC pour la protection de la nature et de la gestion durable des forêts (en millions de USD).....	83
Tableau 26:	Informations sur le soutien financier nécessaire	86
Figure RE1:	Evolution des émissions nationales par gaz	10
Figure 2:	Arrangements institutionnels pour la réalisation de l'IGES et de RBA	30

Figure 3: Evolution des émissions nationales.....	32
Figure 4: Contribution des émissions sectorielles au total national	32
Figure 5: Evolution des émissions nationales et du secteur Forêt de 2000 à 2018.....	34
Figure 6: Evolution des émissions de secteurs Déchets, Energie et Agriculture de 2000 à 2018	34
Figure 7:Contribution des émissions par secteur.....	35
Figure 8: Contribution par secteur aux émissions nationales nettes, forêt exclue.....	35
Figure 9: Contribution des émissions de CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O du secteur AFAT	37
<i>Figure 10: Evolution flux financiers bi et Multilatéraux pour la forêt et l'environnement en Afrique Centrale</i>	81
<i>Figure 11: Evolution flux financier bi et multilatéraux pour la forêt et l'environnement en RDC</i>	83
Figure 12 : Dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre des activités MNV:.....	91
Figure 13: Système national de surveillance des forêts (SNSF).....	92
Figure 14: Système MRV Communautaire	94
Fiche de projet/programme 1: Électrification rurale, péri-urbaine et urbaine par l'hydroélectricité.....	45
Fiche de projet/programme 2 Électrification rurale, péri-urbaine et urbaine par systèmes décentralisés hors réseaux basés sur les sources d'énergies renouvelables.....	46
Fiche de projet/programme 3: Amélioration de l'efficacité énergétique	48
Fiche de projet/programme 4: Plantations industrielles de bois à but énergétique	49
Fiche de projet/programme 5: Promotion de solutions de cuisson éco-énergétique	50
Fiche de projet/programme 6: Promotion du transport public de masse dans les grands centres urbains de RDC.....	52
Fiche de projet/programme 7: promotion des itinéraires techniques de sédentarisation	55
Fiche de projet/programme 8: Intégration de l'agriculture dans le plan national d'aménagement du territoire	56
Fiche de projet/programme 9: Promotion de l'agriculture intensive dans les zones savaniques.....	58
Fiche de projet/programme 10: Intensification de la production agricole vivrière en zone savanique	59
Fiche de projet/programme 11: Intensification de la production agricole vivrière en zone de forêts dégradée	60
Fiche de projet/programme 12: Intensification de la production agricole de rente en forêt secondaire et en savane	61
Fiche de projet/programme 13: Promotion d'une exploitation rationnelle et durable des espaces de production agricole.....	63
Fiche de projet/programme 14: Réhabilitation des grandes plantations, de création et extension des périmètres d'agriculture et d'élevage intensifs.....	64
Fiche de projet/programme 15: Promotion des techniques d'afforestation.....	66
Fiche de projet/programme 16: Restauration des paysages forestiers.....	68
Fiche de projet/programme 17: Appui au développement de la foresterie communautaire	70
Fiche de projet/programme 18: Protection des zones humides, notamment la cartographie et l'évaluation des tourbières.....	71
Fiche de projet/programme 19: Appui aux initiatives permettant la mise en place de la plate-forme sur la restauration des forêts et des paysages	72
Fiche de projet/programme 20: Gestion durable de l'exploitation de bois d'œuvre.....	74
Fiche de projet/programme 21: Lutte contre les feux de brousse.....	75
Fiche de projet/programme 22: Valorisation énergétique des déchets.....	76
Fiche de projet/programme 23: Production d'énergie et d'engrais à partir des déchets solides, eaux usées et boues fécales.....	77
Fiche de projet/programme 24: Amélioration du cadre de gestion de déchets.....	78

Sigles et Acronymes

AFAT	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres
APV-FLEGT	
BAU	Business as Usual – en français, scénario de court normale des affaires
BCC	Banque Centrale du Congo
BEAU	Bureau d'Etudes, d'Aménagement et d'Urbanisme
CAFI	Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale
CBD	Convention sur la diversité biologique
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	convention sur la biodiversité
CDN	Contribution Déterminée à l'
CH ₄	méthane
CIFOR	Centre de Recherche Forestière Internationale
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CLD	convention sur la lutte contre la désertification
CMRV	MRV Communautaire
CN1	Communication Nationale Initiale sur les changements climatiques
CN2	Deuxième Communication Nationale sur les changements climatiques
CN3	Troisième Communication Nationale sur les changements climatiques
CNE	Commission Nationale de l'Énergie
CO ₂	dioxyde de carbone
CO _{2e}	d'équivalent CO ₂
COMIFAC	Commission des Ministres de Forêts de l'Afrique Centrale
COVNM	Composé Organique Volatil Non-Méthanique
DDD	Direction de Développement Durable
DGDA	Direction Générale de Douane et Accises
DGF	Direction de Gestion Forestière
DHR	Direction d'Horticulture et Reboisement
DIAF	Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers
EDC	Electricité du Congo
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FONAREDD	Fonds National REDD+
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du climat
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
GW	Gigawatt
HEDC	
HFC,	Hydrofluorocarbure
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
IAEA	Agence Internationale pour l'Energie Atomique
ICA	consultation et l'analyse internationales
IFN	Inventaire Forestier National
INERA	Institut National pour les Etudes et les Recherches Agronomiques

INS	Institut national des statistiques
IPCC	
ISO	Organisation internationale de Normalisation
ITPR	Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction
JICA	Agence Japonaise pour la Coopération Internationale
MAED	Modèle pour l'Analyse de la Demande d'Énergie
MDP	Mécanisme pour le Développement Propre
MEDD	Ministère de l'environnement et développement durable
METTELSAT	Agence Nationale de Météorologie et de Télédétection par Satellite
MIBA	Minière de Bakwanga
MNV	Mesure, Notification et Vérification
MRHE	Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité
Mt	Mégatonne
MtCO _{2e}	Mégatonne équivalent CO ₂
MW	Mégawatt
N ₂ O	protoxyde d'azote
NAMA	Mesures d'Atténuation Appropriées à l'échelle Nationale
NERF	Niveau des Émissions de Référence des Forêts
Nm ³	Normaux mètre cube
OFAC	Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSC	Organisation de la Société Civile
OSFAC	Observatoire Satellital des Forêts de l'Afrique Centrale
PDP	Plan de Développement Provincial
PFC	Perfluorocarbure
PIB	Produit Intérieur Brut
PIF	Programme d'investissement forestier
PIUP	Procédés Industriels et Utilisations des Produits
PMA	pays moins avancé
PNSD	Plan National Stratégique de Développement
PTC	Plateformes Techniques de Concertation
PTC- SNSF	Plateforme Technique de Concertation pour la mise en œuvre du Système National de Surveillance des Forêts
PTC-CDN	Plateforme Technique de Concertation pour le suivi de la mise en œuvre de la CDN
RBA	Rapport Biennal Actualisé
RDC	République Démocratique du Congo
RE	Résumé Exécutif
REDD+	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts, y compris le renforcement du stock de carbone, la gestion durable des forêts et la conservation
REPALEF	Réseau des Peuples Autochtones pour la gestion durable des Écosystèmes Forestiers de la RDC
SAO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
SCTP	Société Congolaise des Transports et Ports
SF ₆	Hexafluorure de Soufre
SIE	Système d'Information Energétique
SINELAC	Société Internationale d'Electricité des pays des Grands Lacs

SNCC	Société Nationale des Chemins de fer Congo
SNEL	Société Nationale d'Electricité
SNSF	Système National de Surveillance des Forêts
SOKIMO,	Société de Kilo-Moto
SSTS	Système de Surveillance des Terres par Satellite
USFS	Service des forêts des États-Unis
UTCATF	Utilisation de Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie
WCS	Société de Conservation de la Faune Sauvage
WRI	World Resources Institute
WWF	World Wildlife Fund (Fonds Mondial pour Nature)

1 Résumé exécutif

RE1 - Mises à jour sur les circonstances nationales

La RDC est un pays en développement, figurant parmi les Pays les Moins Avancés (PMA) de l'Afrique Centrale. Elle a une géographie variée et est caractérisée par un climat tropical chaud et humide sur la plus grande étendue de son territoire.

Malgré ses ressources naturelles riches et variées, sa croissance économique est demeurée faible au cours de ces trois dernières décennies, et les menaces des impacts du changement climatique militent contre des perspectives d'amélioration de son PIB à moyen terme.

Pour son développement économique, le pays dépend fortement de l'exploitation de ses ressources naturelles. La croissance démographique, avec une forte urbanisation a entraîné une augmentation des émissions de GES dues à la déforestation (agriculture itinérante sur brûlis, consommation du bois énergie dans les ménages) et la consommation des combustibles fossiles, en particulier dans les transports.

Néanmoins, la vision de développement de la RDC, comme pays émergeant, est de promouvoir une économie verte, à faible émission de carbone et résiliente aux impacts des changements climatiques, tout en gérant rationnellement et durablement ses importantes ressources naturelles afin de garantir l'équilibre écologique et le bien-être social, économique, culturel et environnemental de sa population.

La stratégie du pays pour lutter contre le changement climatique a été articulée dans son Plan National Stratégique de Développement (PNSD) et ses déclinaisons provinciales (PDP – Plan de Développement Provincial). Le ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) assure la coordination des questions environnementales et des changements climatiques. La Direction de Développement Durable (DDD) est l'organe gouvernemental chargé de la préparation régulière des communications nationales, des rapports d'Inventaire National des GES et du rapport biennal actualisé ainsi que d'autres rapports au titre de la CCNUCC. Plusieurs institutions gouvernementales, organismes nationaux et internationaux, des universités et centres de recherche ainsi que d'autres organisations du secteur privé ont contribué à la préparation de ce rapport.

RE2 - Inventaire national des émissions de gaz à effet de serre

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre a été réalisé pour la période 2000-2018 en utilisant les Lignes directrices 2006 du GIEC. Les émissions nationales totales de GES sont estimées à 710,77 Mégatonnes (Mt) d'équivalent CO₂ (CO₂e) en 2018. Ces émissions, fortement corrélées aux émissions du secteur AFAT. Les émissions de GES du secteur AFAT de 483,74 MtCO₂e sur la période 2000 à 2010 sont passées à 830,53 MtCO₂e entre 2010 et 2014 et à 529,23 MtCO₂e entre 2014 et 2016, soit une augmentation de près de 9% par rapport à la période 2000 à 2010. Entre la période 2010-2014, on note une réduction des émissions de 56%.

L'analyse de la contribution par secteur des émissions sur la période 2000-2018 montre que le secteur AFAT, étant la plus grande source, contribue en moyenne à 86 % des émissions nationales totales alors les contributions des secteurs Déchets et Energie représentent respectivement 12,58 % et 1,27 %.

En ce qui concerne les gaz, le CO₂ est le plus prépondérant sur la même période, avec en moyenne 84,8 % des émissions nationales totales en raison du secteur AFAT, suivi de CH₄ et de N₂O, qui représentent respectivement 14,7 % et 0,5 %.

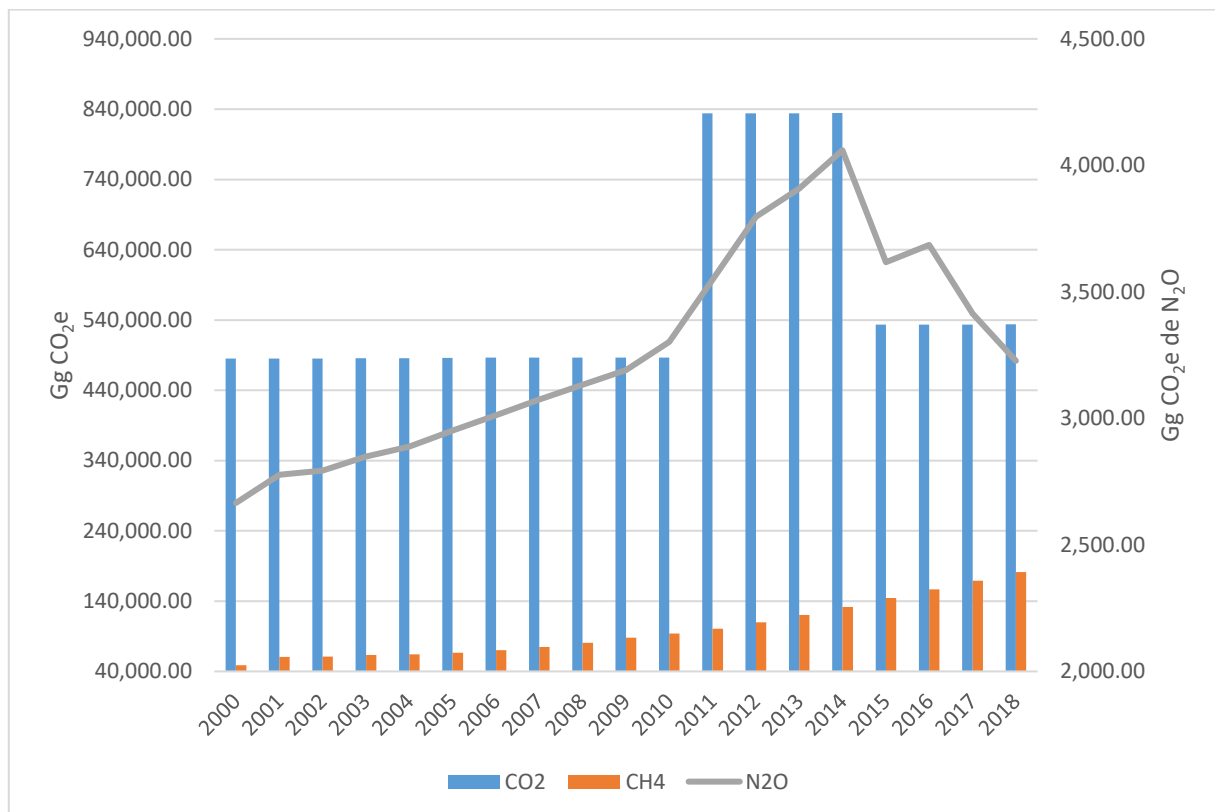


Figure RE1: Evolution des émissions nationales par gaz

RE3 - Les mesures d'atténuation et leurs effets

Les interventions identifiées du tableau RE1 ci-dessous montrent que les mesures d'atténuation prises pour les différents secteurs réduiront progressivement les émissions au cours de la période allant jusqu'à l'année 2030.

Tableau RE 1: mesures d'atténuation et leurs effets pour les différents secteurs

Secteur	Actions	Potentiel de réduction par option
Energie	Total Secteur Energie	120,43
	Objectif 1 : Réduire la demande en bois énergie et faciliter l'accès à l'électricité	113,20
	1. Électrification rurale, péri-urbain et urbaine par l'hydroélectricité (de 3GW en 2020 à 4GW en 2030)	28,90

Secteur	Actions	Potentiel de réduction par option
	2. Électrification rurale, péri-urbain et urbaine par l'éolien, le solaire et la géothermie (de 2,9 MW en 2020 à 42,7 MW en 2030)	13,25
	3. Promotion des foyers améliorés (rendement 20%) & amélioration de la carbonisation (Passer de 12 -15% à 25 -30% de rendement)	18,06
	4. Transition vers la cuisson écoénergétique (promotion de l'utilisation des technologies des biogaz, de GPL ; et briquettes à base des résidus agricoles ou des déchets ménagers biodégradables)	10,84
	5. Plantations industrielles de bois à but énergétique (130.000 ha)	42,15
	Objectif 2 : Développer et améliorer le transport urbain et interurbain	7,23
	6. Développement d'un plan directeur de circulation pour au moins 10 centres urbains (cités et villes) en vue de la promotion de transport de masse (développement d'un nouveau système de transport public (Bus, Rail, etc.))	7,23
Agriculture	Total Secteur Agriculture	252,33
	Objectif 3 : Sédentariser l'agriculture	252,33
	7. Aménagement d'au moins 1 million d'ha des périmètres irrigués en vue de promouvoir des itinéraires techniques de sédentarisation particulièrement dans les zones forestières (environ 150 organisations et coopératives des agriculteurs utilisant le guide de bonnes pratiques agricole pour la gestion des jachères et des fertilisants naturels établies)	35,71
	8. Intégration de l'agriculture dans le plan national d'aménagement du territoire (conformément à la stratégie nationale REDD+)	11,90
	9. Promotion de l'agriculture intensive dans les zones savaniques en vue de limiter la pression sur les forêts naturelles (Aménagement d'au moins 1,6 millions d'ha de terres à usage agricole intensif)	47,61
	10. Intensification de la production agricole vivrière (glucides, oléagineux, légumineuses) en zone savanique	26,19
	11. Intensification de la production agricole vivrière (glucides, oléagineux, légumineuses) en zone de forêts dégradée	26,19
	12. Intensification de la production agricole de rente en forêt secondaire et en savane, mais avec des systèmes durables agroforestiers (cacao, café, bananier, cultures spéciales) permettant de valoriser les avantages comparatifs de la paysannerie pour ces cultures	40,47

Secteur	Actions	Potentiel de réduction par option
	13. Promotion d'une exploitation rationnelle et durable des espaces de production agricole pour préserver les conditions agro écologiques en vue d'assurer la stabilité du couvert forestier	35,71
	14. Réhabilitation des grandes plantations, de création et extension des périmètres d'agriculture et d'élevage intensifs, installation de systèmes et des unités de stockage, de valorisation/transformation, de transport multimodal et de commercialisation des produits agricoles et agroindustriels	28,57
	Total Secteur Forêt	230,14
	Objectif 4 : Réduire la déforestation et la dégradation des forêts	159,06
	15. Promotion des techniques d'afforestation (15% de 7 millions d'ha d'aires marginales reboisées) et reforestation traditionnelle et moderne (760 000 ha de forêts) en vue de préserver les forêts .	66,18
	16. Restauration des paysages forestiers pour la lutte contre la déforestation, la dégradation forestière et la promotion des moyens d'existence des populations	24,44
Foresterie et autres Affectations de Terre	17. Appui au développement de la foresterie communautaire comme outil de conservation de la biodiversité et de lutte contre la perte du couvert forestier en milieu rural	34,22
	18. Protection des zones humides, notamment la cartographie et l'évaluation des tourbières utilisées en agriculture et en élevage	17,11
	19. Appui aux initiatives permettant la mise en place de la plate-forme sur la restauration des forêts et des paysages	17,11
	Objectif 5 : Renforcer le stock de carbone	71,07
	20. Gestion durable de l'exploitation de bois d'œuvre	58,85
	21. Lutte contre les feux de brousse	12,22
	Total Secteur Déchets	47,10
	Objectif 6 : Améliorer l'accès aux services de gestion des déchets	9,42
Déchets	22. Renforcement du cadre institutionnel et légal pour la gestion de déchets	2,36
	21. Programme de gestion rationnelle des déchets	7,07
	Objectif 7 : Valoriser les déchets	37,68
	23. valorisation énergétique des déchets (réduction des émissions de CH4 des sites d'enfouissement)	14,13

Secteur	Actions	Potentiel de réduction par option
	24. Production d'énergie à partir des eaux usées et boues fécales	9,42
	25. Production d'engrais organique à partir de déchets solides, eaux usées et boues fécales	14,13
Potentiel de réduction d'ici 2030 (Mt CO2e)		650,00

RE4 - Informations sur les besoins financiers, technologiques et en renforcement des capacités.

Les apports d'aide de mise en œuvre des activités relatives aux changements climatiques sont sous forme de financements, d'assistance technique et de renforcement des capacités. Le ministère des Finances, à travers le FONAREDD, a mené une enquête nationale pour collecter des données y relatives (informations provenant des donateurs et autres institutions bénéficiaires, telle que le Programme d'investissement forestier - PIF) pour la période 2008-2017. Un total de 830,5 millions de USD des financements climatique ont été mobilisés dans différents projets et programmes. En termes de type d'instruments de financement des subventions, des dons et prêts sont enregistrés en tant que cofinancement

La RDC est confrontée à plusieurs défis financiers, technologiques et en terme de renforcement des capacités dans la mise en œuvre de l'action climatique au niveau national. Les niveaux de besoins financiers et de renforcement des capacités diffèrent selon les ministères. La liste des besoins financiers, technologiques et de capacités à renforcer sont présentés dans le tableau RE2 ci-dessous.

Tableau RE1: liste des besoins financiers, technologiques et de capacités à renforcer

Action	Objectif	Alignement à l'action climatique nationale	Montant nécessaire (USD)	Entité de mise en œuvre	Niveau de priorité
Étude approfondie des émissions fugitives dans le secteur pétrolier	Mettre à disposition un mécanisme d'acquisition des données d'activité et développer des facteurs d'émission nationaux	Politique et Plan d'action nationale en matière des changements climatiques	400.000	Commission Nationale de l'Énergie (CNE)	Haute
Conception des approches spécifiques d'estimation des émissions de GES du secteur transport routier, le bétail	Augmenter la confiance dans l'estimation des émissions de GES : Développer des facteurs d'émission spécifiques au pays et améliorer les systèmes de collecte de données	Politique et Plan d'action nationale en matière des changements climatiques	750.000	Ministère des transports, Ministère de l'Agriculture, CNE, Direction de Développement Durable (DDD)	Haute
Développement et évaluation des mesures d'atténuation du secteur non énergétique	Améliorer le niveau d'incertitude dans l'estimation de potentiel d'atténuation dans les secteurs non énergétiques	Stratégie de développement à faible émission carbone/CDN	350.000	Direction de Développement Durable (DDD) et secteurs concernés	Moyen
Projet d'amélioration et de gestion des données d'activité du secteur des déchets	Identifier, collecter des données d'activité et améliorer les moyens de collecte continue.	Stratégie de développement à faible émission carbone/CDN	200 000	DDD, Gouvernorats de Province et Min Développement Rural	Haut
Production et développement durables de combustibles modernes (déchets biodégradables, résidus agricoles, fumiers) pour l'approvisionnement énergétique domestique	Améliorer l'efficacité de la production de combustibles modernes et assurer le développement de combustibles alternatifs pour un approvisionnement énergétique durable en RDC	Politique et Plan d'action nationale en matière des changements climatiques	1.500.000	MEDD/MRHE	Moyen

Action	Objectif	Alignement à l'action climatique nationale	Montant nécessaire (USD)	Entité de mise en œuvre	Niveau de priorité
Étendre le programme de comptabilisation du carbone à tous les niveaux	Faciliter et améliorer la déclaration régulière des émissions et des activités.	Stratégie de développement à faible émission de carbone/CDN	120.000	DDD/Min Industrie, secteurs concernés	Haut
Projet de développement et d'amélioration des statistiques de l'énergie	Améliorer la qualité des statistiques sur l'énergie, y compris ses métadonnées et l'estimation de l'incertitude	Planification énergétique nationale, MNV domestique	1.500.000	SIE/DDD	Haute
Projet de collecte de données sur l'industrie et les activités de SAO ¹	Recueillir des données pertinentes sur l'industrie et l'activité des SAO par le biais d'une enquête nationale	Politique et Plan d'action nationale en matière des changements climatiques	130.000	DDD/Min Industrie/DGDA	Moyen

¹ Substances appauvrissant la couche d'ozone

RE5 - Mises à jour sur le système MRV national

En 2014, la RDC a pris des engagements d'atténuation concrets, notamment par la promotion des activités REDD+. Pour répondre aux exigences de la CCNUCC et afin de rendre compte sur ses efforts d'atténuation, elle a élaboré son *Système National de Surveillance des Forêts* (SNSF) traitant l'ensemble des besoins du pays en matière de *surveillance et de Mesure, Notification et Vérification* (MNV) des activités REDD+.

Pour opérationnaliser la *fonction de surveillance* du SNSF, trois piliers du système MNV ont été développés, à savoir (i) le *Système de Surveillance des Terres par Satellite* (SSTS), (ii) l'*Inventaire Forestier National* (IFN) et (iii) l'*Inventaire des Gaz à Effet de Serre* (IGES). L'ambition de la RDC est de mettre en place un système intégré pour les GES, l'action climatique et le soutien. La RDC se sert d'un portail unique de partage d'informations permettant de mesurer et de publier, de façon transparente, les résultats des politiques et mesures nationales liées à la REDD+ ainsi que d'autres données spatiales liées à la gestion des forêts.

Pour rendre opérationnelle la fonction de surveillance, des activités de concertation nationale sont entreprises, notamment (i) la sensibilisation des parties prenantes sur la fonction de surveillance, (ii) l'organisation de réflexions sur le mandat, la portée et les outils de la fonction de surveillance, (iii) la définition d'arrangements institutionnels clairs pour l'opérationnalisation de la fonction de surveillance et enfin (iv) la définition officielle de la fonction de surveillance. La coordination nationale REDD+ (CNREDD) a également développé une plate-forme Web pour le système de gestion des informations sur les sauvegardes.

Avec la mise en œuvre de la Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN), la RDC ambitionne de lancer le processus devant lui permettre de concevoir et d'établir un système national MNV robuste et effectif dont l'architecture devrait s'articuler autour de trois grandes composantes, à savoir :

- MNV des émissions nationales de GES, qui se charger de l'élaboration des inventaires de GES, de leur notification et de leur vérification ;
- MNV des mesures d'atténuation, qui devra se charger de suivre, notifier et faire vérifier les impacts des mesures d'atténuation (réductions d'émissions, co-bénéfices, etc.) ; et
- MNV des soutiens, qui devra se charger de suivre, notifier et faire vérifier les actions de soutien à l'atténuation des émissions de GES réalisées, et pour lesquelles des appuis ont été reçus (financement, transferts technologique et renforcement des capacités).

2 Introduction

La République Démocratique du Congo (RDC), conformément à la décision 2/CP.17², paragraphe 41 (a), s'est engagée à l'exercice volontaire de soumission de son rapport biennal actualisé (RBA) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et ce, tel que mentionné au paragraphe 41 (f). En tant qu'un des pays PMA (Pays les Moins Avancés), le rapport de la RDC pourrait subir la consultation et l'analyse internationales (ICA). Pour assurer la continuité de soumission des rapports de la RDC à la CCNUCC, la Direction de Développement Durable (DDD) est responsable de leur préparation et compilation de RBA1 et des autres rapports subséquents.

Le RBA1 a été préparé conformément aux directives contenues dans la décision 2/CP.17 pour les Parties non incluses à l'annexe 1 de la Convention en tant que rapport à soumettre conjointement avec l'Annexe Technique REDD et ce, au plus tard en août 2022 au Secrétariat de la CCNUCC.

Une description du dispositif national de préparation des RBA est présenté, notamment : (a) la coordination institutionnelle, et (b) le système de collecte, de traitement et de gestion des données.

Le RBA1 contient les résultats des années de collecte d'informations sur les sources d'émissions de GES, l'estimation des niveaux et des tendances des émissions de GES, l'évaluation des mesures d'atténuation et de leurs effets dans le contexte du développement durable. Près de 30 experts de 20 organisations publiques et privées, des OSC et du milieu universitaire ont été impliqués dans la préparation du RBA1. Les informations contenues dans le RBA1 sont structurées comme suit :

- **Introduction** qui présente le contexte expliquant les bases juridiques de la préparation du RBA.
- **Circonstances nationales** présentant l'état actuel de la RDC, les perspectives d'avenir et leurs implications pour les changements climatiques.
- **Inventaire des GES** qui résume les étapes de l'inventaire national des GES pour la période 2000-2018 et les résultats en termes de niveaux, tendances et principales sources/absorptions.
- **Les actions d'atténuation des GES et leurs effets** - fournit un aperçu des émissions historiques de GES, les projections, les objectifs de réduction des émissions et les stratégies pour atteindre ces objectifs.
- **Système national de MRV** – cette section contient des mises à jour sur l'opérationnalisation du système national MRV de la RDC
- Les informations sur les besoins financiers, technologiques et le renforcement des capacités, y compris le soutien reçu.

L'appui financier et technique pour la préparation du RBA1 a été fourni par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) via l'ONU Environnement. Un soutien technique supplémentaire a été reçu de la FAO et de la Coalition des Pays de Forêts Tropicales Humides par le biais du programme de renforcements des capacités pour la préparation des inventaires de GES de secteur AFAT. Le RBA1 a connu un retard de soumission dû non seulement au retard dans la mise à

² Décision 2/CP.17 relative aux résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

disposition des fonds alloué par le FEM mais également au changement d'utilisation de méthodologies du GIEC.

3 Circonstances nationales et dispositifs institutionnels

3.1 Profil de la RDC

3.1.1 Profil démographique

La population de la RDC est estimée à plus de 98,37 millions d'habitants³ avec un taux de croissance démographique estimé à 3,2% et une densité de 42 habitants au km². Cette densité moyenne masque d'énormes disparités provinciales du fait que la majorité de la population est concentrée sur un petit nombre de provinces situées principalement à l'Est, au Sud et au Sud-ouest du pays et de l'Ubangi à la province du Haut-Uélé.

Les femmes représentent 51% de la population. Comme dans les autres pays d'Afrique, la population de la République Démocratique du Congo est dans sa plus grande majorité, jeune et elle se répartit comme suit : les moins de 15 ans constituent 48 % ; les 15 à 59 ans représentent 48 % et les 60 ans et plus, représentent 4 % de la population.

La RDC est une zone carrefour où se mélangent des multiples influences de l'Afrique centrale, de l'Est et australe. La population urbaine représente 40%, avec une forte concentration à Kinshasa, principal centre administratif, économique et culturel du pays, où la population est estimée à près de 14 millions d'habitants, ce qui fait de cette ville l'une des 25 plus grandes agglomérations urbaines du monde.

3.1.2 Profil géographique et ressources naturelles

La RDC, située à cheval sur l'équateur, couvre une superficie de 2.345.409 Km². Elle s'étend entre 5°20' de latitude Nord et 13°17' de latitude Sud ; et les longitudes 12°15' et 31°15' à l'Est du méridien de Greenwich. Elle partage ses 9.165 km de frontières avec neuf pays dont la République du Congo, la République Centrafricaine, le Soudan du Sud, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, la Zambie, l'Angola et près de 40 km de littoral sur la façade atlantique.

Le relief est dominé par des plateaux étagés déterminant au centre une large dépression « Cuvette centrale », principale collecte des eaux de plus de 80% des affluents d'une trentaine de grandes rivières du fleuve Congo, long de 4.700 km. Son réseau hydrographique dense est bien réparti à travers le territoire national. Le bassin du fleuve Congo, le plus grand des trois (les bassins du fleuve Congo, du Nil et de Shiloango), s'étend sur 3650.000 km², avec un débit moyen de 41.000 m³ d'eau par seconde à son exutoire dans l'océan Atlantique. On compte également 15 lacs qui représentent une superficie totale de 180.000 km².

Les sols sont très variés et représentent environ 227 millions d'hectares. La classification des sols a été effectué d'après un système morphogénétique qui combine des critères morphologiques observables ou mesurables sur le profil avec des considérations génétiques déduites d'observations

³ Ministère du Plan, INS, 2021, Annuaire statistique RDC 2020, 433p

chimiques, minéralogiques, géomorphologiques, climatologiques et autres. Ils sont ainsi groupés en cinq principaux types (ferralsols, nitosols, gleysols, vertisols et andosols) dont les plus dominants sont les ferralsols et les nitosols.

La RDC est dotée d'immenses ressources naturelles, notamment :

- une richesse diversifiée du sous-sol, tels que l'uranium, le cuivre, le zinc, le cobalt, l'or, le diamant, la cassitérite, l'étain, le colombite-tantalite (coltan), le chrome, le manganèse, la colombo-tantalite, le wolframite, l'argent, le manganèse, le cadmium, le charbon minéral et le pyrochlore; et
- du pétrole offshore sur la côte atlantique.
- une richesse floristique diversifiée :
 - La végétation est dominée par des grandes formations comprenant les forêts marécageuses, ombrophiles, les afro-montagnardes, sèches et les savanes ;
 - Environ 152 millions d'hectares de forêts naturelles (10 % de l'ensemble des forêts tropicales du monde et 67% du territoire national ; les forêts denses humides couvrant près de 99 millions d'hectares, dont un peu plus de 83 millions en basse altitude) (De Wasseige et al., 2009).
 - L'ensemble de ces forêts sont localisées principalement dans la cuvette centrale.

3.1.3 Profil climatique

La RDC est caractérisée par un climat chaud et humide sur la plus grande étendue de son territoire et une pluviosité abondante, avec 140 à 160 jours de pluie par an. Son système climatique se présente comme suit :

- ✓ au centre de la cuvette centrale, les précipitations se situent entre 1800 et 2200 mm par an avec une température moyenne annuelle de 27 °C ;
- ✓ au-delà des latitudes 3°N et 3°S, on retrouve le climat tropical avec une saison sèche dont la durée augmente en s'éloignant de l'équateur (4 mois dans la partie Ouest et plus 5 mois dans le Sud-est, où on enregistre moins de 1000 mm des précipitations par an);
- ✓ dans les régions montagneuses de l'Est, les conditions atmosphériques varient avec l'altitude, où la précipitation peut atteindre 3000 mm par an et où la température moyenne peut chuter jusqu'à 1°C quand l'altitude monte de 180 m ;
- ✓ dans la zone côtière, on rencontre le climat le plus sec (810 mm à Banana), là où les effets du courant froid de Benguela sont ressentis.

3.1.4 Profil économique

La RDC, avec une superficie de 234,5 millions d'hectares, est l'un des pays le plus vaste de l'Afrique, doté d'immenses ressources naturelles tant renouvelables que non-renouvelables. Malgré l'immensité de ces ressources naturelles, la RDC demeure encore parmi les pays les moins avancés.

Sa population est estimée à plus de 98,37 millions d'habitants, dont près de 70% dépendant quasi exclusivement des ressources forestières pour leur survie. Environ 67% du territoire national de la

RDC est couvert de forêts tropicales, représentant 60% des forêts du Bassin du Congo et près de 10% de cette ressource au niveau mondial. La RDC est ainsi le second pays forestier tropical au monde.

3.1.4.1 Energie

La RDC regorge d'énormes potentialités diversifiées en ressources énergétiques dont la conservation et la gestion durable constituent des enjeux majeurs. Elles comprennent entre autres :

- les ressources hydrauliques avec un potentiel de plus ou moins 106 GW (42 % sont concentrées dans le seul site d'Inga situé dans la Province du Kongo-Central) équivalent à 30 millions de tonnes de pétrole par an ;
- la biomasse avec environ 152 millions d'hectares de forêts naturelles ;
- le charbon minéral avec des réserves estimées à 720 millions de tonnes,
- le pétrole avec des réserves estimées à 1,5 milliards de barils,
- les réserves en gaz dans le Bassin Côtier, évaluées à 10 milliards de m³ en mer et à 20 milliards de m³, et dans le lac Kivu (près de 50 millions de Normaux mètre cube (Nm³)),
- le minerai d'uranium avec d'importantes réserves,
- des schistes bitumineux et des sables asphaltiques dont les réserves sont mal connues ; et
- un potentiel solaire dont la bande d'enseillement est située entre 3500 et 6000 Wc/m²/j

Le taux d'accès de la population à l'électricité, l'un des plus faibles du monde, est estimé à 15% (SIE, 2016). La production de l'électricité est assurée en grande partie par la Société Nationale d'Electricité (SNEL) avec une puissance installée de 2442 MW. Quelques producteurs indépendants privés tels que Electricité du Congo (EDC) pour la ville de Tshikapa ; SENOKI à Butembo, SOKIMO, HEDC, et quelques auto producteurs tels que la Sucrière de Kwilu-Ngongo, PERENCO, MIBA, certaines confessions religieuses, la Société Nationale des Chemins de fer du Congo (SNCC), etc. totalisent une capacité installée en hydroélectricité de 135 MW. Le tableau 5 ci-dessous donne la répartition de la capacité installée actuelle de production d'électricité par opérateur.

Tableau 2: Capacité Installée de production d'énergie électrique en RDC en 2014

Sociétés	Capacité Installée (MW)		Capacité Totale disponible (MW)
	Hydroélectricité	Thermique	
SNEL	2442,00	28,61	1329.39
Auto producteurs	105,15	9,00	31,00
Producteurs Indépendants	29,80	30,00	9.80
Total	2576.95	67.6	1369.80

L'exportation de l'énergie électrique continue à s'effectuer par le réseau Est pour desservir le Rwanda et le Burundi, et par le réseau Sud vers le Zimbabwe et le Botswana. Certains centres isolés des pays voisins tels que NOCQUI (ANGOLA) et RCA sont également alimentés à partir du réseau de Matadi et par la centrale de Mobayi Mbongo en moyenne tension.

3.1.4.2 Transport

Les infrastructures de transport en RDC sont parmi les moins denses et les plus délabrées dans le monde. Dans de nombreuses provinces du pays, les connectivités vers la capitale, Kinshasa, par la route sont impossibles et la plupart des capitales provinciales ne sont pas liées entre-elles et avec Kinshasa. En dépit d'avoir l'un des plus grands réseaux fluviaux dans le monde, le transport fluvial est souvent entravé par des niveaux élevés de l'envasement, de longs temps d'attente dans les ports en raison de l'insuffisance des infrastructures et de la gouvernance inégale.

Le transport terrestre en RDC se compose principalement de véhicules routiers motorisés, car il n'existe pas d'infrastructure appropriée pour les véhicules non motorisés (c'est-à-dire des voies cyclables, un stockage sûr et des locations de vélos pratiques et abordables) et l'ensemble du réseau ferroviaire est quasi abandonné ou détruit. Les véhicules motorisés dépendent principalement des voitures particulières personnelles.

Les statistiques de la flotte de véhicules jusqu'en 2015 indiquent un total de 1,64 million de véhicules immatriculés sur l'ensemble du territoire national, principalement constitués de voitures particulières (Annuaire statistique, 2015).

Le transport en commun comprend des bus publics et privés, des mini-fourgonnettes ainsi que des taxis exclusifs et partagés, tous fonctionnant sur une base ad hoc sans aucune coordination, entraînant des taux d'occupation très faibles. La part de marché des transports de masse en RDC est faible en raison de l'impraticabilité, du manque de sécurité et de la portée limitée des transports publics par rapport à l'attrait de posséder une automobile privée.

Les habitudes de conduite en RDC sont caractérisées par une autonomie relativement faible avec un taux élevé de congestion et des arrêts fréquents à de courts intervalles de temps. On estime que 50% des trajets ont une distance inférieure à 10 km, 25% des arrêts sont inférieurs à 20 secondes et le temps total d'arrêt par trajet correspond à plus de 15% du temps de trajet.

De plus, ces observations reflètent les modèles de conduite à arrêts et départs continus, entraînant ainsi un fonctionnement inefficace des moteurs à combustion interne, et un taux élevé de consommation de carburant et d'émissions de polluants en conséquence.

Le réseau routier de la RDC comprend au total 153.209 km de routes répartis comme suit :

- 58.509 km de routes d'intérêt général, dont environ 3.000 km sont revêtus.
- 7.400 km de voiries urbaines ;
- 87.300 km de routes d'intérêt local ou de desserte agricole

En termes d'activités aéronautiques, la RDC est dotée de dix-neuf (19) aéroports commerciaux dont quatre internationaux (Kinshasa/N'djili, Goma, Kisangani et Lubumbashi). Au moins onze compagnies aériennes opèrent pour l'affrètement de passagers et de cargo vers tous les aéroports situés en RDC. Congo Airways, compagnie aérienne nationale et flyCAA (Compagnie Africaine d'Aviation), une compagnie aérienne commerciale privée basée à l'aéroport de N'djili à Kinshasa, sont les principaux transporteurs de la RDC. Elles opèrent des vols réguliers depuis Kinshasa sur les

villes de Kisangani, Goma, Lubumbashi, Mbandaka, Mbuji-Mayi, Kananga, Kolwezi, Kalemie, etc. avec une flotte d'appareils Airbus A320, Bombardier Q400, Embraer 175 et Fokker F50.

En raison de l'insuffisance de connectivité par route, fleuve et voie ferrée, un vaste réseau de transport aérien de passagers intérieurs réguliers et services de fret s'est développé. C'est dans ce contexte qu'un certain nombre des transporteurs aériens, repris dans le tableau 5 ci-après ont été également agréées à opérer entre au moins trois provinces en RDC.

Tableau 3: Liste de transporteurs aériens agréés en RDC

Compagnie	Flotte
Service Air	Boeing 727-200 (super 27) et Boeing 727-300F (super 37)
Kin-Avia	Let 410 UVP-E
Air Kasai	Boeing 737
Air Fast Congo	LET-410 UVP-E
Malu Aviation	SHORTS 360-300
Gom'Air	Boeing 737-300
Trans Air	
Air Katanga	Hawker 800A
Air Tenke-Fungurume	

Quant aux activités fluviales et lacustres, la RDC dispose de près de vingt ports services ou ports commerciaux fonctionnels dont notamment Matadi, Kinshasa, Ilebo, Kalemie, Kisangani, Mbandaka, Ubundu, Kindu, et Mushimbakye à Baraka. Ces ports sont pour la plupart sous l'autorité de Société Congolaise des Transports et Ports (SCTP). Les principaux ports dans le Sud-Est du pays sont régis par la Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC).

Le port de Matadi est le point d'entrée et de sortie industriel du pays. Il est relié au port de Kinshasa par la route et chemin de fer. Le port de Kinshasa accueille environ 78% des bateaux en provenance de l'intérieur du pays.

3.1.4.3 Industrie

Caractérisée par l'industrie extractive et quelques unités manufacturières (boisson, alimentation, tabac, plastique, etc.), le tissu industriel de la RDC ne s'est quasiment pas développé depuis les années 1960. Au cours des années 1990, ce tissu embryonnaire a connu un brutal déclin, dû à une situation de troubles politiques et des conflits armés, engendrant une situation de récession économique qui a coupé cette industrie d'une part, de ses sources d'approvisionnement en matières premières et de ses débouchés en produits finis, d'autre part. Ce secteur industriel ne représente en moyenne que moins de 21,8% du PIB en 2016 (Banque Centrale du Congo, 2017).

Bien qu'un certain nombre de pesanteurs d'ordre structurel ne cessent d'entraver la relance des investissements domestique et étranger et le rétablissement des équilibres financiers, l'économie congolaise s'est raffermie en 2017, en raison de l'augmentation des investissements sur fond notamment de l'amélioration des cours des principaux produits d'exportation. En effet, la croissance économique s'est située à 3,7 % en 2017 après 2,4 % en 2016.

Toutes les branches de production ont subi le contrecoup de la crise multiforme qui frappe le pays. En dépit de plusieurs difficultés qu'elle connaît, l'exploitation minière demeure encore le fer de lance de l'économie nationale de par la hauteur de sa participation au PIB⁴. Elle est assurée par des sociétés publiques, privées ou mixtes en production industrielle, semi- industrielle et par des exploitants miniers artisanaux.

Les tableaux 4 et 5 ci-dessous renseignent sur la cartographie des entreprises industrielles répertoriées par province et la répartition par branche d'activités à Kinshasa tels que répertoriés dans le rapport de l'Institut National de la Statistique (2015).

Tableau 4: Répartition des entreprises industrielles par province et leur situation en 2013

Province	En activité	En arrêt	Fermée	Total
RDC	473	61	32	566
Kinshasa	200	12	9	221
Kongo –Central	14	5	3	22
Bandundu	10	14		24
Equateur	35	5	1	41
Province orientale	32		2	34
Nord –Kivu	36			36
Sud-Kivu	17		2	19
Maniema	17	4		21
Katanga	83	1		84
Kasaï Orientale	12	4	14	31
Kasaï Occidental	17	15	1	33

Tableau 5 : Répartition des industries par branches d'activités à Kinshasa en 2013

Code CITI	Branches d'activités	En activité	En arrêt	Fermée
10	Fabrication de produits alimentaires	46	5	
11	Fabrication de boissons	23	1	2
12	Fabrication de produits à base de tabac	1		
13	Fabrication de textiles	1		
15	Fabrication de cuir et articles en cuir	1		
16	Production bois et articles en bois	9	4	1
17	Fabrication de papier et articles en papier	3		
18	Imprimerie et reproduction supports enregistrés	12		
19	Cokéfaction et fabrication de produits pétroliers raffinés	2		1
20	Fabrication de produits chimiques	28		1
21	Fabrication de préparation pharmaceutique	8		
22	Fabrication d'articles en caoutchouc et matières en plastiques	27	2	2
23	Fabrication de produits minéraux non métalliques	15		
24	Fabrication de produits métallurgiques de base	9		1
25	Fabrication d'ouvrages en métaux	11		1

⁴ Ministère du Plan, 2017, Annuaire Statistique 2015, 584 p.

Code CITI	Branches d'activités	En activité	En arrêt	Fermée
27	Fabrication de matériels électriques	1		
31	Fabrication de meubles	3		
	Total	200	12	9

3.1.4.4 Agriculture

La RDC dispose de plus de 80 millions d'hectares de terres arables dont 10% seulement sont actuellement exploitées. La diversité de son système climatique et son important réseau hydrographique permettent de pratiquer une gamme variée des spéculations agricoles. Les étendues des savanes tant herbeuses que boisées sont susceptibles de supporter un élevage de plus ou moins 40 millions de têtes de gros bétail⁵. Ce secteur a subi un long déclin exacerbé par les conflits et l'abandon des grandes exploitations, la productivité agricole s'est réduite de 60% entre 1960 et 2006.

La pratique agricole est essentiellement pluviale et paysanne avec une production vivrière de subsistance (autosubsistance) utilisant un matériel de production rudimentaire avec un faible rendement et à faibles consommateurs d'intrants. Ces exploitations se répartissent sur plus ou moins 4 à 7 millions d'hectares et sont organisées par des ménages agricoles, exploitant chacun, en moyenne 1,5 hectare par an⁶.

L'augmentation de la production est plus due à l'accroissement des superficies emblavées qu'à l'amélioration des rendements. A la différence avec d'autres systèmes sur le continent, ce mode d'exploitation n'est pas associé à l'élevage, source de matière organique.

La production animale nationale provient essentiellement des élevages du petit et gros bétail ainsi que de la volaille. Leur contribution est respectivement de 34,5% pour les porcins, 24% pour les caprins, 22,3% pour les bovins, 15% pour les volailles et 3,9% pour les ovins⁷.

Le petit bétail et la volaille ont l'avantage d'offrir aux paysans des produits, de manière régulière et rapprochée, leur permettant de maintenir un certain niveau de revenu et d'améliorer leur régime alimentaire.

Le potentiel halieutique exploitable annuellement est de 707.000 tonnes en moyenne, alors que la production annuelle est d'environ 220.000 tonnes, soit un peu plus de 30% du potentiel. Cette production correspond à une disposition moyenne annuelle de 5,2 kg par habitant, une disponibilité nettement inférieure à la norme internationale fixée à 13 kg par habitant⁸.

⁵ Ministère en charge de l'Agriculture (2009), Notes de politique agricole

⁶ Idem

⁷ Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR) 1997-2001 : monographie, Volume 1.

⁸ Ministère de l'Agriculture, 2009, Notes de la politique Agricole, 71p.

3.1.4.5 Foresterie et autres affectations des terres

Les forêts congolaises sont réparties de part et d'autre de la ligne équatoriale et comprennent ainsi des écosystèmes variés. Les forêts humides sempervirentes et semi-décidues occupent une bonne partie des régions du centre et de l'ouest, de vastes étendues de forêts édaphiques poussent dans le nord-ouest, le long du fleuve Congo et de ses affluents, tandis que des forêts de pré-montagne et de montagne s'étendent sur les plateaux de l'est et sur les versants des Monts Mitumba. Le massif forestier le plus riche et d'un seul tenant (environ 100 millions d'hectares) est circonscrit dans la cuvette centrale.

Estimées à environ 152 millions d'hectares de forêts naturelles (MEDD, 2016), elles représentent environ 10 % de l'ensemble des forêts tropicales du monde et plus de 62 % de celles de l'Afrique. On estime son taux de déforestation, relativement faible sur les 30 dernières années, entre 0,4% en 2001 et 0,32% en 2005, en comparaison à celui d'autres pays forestiers tropicaux (MEDD, 2018).

Afin de lutter contre la l'exploitation illégale des forêts et de préserver ce qui reste des espaces naturels, la RDC a adopté la Loi 011-2002 du 29 août 2002 portant Code forestier qui traite du défrichement et des problèmes d'érosion. Le code interdit « tous actes de déboisement des zones exposées au risque d'érosion et d'inondation ; tout déboisement sur une distance de 50 mètres de part et d'autre des cours d'eau et dans un rayon de 100 mètres autour de leurs sources ». En outre le code précise que « tout déboisement doit être compensé par un reboisement équivalent en qualité et en superficie au couvert forestier initial (...) et exige l'obtention d'un permis de déboisement pour une superficie supérieure à 2 ha ».

Le secteur forestier en RDC est susceptible de contribuer de manière significative tant à la diversification qu'au redressement de l'économie nationale. Mais, en dépit de son énorme potentiel, la contribution de ce secteur à la réduction de la pauvreté des populations congolaises reste encore timide voire insignifiante. Cette situation est due, en partie, au fait que depuis de longue décennie, le secteur forestier n'avait pas suscité beaucoup d'intérêt auprès des décideurs politiques ; ce qui n'a pas permis à ce secteur de bénéficier de toute l'attention à laquelle il a légitimement droit à l'instar d'autres secteurs d'économie nationale, en l'occurrence le secteur minier.

3.2 Engagements du pays en matière de changements climatiques

La République Démocratique du Congo est partie à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) qu'elle a ratifié en 1997. Le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris l'ont été respectivement le 23 mars 2005 et le 13 décembre 2017.

Le Ministère de l'environnement et développement durable (MEDD), créé par l'ordonnance n°75-231 du 22 juillet 1975, à travers la Direction de Développement Durable (DDD), est le principal coordinateur national pour les questions relatives aux changements climatiques et le point focal de la CCNUCC.

La DDD est un organe gouvernemental chargée d'assurer (i) la mise en œuvre et le suivi des activités, recommandations et résolutions de la commission mondiale du développement durable et des conférences des parties aux conventions sur la biodiversité (CBD), les changements climatiques (CCNUCC) et la désertification (CLD) ; et (ii) le suivi de la mise en exécution du défi de Bonn relatif à la restauration du paysage forestier dégradé⁹. A ce titre, la DDD est chargée de coordonner l'ensemble de la dynamique de préparation et production des rapports nationaux relatifs aux Conventions susmentionnées. La Division en charge des changements climatiques au sein de la DDD s'occupe de coordonner l'ensemble de la dynamique (i) d'élaboration des politiques et des stratégies ayant trait au changement climatique et leur mise en œuvre après leur adoption ; (ii) de la mise en œuvre des programmes d'action de lutte contre les effets du changement climatique ; (iii) de l'organisation des inventaires et études d'expertise sur le changement climatique ; et (iv) de la mise en œuvre et le suivi des activités, recommandations et résolutions de la commission mondiale et des conférences des parties aux conventions sur le changement climatique¹⁰ et ce, en collaboration avec différentes institutions nationales (les ministères des finances, de l'énergie, de l'intérieur, de l'agriculture, transport, des travaux publics et infrastructures, Industrie, de commerce, de développement rural, de l'aménagement du territoire, de la recherche scientifique, des universités) et autres organisations tant nationales (organisations de la société civile) qu'internationales.

Le Ministère de l'environnement et Développement Durable impulse également l'intégration des politiques et stratégies environnementales, y compris les préoccupations liées aux changements climatiques, dans les politiques et plans sectoriels de développement aussi bien au niveau national, provincial que local (entités décentralisées).

La matérialisation des engagements de la RDC envers la CCNUCC se traduit par la ratification des divers instruments internationaux en matière de lutte contre les changements climatiques et la soumission périodique de ses rapports nationaux comme illustré dans le tableau 1 ci-après :

Tableau 6: Engagements de la RDC à la CCNUCC:

Date	Objet
Décembre 1997	Ratification à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
Mars 2005	Ratification au Protocole de Kyoto
Décembre 2017	Ratification de l'Accord de Paris
Juin 2001	Communication nationale initiale sur les changements climatiques
Novembre 2009	Deuxième communication nationale sur les changements climatiques
Février 2014	Troisième communication nationale sur les changements climatiques
Août 2015	Contribution Prévue Déterminée à l'échelle nationale
Janvier 2018	Niveau des Emissions de Référence des Forêts

En 2009, dans une approche inclusive et participative, la RDC a lancé son processus de mise en œuvre de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts, y compris le renforcement du stock de carbone, la gestion durable des forêts et la conservation (REDD+). S'en

⁹ Ministère de l'environnement et développement durable (MEDD), 2017, *Cadre et structures organiques du secrétariat général à l'environnement et développement durable*, 208 pages.

¹⁰ Ibid., p.166

est suivi la préparation de différents documents cadres et outils de mise en œuvre (tableau 2) conformément aux décisions et orientations de la CCNUCC qui définissent de manière plus précise les requis permettant aux pays engagés dans le processus de la REDD+ d'évoluer vers les Paiements Basés sur les Résultats, mesure incitative ultime de la REDD+, notamment le Niveau des Émissions de Référence des Forêts (NERF) ; le système de gestion des informations sur les sauvegardes ; le plan de partage des bénéfiques ; et le Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) pour améliorer le notification relative à la mise en œuvre de la REDD+.

Tableau 7: Quelques étapes dans le déroulement du processus REDD en RDC

Date	Instruments/outils
Novembre 2009	Mise en place des Organes de gouvernance
Décembre 2011	Lancement du Système National de Suivi des Forêts (MRV)
Décembre 2012	Stratégie-cadre nationale REDD et création du Fonds National REDD
2012-2014	Mise en œuvre des initiatives et projets pilotes REDD+
Janvier 2015	Validation de Sauvegardes sociales et environnementales
Septembre 2016	Lancement Registre national REDD+
Janvier 2018	Soumission du Niveau des émissions de référence des forêts (NERF)

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, la RDC a soumis sa contribution déterminée à l'échelle nationale (CDN) révisée (2021) en vertu de laquelle elle s'est fixé un objectif de contribution inconditionnelle et conditionnelle combinée à hauteur de 21% de réduction des émissions totale des GES par rapport au scénario de court normale des affaires (BAU – pour Business as Usual) en 2030, y compris les besoins en termes de transfert des technologies et de renforcement des capacités.

3.3 Arrangements institutionnels pour la préparation des Rapports biennaux actualisés et communications nationales sur une base continue

La gouvernance des changements climatiques relève du Ministère de l'Environnement et Développement durable conformément à l'ordonnance n°75-231 du 22 juillet 1975. Toutefois, la RDC ne dispose pas à ce jour une législation claire traitant directement des questions relatives aux changements climatiques. Cependant, un certain nombre de textes réglementaires abordent des questions des changements climatiques et d'autres décisions relatives aux conventions des Nations Unies (ONU) telles que les ratifications de conventions sur la biodiversité, la lutte contre la désertification et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. D'autres dispositions connexes notamment Loi n°11/009 du 09 Juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement et la loi sur les énergies renouvelables sont également prises en compte sur cet arsenal initial.

La réalisation des inventaires de GES de la RDC et leurs mises à jour s'appuient sur la collecte des données auprès des différentes institutions nationales (ministères des finances, de l'énergie, de l'intérieur, de l'agriculture, de transport et voies de communication, des travaux publics et infrastructures, de l'industrie, du commerce, de développement rural, de l'aménagement du territoire, de la recherche scientifique, et des universités), internationales, organisations non-gouvernementales et organismes tant publics que privés.

Les administrations publiques sont appelées à partager toutes les données susceptibles de contribuer à l'élaboration de l'inventaire national. Les organisations internationales qui produisent des données ont des protocoles d'entente avec les institutions nationales dans un esprit de mettre ces données à la disposition des autres institutions et d'accompagner le pays dans ses efforts de gestion durable de ce processus. Cependant, le cadre actuel souffre de certaines insuffisances qui sont en train d'être levées progressivement en vue de son amélioration.

Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable, à travers la Direction de Développement Durable (DDD), est responsable de la réalisation des inventaires nationaux de GES (IGES) de la RDC. Le tableau 9 présente la cartographie des institutions et organismes impliqués dans la fourniture des données et informations pertinentes dans le processus de réalisation de l'IGES.

Tableau 8: Institutions et Organismes fournisseurs des données du secteur AFAT

N°	Institutions/Organisations	Type de données
1.	Ministère de l'Agriculture - Service National des Statistiques Agricoles – SNSA	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques de productions agricoles (production végétale et animale) - Statistiques de production agroalimentaire - Caractérisation des modes d'élevage (mode de gestion des déjections) - Caractérisation des pratiques culturales - Données sur les quantités des fertilisants - Consommations d'énergie dans les industries agricoles et alimentaires
2.	Direction Générale des Recettes Administratives et Domaniales – DGRAD/ Ministère des Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques d'exploitation forestière - Superficies des concessions concédées aux opérateurs forestiers après paiement de taxes - Statistiques des industriels de bois en situation régulière - Statistiques d'exploitation forestière illégale - Statistiques des agro-éleveurs déclarés et en ordre de paiement de redevances.
3.	Ministère de ITPR - Bureau d'Etudes, d'Aménagement et d'Urbanisme - BEAU/	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques sectorielles portant sur occupation et l'affectation des terres - Données cartographiques.
4.	Observatoire Satellital des Forêts de l'Afrique Centrale – OSFAC	<ul style="list-style-type: none"> - Images satellitaires - Données sur l'occupation du sol et la dynamique du couvert forestier - Données sur le suivi du couvert forestier du Bassin du Congo - Données satellitaires multi-temporelles
5.	Ministère de l'Environnement et Développement Durable - Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers (DIAF)	<ul style="list-style-type: none"> - Images satellitaires - Cartes d'occupation de sol - Résultats des inventaires forestiers - Stocks de la biomasse forestière et son accroissement

N°	Institutions/Organisations	Type de données
6.	Ministère de l'Environnement et Développement Durable - Direction de Gestion Forestière (DGF)	- Production du bois d'œuvre - Données liées aux aspects bois énergie, redevances des superficies allouées et aux produits forestiers non ligneux.
7.	Ministère de l'Environnement et Développement Durable - Direction d'Horticulture et Reboisement (DHR)	- Superficies boisées et/ou reboisées - Types de reboisement - Nombre de projet de reboisement - Nombre des pépinières et plantules produites - Cartographies des sites reboisés et à reboiser - Données sur la densité des peuplements des forêts plantées.
8.	Institut National pour les Etudes et les Recherches Agronomiques (INERA)	- Données pluviométriques et pédologiques - Cartographie du sol
9.	Agence Nationale de Météorologie et de Télédétection par Satellite (METTELSAT)	- Images satellitaires
10.	Commission Nationale de l'Energie	- Biomasse-énergie (Tep): par secteur d'activités, résidentielles et artisanales.
11.	Provinces et Entités Territoriales Décentralisées	- Tout ou une partie des éléments ci-dessus selon les secteurs, pour les inventaires provinciaux.
12.	Institut National des Statistiques (INS) et Banque Centrale du Congo (BCC)	- Statistiques industrielles - Statistiques de production, imports et exports, consommation - Tout ou une partie des éléments ci-dessus selon les secteurs, pour les inventaires provinciaux.
13.	Douane et assises	- Statistiques des imports et exports.
14.	JICA/ JAFTA	- Données satellitaires
15.	FAO	- Evaluations des ressources forestières (FRA), Images landsat, spot, Alos, production
16.	Conservation International	- Plots Biomasse

Actuellement, ce cadre est appuyé par deux Plateformes Techniques de Concertation (PTC) sous la supervision de la DDD. La première, PTC- SNSF, dans le cadre de la mise en œuvre du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF), est chargée de maximiser la coordination des contributions des différents partenaires techniques du MEDD en vue de l'harmonisation des itinéraires méthodologiques pour la mise en œuvre du SNSF. La seconde, la PTC-CDN RDC, est quant à elle chargée de coordonner les différentes parties prenantes contributives aux questions énergétiques.

La PTC- SNSF est composée des délégués de la DDD, de la DIAF, du Fonds National REDD+ (FONAREDD), des représentants des universités et des centres de recherche ainsi que des représentants des différents partenaires techniques dont notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale (JICA), de World Resources Institute (WRI), de l'Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale (OSFAC), de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), du Service

des forêts des États-Unis (USFS), la Société de Conservation de la Faune Sauvage (WCS) et des porteurs de projets REDD+.

La PTC-CDN est composée des délégués de la DDD, Ministères de l'énergie, de Transport, de Développement Durable, des Hydrocarbures, de Centre National d'Énergie et du Système d'Information Énergétique, de la Banque Centrale du Congo et de l'Institut National des Statistiques, du Service des forêts des États-Unis (USFS), la Société de Conservation de la Faune Sauvage (WCS), des porteurs de projets REDD+ et autres personnes ressources.

La figure 2 ci-dessous présente la coordination de l'ensemble du dispositif de la gestion de l'inventaire de GES. Ces institutions sont ainsi invitées à partager et à mettre à la disposition des autres institutions des données disponibles.

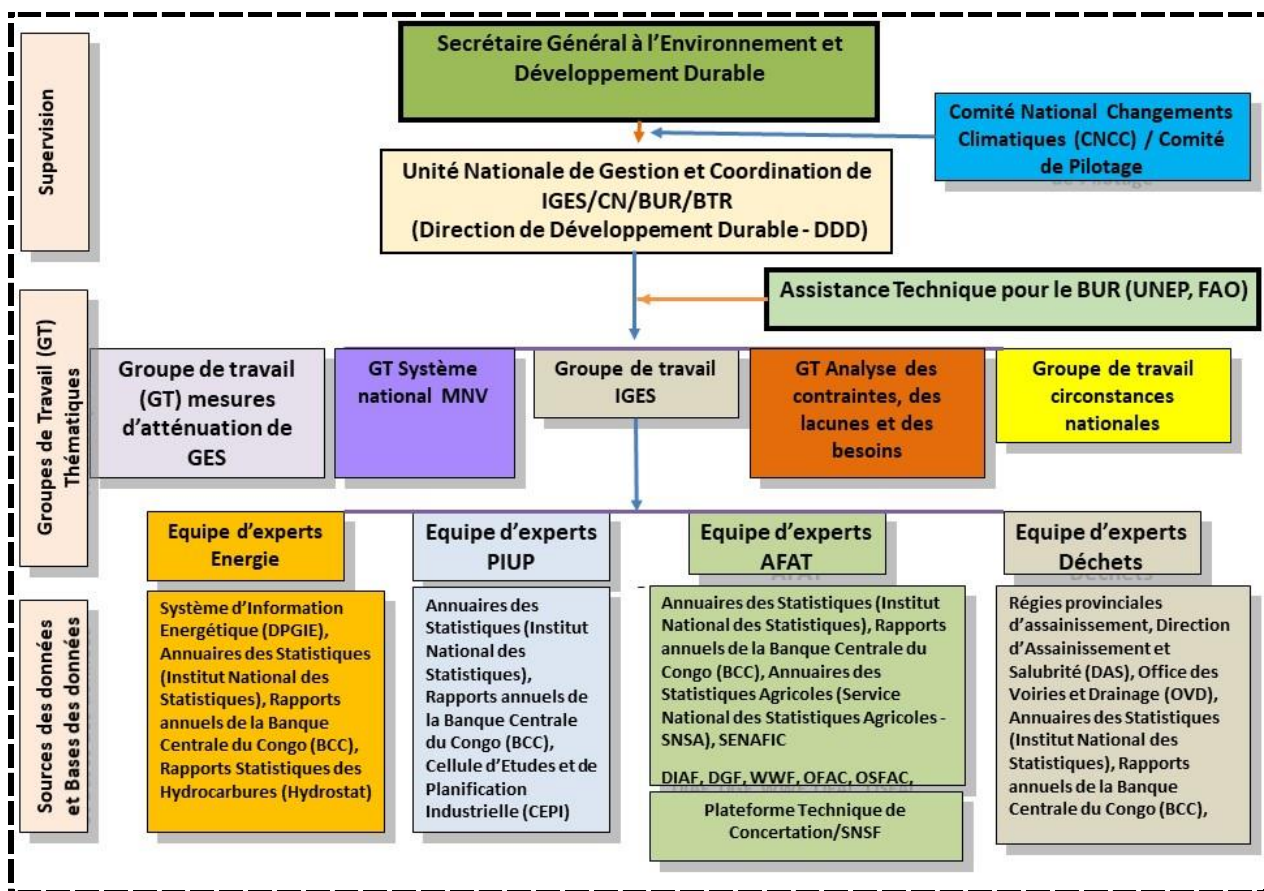


Figure 2: Arrangements institutionnels pour la réalisation de l'IGES et de RBA

La DDD travaille à l'amélioration des dispositions pour fluidifier le transfert et partage de données, améliorer la qualité des celles-ci et la coordination entre les différents acteurs impliqués. Tel qu'il est aujourd'hui, les principales lacunes dans la coordination sont que (i) les données collectées par d'autres institutions ou entités ne sont pas sous le format utilisable pour l'IGES et (ii) que certaines entités ne veulent pas les partager pour cause de la confidentialité et de protection intellectuelle.

A cet effet, il est impératif que des protocoles d'accords puissent être établis entre les différentes institutions et organismes impliqués à différents niveaux. Lorsque cela est possible, il sera nécessaire

de coopérer avec ces fournisseurs de données pour identifier un ensemble de données acceptables. Il est dès lors nécessaire de rassurer et garantir la confidentialité, un des principes fondamentaux de toute agence des statistiques.

4 Inventaire national des GES

La RDC a utilisé conjointement les lignes directrices 2006 du GIEC¹¹, avec leurs améliorations 2013¹²; 2019¹³, et les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (GIEC 2000¹⁴; 2003¹⁵).

La RDC n'a pas utilisé les tableaux figurant à l'annexe 3A.2 du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour l'UTCATF et les tableaux sectoriels annexés aux Lignes directrices révisées du GIEC de 1996, mais plutôt les tables sectorielles contenues dans les lignes directrices 2006 du GIEC.

La série temporelle des émissions/absorption de ce RBA s'étale de 2000 à 2018 comprenant ainsi les émissions/absorptions des années de soumission des précédentes Communications Nationales (2001, 2009 et 2014).

L'information sur l'Inventaire national des gaz à effet de serre des émissions anthropiques par les sources et absorptions par les puits de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal et des précurseurs de gaz à effet de serre, y compris le tableau 1 « *Inventaire national des gaz à effet de serre des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de tous les gaz à effet de serre non contrôlés par le Protocole de Montréal et les précurseurs de gaz à effet de serre* » et le tableau 2 « *Inventaire national des gaz à effet de serre des émissions anthropiques de HFC, PFC et SF₆* » sont inclus dans le Rapport National de l'Inventaire de la RDC qui accompagne ce RBA.

Ne disposant pas des méthodologies nationales pouvant mieux refléter sa situation nationale, la RDC n'a utilisé, dans l'estimation de son inventaire, que la méthodologie de niveau 1, les facteurs d'émission par défaut inclus dans les Lignes directrices du GIEC. Néanmoins, le pays a amorcé des programmes nationaux d'un bon rapport coût-efficacité afin de développer et améliorer des facteurs d'émission et des données sur les activités domestiques.

4.1 Résumé des émissions et absorptions de GES au niveau national

Les résultats des estimations des émissions de GES de la RDC, pour la période pour 2000 à 2018, sont détaillés dans le Tableau 3, 4 et 5 de l'inventaire qui accompagne ce RBA.

¹¹ GIEC 2006, Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, préparé par le Programme pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, Eggleston H.S., Buendia L., Miwa K., Ngara T. et Tanabe K. (eds). Publié : IGES, Japon.

¹² 2013 Supplément aux Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre : Zones humides

¹³ 2019 Refinement to the 2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories

¹⁴ Gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux

¹⁵ Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour le secteur UTCATF

Tableau 9: émissions nettes nationales (Mt eq-CO₂)

	Energie	Procédés Industriels	Agriculture	Foret	Déchet	Total
2000	5,68	0,08	3,70	483,74	39,79	532,99
2002	6,00	0,12	3,76	483,74	51,83	545,45
2004	6,67	0,21	3,75	483,74	54,33	548,70
2006	7,61	0,32	3,76	483,74	59,70	555,13
2008	8,14	0,23	3,76	483,74	69,87	565,74
2010	8,67	0,26	3,89	483,74	82,24	578,80
2011	9,37	0,25	4,09	830,53	88,61	932,85
2012	9,74	0,22	5,19	830,53	96,70	942,38
2014	10,62	0,19	6,42	830,53	116,84	964,60
2015	11,04	0,22	5,97	529,23	128,87	675,33
2018	10,73	0,52	5,48	529,23	164,81	710,77

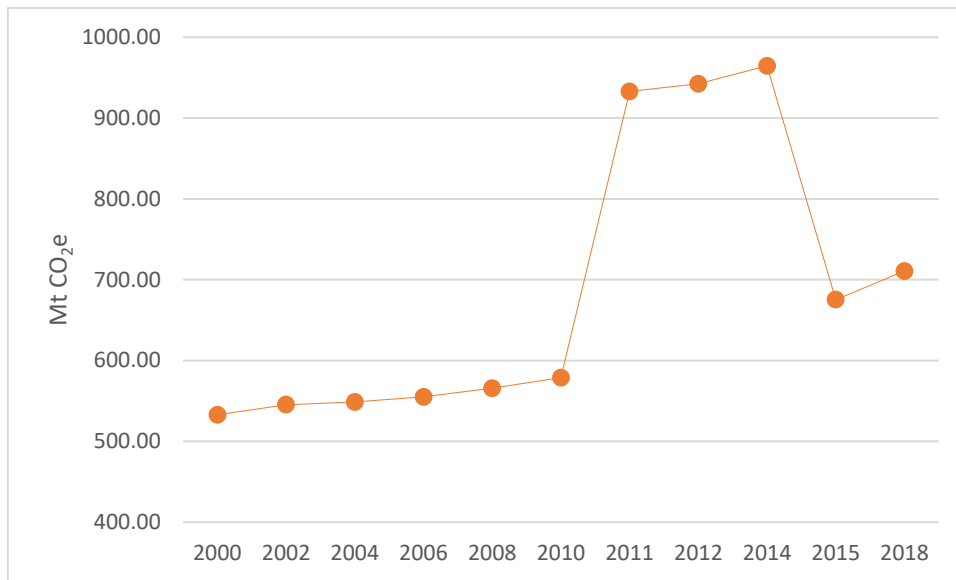


Figure 3: Evolution des émissions nationales

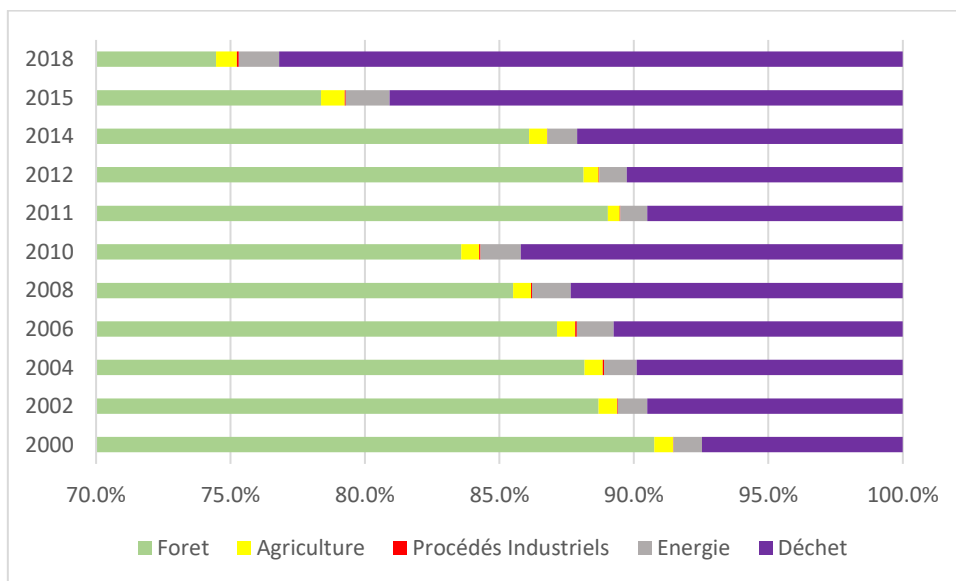


Figure 4: Contribution des émissions sectorielles au total national

4.2 Résumé des tendances des émissions et absorptions de GES par secteur et par gaz

4.2.1 Tendances des émissions de GES par secteurs

Les émissions totales de GES de la RDC s'élevaient à 710,77 Mégatonnes (Mt) d'équivalent CO₂ (CO₂e) en 2018. Ces émissions, fortement corrélées aux émissions du secteur AFAT s'élevaient à 532,99 MtCO₂e en 2000. Cependant, en 2010, qui est la dernière année de soumission officielle à la CCNUCC, les émissions totales de GES de la RDC, ont été estimées à et à 964,60 MtCO₂e. Les émissions de 2011 sont supérieures aux émissions totales enregistrées en 2000 de 42%. Alors ces émissions totales ont augmenté de 25% par rapport aux niveaux de 2000.

Les émissions de GES du secteur AFAT de 483,74 MtCO₂e sur la période 2000 à 2010 sont passées à 830,53 MtCO₂e entre 2010 et 2014 et à 529,23 MtCO₂e entre 2014 et 2016, soit une augmentation de près de 9% par rapport à la période 2000 à 2010. Entre le période 2010-2014, on note une réduction des émissions de 56%. (Tableau 4 et Figure 1).

Pour par la catégorie du secteur AFAT :

- Les émissions provenant de sources agrégées et de sources d'émissions autres que de CO₂ sur terre représentent en moyenne 0,49 %.
- Les émissions du bétail représentent 0,32 % des émissions.
- Les émissions terrestres, plus grande source du total des émissions du secteur, comptent pour 89,1%.

L'analyse de la contribution par secteur des émissions (Figure 3) montre que

- Le secteur AFAT est le principal moteur des émissions en RDC avec une contribution moyenne sur la période 200-2018 de l'ordre de 86%.
- L'analyse de ces résultats, forêt exclue, présente la prédominance des émissions imputables aux Déchets de l'ordre de 12,58%, en constante progression, sur toute la période de l'inventaire, suivi de l'Agriculture et de l'Energie (1,27).
- Le secteur PIUP ne présentant toujours qu'une part non significative de émissions nationales sur l'ensemble de la période d'estimation.

Les émissions dues au changement d'affectation des terres ont enregistré des augmentations entre 2010 et 2014, principalement en raison de la déforestation. Cependant, la réduction des émissions à partir de 2015 serait due à la mise en œuvre continue des initiatives et programme national REDD+ et aux réformes structurelles dans le secteur.

Tableau 10: émissions nettes nationales (Mt eq-CO₂) par secteur

	Energie	Procédés Industriels	Agriculture	Foret	Déchet	Total
2000	5,68	0,08	3,70	483,74	39,79	532,99
2002	6,00	0,12	3,76	483,74	51,83	545,45
2004	6,67	0,21	3,75	483,74	54,33	548,70
2006	7,61	0,32	3,76	483,74	59,70	555,13
2008	8,14	0,23	3,76	483,74	69,87	565,74
2010	8,67	0,26	3,89	483,74	82,24	578,80
2011	9,37	0,25	4,09	830,53	88,61	932,85
2012	9,74	0,22	5,19	830,53	96,70	942,38
2014	10,62	0,19	6,42	830,53	116,84	964,60
2015	11,04	0,22	5,97	529,23	128,87	675,33
2018	10,73	0,52	5,48	529,23	164,81	710,77

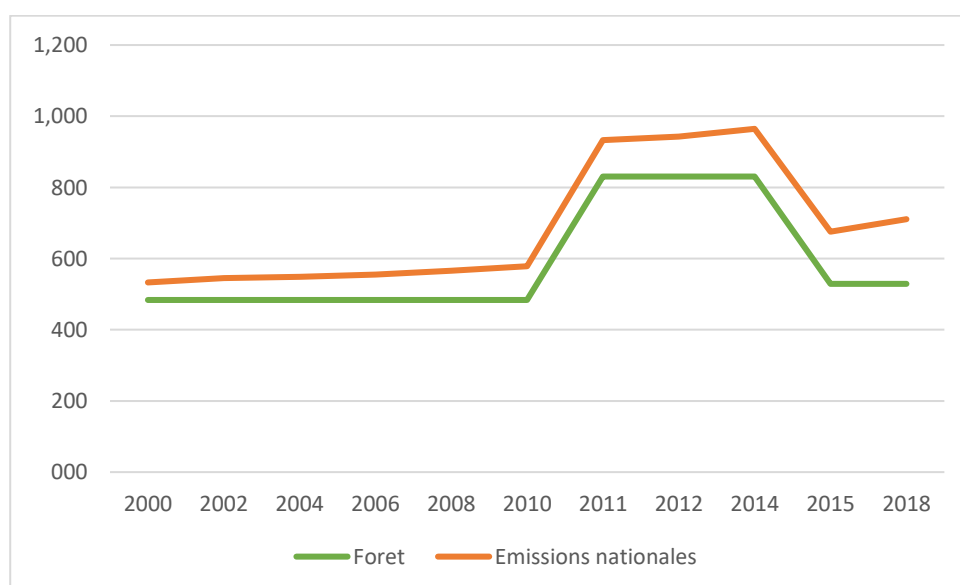


Figure 5: Evolution des émissions nationales et du secteur Forêt de 2000 à 2018

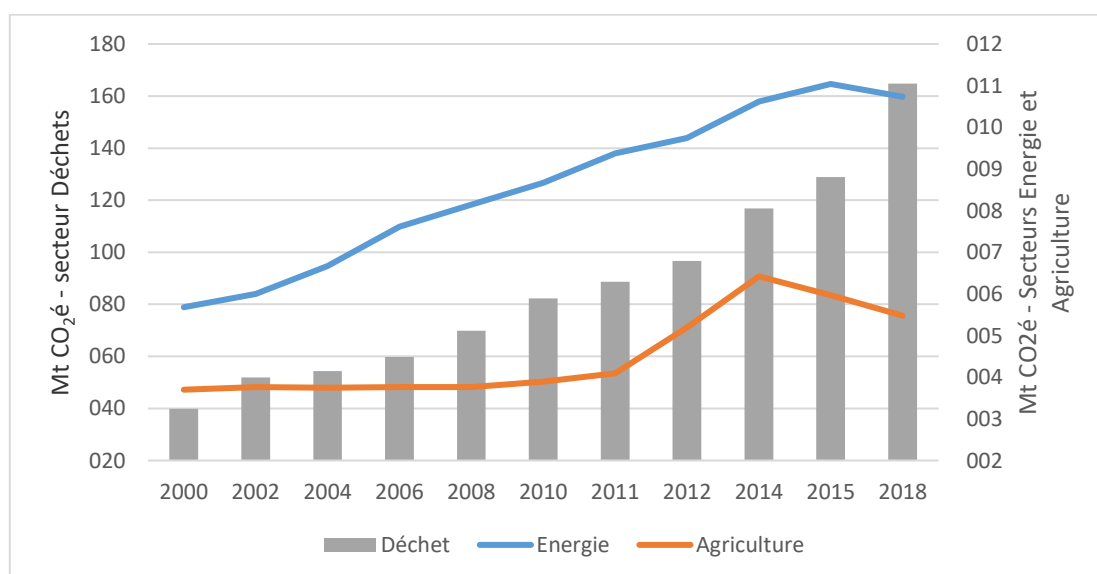


Figure 6: Evolution des émissions de secteurs Déchets, Energie et Agriculture de 2000 à 2018

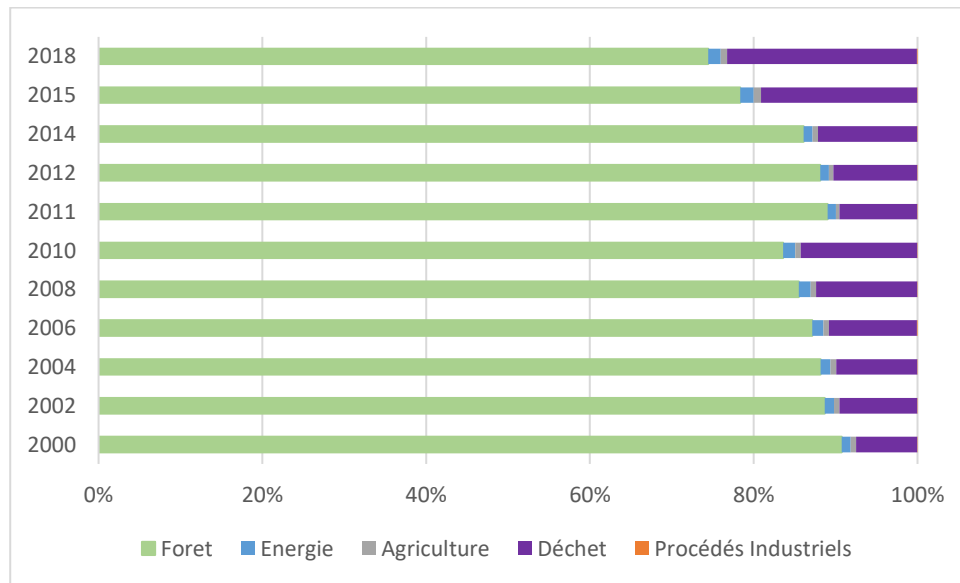


Figure 7: Contribution des émissions par secteur

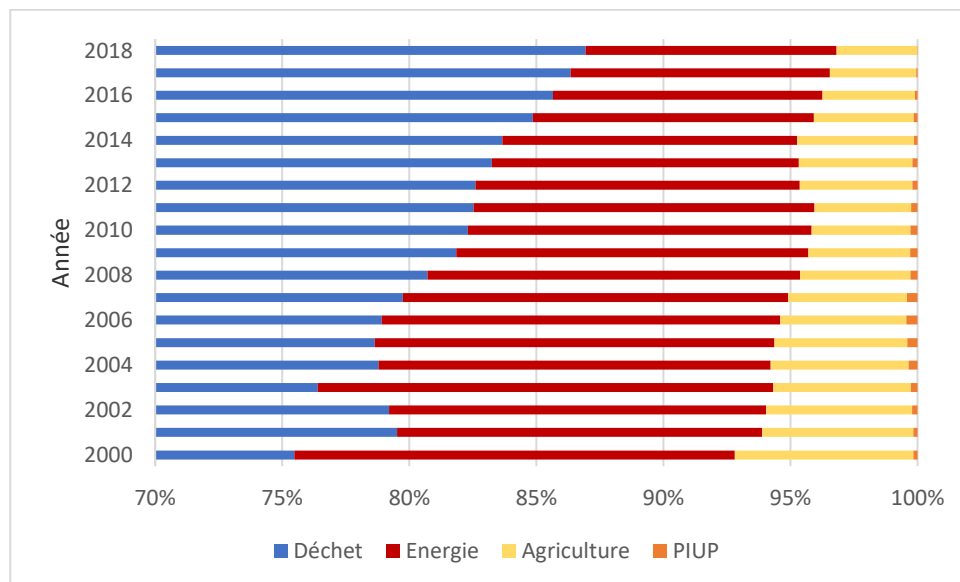


Figure 8: Contribution par secteur aux émissions nationales nettes, forêt exclue

4.2.2 Tendence des émissions par gaz

En RDC, actuellement, le secteur AFAT est un puits net : son bilan total présente davantage d'absorptions de CO₂ que d'émissions. Ce puits se maintient sur l'ensemble de la période. C'est principalement la croissance des arbres sur pied (plus que l'expansion de la surface forestière) qui explique ce niveau de puits de carbone important. En ce qui concerne les variations interannuelles de ce résultat, il faudrait suivre plus en détail les dynamiques forestières qui sont les principaux paramètres influents : gestion de l'exploitation forestière, taux de prélèvement de bois, les feux de savanes, mortalité. Ce puits de carbone est compris entre de 139,6 à 750 mégatonnes de CO₂ selon les années, ce qui permet de compenser la quasi-totalité des émissions totales de gaz à effet de serre (en CO₂e) des autres secteurs.

Le secteur AFAT est la plus grande source d'émissions de GES, suivi du secteur Déchets, Energie et Agriculture durant la période 2000 à 2014. Pendant la même période, les émissions d'AFAT représentaient environ 86 % du total national. Le reste des émissions provenait des secteurs Déchets, Energie et Agriculture et de PIUP. En ce qui concerne les gaz, le CO₂ est le plus important, représentant 99,2% des émissions nationales totales, suivi du N₂O et du CH₄, qui représentent en moyenne 0,27% en raison de l'importance du secteur AFAT pour l'économie nationale.

Le tableau 6 et figure 3 ci-dessous montre la prépondérance du CH₄ et de N₂O tant dans l'Agriculture que dans la Foresterie et autres Affectations des Terres, soit une contribution respectivement de 71% et 28% en moyenne.

La Foresterie et autres Affectations des Terres a, quant à elle, la grande particularité d'être un puits de carbone et compenser ainsi une partie des émissions de CO₂. Elle est également responsable des émissions directes de CO₂, CH₄, N₂O. Les émissions COVNM biotiques et les émissions indirectes de NO_x et CO ne sont pas prise en compte.

Tableau 11: Emissions par gaz du secteur AFAT

émissions par gaz							
	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	Total (éqCO ₂)
	Gg			Gg éq CO ₂			
2000	483 740,74	84,27	5,04	483 740,74	2 359,56	1 335,60	487 435,90
2001	483 737,48	87,73	5,29	483 737,48	2 456,44	1 401,85	487 595,77
2002	483 739,10	84,96	5,19	483 739,10	2 378,88	1 375,35	487 493,33
2003	483 740,99	84,91	5,21	483 740,99	2 377,48	1 380,65	487 499,12
2004	483 737,89	84,85	5,17	483 737,89	2 375,80	1 370,05	487 483,74
2005	483 739,36	84,81	5,20	483 739,36	2 374,68	1 378,00	487 492,04
2006	483 741,94	84,77	5,22	483 741,94	2 373,56	1 383,30	487 498,80
2007	483 740,84	84,73	5,25	483 740,84	2 372,44	1 391,25	487 504,53
2008	483 739,04	84,69	5,25	483 739,04	2 371,32	1 391,25	487 501,61
2009	483 738,65	84,67	5,25	483 738,65	2 370,76	1 391,25	487 500,66
2010	483 740,21	87,19	5,44	483 740,21	2 441,32	1 441,60	487 623,13
2011	830 532,33	87,88	6,11	830 532,33	2 460,64	1 619,15	834 612,12
2012	830 529,38	120,86	6,80	830 529,38	3 384,08	1 802,00	835 715,46
2013	830 531,55	138,43	6,97	830 531,55	3 876,04	1 847,05	836 254,64
2014	830 535,41	160,27	7,26	830 535,41	4 487,56	1 923,90	836 946,87
2015	529 231,70	162,46	5,34	529 231,70	4 548,88	1 415,10	535 195,68
2016	529 232,01	163,51	5,32	529 232,01	4 578,28	1 409,80	535 220,09
2017	529 230,82	165,33	4,03	529 230,82	4 629,24	1 067,95	534 928,01
2018	529 230,00	166,95	3,07	529 230,00	4 674,60	813,55	534 718,15

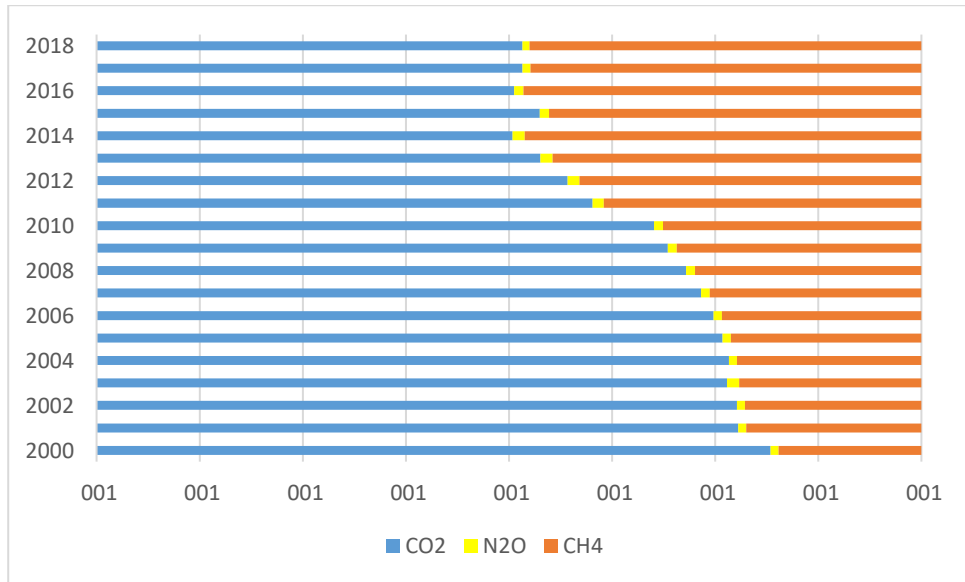


Figure 9: Contribution des émissions de CO₂, CH₄, N₂O du secteur AFAT

Tableau 12 : Synthèse des émissions et absorptions (Gg) par secteur et par gaz

	Energie			PIUP	AFAT							Déchets		
	CO ₂	CH ₄	N ₂ O		Bétail			Terres		S agrégées			CO ₂	CH ₄
				CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ (séquestré)	CO ₂ (émis)	CO ₂	CH ₄	N ₂ O			
2000	1 022,82	258,13	3,35	88,40	51,76	0,54	-139 590,01	483 736,06	4,68	32,51	4,50	335,45	1 393,37	1,67
2001	895,08	267,13	3,47	106,44	56,35	0,52	-139 590,01	483 736,06	1,42	31,38	4,77	345,22	1 809,43	1,72
2002	1 016,21	276,47	3,59	139,65	54,69	0,49	-139 590,01	483 736,06	3,04	30,27	4,70	355,85	1 821,63	1,76
2003	1 205,24	315,32	9,13	180,22	54,61	0,49	-139 590,01	483 736,06	4,93	30,30	4,72	367,23	1 865,22	1,83
2004	1 327,00	296,19	3,85	239,61	54,51	0,49	-139 590,01	483 736,06	1,83	30,34	4,68	379,19	1 909,12	1,88
2005	1 665,31	306,60	3,99	286,85	54,44	0,50	-139 590,01	483 736,06	3,30	30,37	4,70	391,58	1 985,21	1,95
2006	1 879,83	317,34	4,14	329,05	54,37	0,50	-139 590,01	483 736,06	5,88	30,40	4,72	404,41	2 098,53	2,01
2007	1 895,79	328,14	4,28	338,39	54,29	0,50	-139 590,01	483 736,06	4,78	30,44	4,75	417,73	2 261,08	2,07
2008	2 014,43	339,31	4,43	240,44	54,22	0,50	-139 590,01	483 736,06	2,98	30,47	4,75	431,51	2 459,85	2,14
2009	1 985,47	350,85	4,58	273,16	54,17	0,50	-139 590,01	483 736,06	2,59	30,50	4,75	445,72	2 710,85	2,21
2010	2 114,18	362,80	4,73	270,54	56,65	0,50	-139 590,01	483 736,06	4,15	30,54	4,94	460,34	2 899,03	2,29
2011	2 585,02	375,54	4,92	262,83	57,27	0,51	-343 131,89	830 527,12	5,21	30,61	5,60	475,34	3 125,40	2,36
2012	2 713,73	388,68	5,09	233,04	58,99	0,51	-343 131,89	830 527,12	2,26	61,87	6,29	490,73	3 412,97	2,44
2013	2 781,01	402,31	5,27	253,08	60,82	0,51	-343 131,89	830 527,12	4,43	77,61	6,46	506,52	3 760,73	2,51
2014	3 088,22	416,43	5,46	193,10	62,78	0,52	-343 131,89	830 527,12	8,29	97,49	6,74	522,74	4 129,70	2,60
2015	3 253,54	430,20	5,64	229,13	64,88	0,52	-537 855,59	529 225,36	6,34	97,58	4,82	539,43	4 557,85	2,67
2016	3 454,34	444,06	5,83	153,32	67,04	0,53	-537 855,59	529 225,36	6,65	96,47	4,79	556,57	4 983,24	2,76
2017	3 631,49	457,86	6,01	152,07	69,16	0,53	-537 855,59	529 225,36	5,46	96,17	3,50	573,41	5 410,46	2,84
2018	3 814,55	471,67	6,19	132,17	71,29	0,54	-537 855,59	529 225,36	4,64	95,66	2,53	590,33	5 837,23	2,92

5 Mesures d'atténuation et leurs effets

Les mesures d'atténuation identifiées en République Démocratique du Congo sont soit à mise en œuvre, soit planifiées. Quelques-unes sont à caractère juridique et réglementaires (Lois, règlements, règles et normes, Exigences de permis), Économique et fiscal (Échange de droits d'émission, quotas et certificats, Taxes et prélèvements sur le carbone et l'énergie, dons, subventions et remises) d'autres sont des accords volontaires et négociés (Accords sectoriels volontaires, Partenariats volontaires d'entreprises). La RDC présente également des mesures d'atténuation à caractère d'information, éducation, sensibilisation du public et recherche et développement.

Les cibles de réduction des actions d'atténuation de la RDC à l'horizon 2030 ne concernent que les émissions anthropiques par les sources et les absorptions par les puits des trois gaz de tous les GES non réglementés par le Protocole de Montréal : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄) et protoxyde d'azote (N₂O) des quatre secteurs (Énergie, Agriculture, Forêt et autres affectations des terres et Déchets).

5.1 Méthodologies générales

L'approche utilisée dans l'identification des mesures d'atténuation est basée sur la revue de différents études, projets et programmes élaborés dans différentes institutions nationales. Elle a principalement concerné les différents secteurs de l'inventaire des GES et la détermination des secteurs prioritaires à la réalisation des objectifs nationaux d'atténuation. Cette démarche a permis d'identifier les politiques nationales appropriées visant à réduire les émissions de GES selon leur degré d'appropriation, en termes de faisabilité (coûts, technologies, données disponibles, etc.).

Vue la dynamique de développement dans laquelle la RDC s'engage à l'horizon 2030, ses efforts vont se matérialiser dans la mise en œuvre des diverses mesures d'atténuation, principalement dans les secteurs Forêt et autres Affectations des Terres, et Déchets suivi de l'Énergie et l'Agriculture.

Les projections utilisées sont une extrapolation linéaire, simple, transparente, intuitive et facilement reproductible à moyen terme jusqu'en 2030, basée sur la méthodologie de niveau 1 du GIEC, qui évoluent selon un scénario de type business-as-usual (cours normal des affaires sans mesures d'atténuation). Les résultats d'atténuation présentés sont basés sur la prospective d'une réduction relative des émissions de GES entre 2018-2030 par rapport aux émissions de référence estimées en utilisant les lignes directrices 2006 du GIEC¹⁶ représentant la trajectoire nationale en l'absence des mesures d'atténuation (BAU) et le scénario d'abattement.

¹⁶ GIEC 2006, Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, préparé par le Programme pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, Eggleston H.S., Buendia L., Miwa K., Ngara T. et Tanabe K. (eds). Publié : IGES, Japon.

Pour le secteur de l'énergie, une modélisation spécifique basée sur le Modèle pour l'Analyse de la Demande d'Énergie (logiciel MAED-2, IAEA, 2007), a été entreprise pour estimer le potentiel actuel d'atténuation.

Dans le domaine de la foresterie et autres affectations des terres, l'hypothèse est basée sur la stratégie REDD + qui s'est appuyée sur les études de McKinsey et al (2009)¹⁷ et aussi des hypothèses envisagées dans le document du NERF.

Dans le secteur agricole l'abattement va beaucoup plus concerner la gestion des résidus agricoles car le programme de développement agricole prévoit une augmentation des superficies.

Dans le secteur déchet, le scénario d'abattement des émissions devra concerner l'organisation du secteur, notamment l'accès de 60% de ménages au système de gestion de déchets et ce, en développant des mécanismes opérationnels dans au moins 10 provinces.

Le tableau 13 ci-après résume les actions d'atténuation et les gaz évités correspondants à toutes les mesures d'atténuation proposée.

¹⁷ Méthodologie provenant de la « McKinsey GHG Abatement Cost Curve V2.0 », McKinsey & Company, 2009

Tableau 13 : les action d'atténuation, leurs potentiels de réduction et les gaz évités.

Secteur	Actions	Potentiel de réduction d'ici 2030 (Mt CO2e)	Potentiel de réduction par option	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
Energie	Objectif 1 : Réduire la demande en bois énergie et faciliter l'accès à l'électricité		113,20			
	Électrification rurale, péri-urbain et urbaine par l'hydroélectricité (de 3GW en 2020 à 4GW en 2030)	120,43	28,90			
	Électrification rurale, péri-urbain et urbaine par de systèmes décentralisés hors réseaux basés sur les sources d'énergies renouvelables (l'éolien, le solaire et la géothermie) (de 2,9 MW en 2020 à 42,7 MW en 2030)		13,25			
	Promotion des foyers améliorés (rendement 20%) & amélioration de la carbonisation (Passer de 12 -15% à 25 -30% de rendement)		18,06			
	Transition vers la cuisson écoénergétique (promotion de l'utilisation des technologies des biogaz, de GPL ; et briquettes à base des résidus agricoles ou des déchets ménagers biodégradables)		10,84			
	Plantations industrielles de bois à but énergétique (130.000 ha)		42,15			

Secteur	Actions	Potentiel de réduction d'ici 2030 (Mt CO2e)	Potentiel de réduction par option	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	Objectif 2 : Développer et améliorer le transport urbain et interurbain		7,23			
	Développement d'un plan directeur de circulation pour au moins 10 centres urbains (cités et villes) en vue de la promotion de transport de masse (développement d'un nouveau système de transport public (Bus, Rail, etc.))		7,23			
	Objectif 3 : Sédentariser l'agriculture		252,33			
Agriculture	Aménagement d'au moins 1 million d'ha des périmètres irrigués en vue de promouvoir des itinéraires techniques de sédentarisation particulièrement dans les zones forestières (environ 150 organisations et coopératives des agriculteurs utilisant le guide de bonnes pratiques agricole pour la gestion des jachères et des fertilisants naturels établies)	252,33	35,71			
	Intégration de l'agriculture dans le plan national d'aménagement du territoire (conformément à la stratégie nationale REDD+)		11,90			
	Promotion de l'agriculture intensive dans les zones savanicoles en vue de limiter la pression sur les forêts naturelles (Aménagement d'au moins 1,6 millions d'ha de terres à usage agricole intensif)		47,61			
	Intensification de la production agricole vivrière (glucides, oléagineux, légumineuses) en zone savanicole		26,19			
	Intensification de la production agricole vivrière (glucides, oléagineux, légumineuses) en zone de forêts dégradée		26,19			

Secteur	Actions	Potentiel de réduction d'ici 2030 (Mt CO2e)	Potentiel de réduction par option	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	Intensification de la production agricole de rente en forêt secondaire et en savane, mais avec des systèmes durables agroforestiers (cacao, café, bananier, cultures spéciales) permettant de valoriser les avantages comparatifs de la paysannerie pour ces cultures		40,47			
	Promotion d'une exploitation rationnelle et durable des espaces de production agricole pour préserver les conditions agro écologiques en vue d'assurer la stabilité du couvert forestier		35,71			
	Réhabilitation des grandes plantations, de création et extension des périmètres d'agriculture et d'élevage intensifs, installation de systèmes et des unités de stockage, de valorisation/transformation, de transport multimodal et de commercialisation des produits agricoles et agroindustriels		28,57			
	Objectif 4 : Réduire la déforestation et la dégradation des forêts		159,06			
Foresterie et autres Affectations de Terre	Promotion des techniques d'afforestation (15% de 7 millions d'ha d'aires marginales reboisées) et reforestation traditionnelle et moderne (760 000 ha de forêts) en vue de préserver les forêts.	230,14	66,18			
	Restauration des paysages forestiers pour la lutte contre la déforestation, la dégradation forestière et la promotion des moyens d'existence des populations		24,44			
	Appui au développement de la foresterie communautaire comme outil de conservation de la biodiversité et de lutte contre la perte du couvert forestier en milieu rural		34,22			

Secteur	Actions	Potentiel de réduction d'ici 2030 (Mt CO2e)	Potentiel de réduction par option	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	Protection des zones humides, notamment la cartographie et l'évaluation des tourbières utilisées en agriculture et en élevage		17,11			
	Appui aux initiatives permettant la mise en place de la plateforme sur la restauration des forêts et des paysages		17,11			
	Objectif 5 : Renforcer le stock de carbone		71,07			
	Gestion durable de l'exploitation de bois d'œuvre		58,85			
	Lutte contre les feux de brousse		12,22			
Déchets	Objectif 6 : Améliorer l'accès aux services de gestion des déchets	47,1	9,42			
	Renforcement du cadre institutionnel et légal pour la gestion de déchets		2,46			
	Programme de gestion rationnelle des déchets		7,07			
	Objectif 7 : Valoriser les déchets		37,68			
	valorisation énergétique des déchets (réduction des émissions de CH ₄ des sites d'enfouissement)		14,13			
	Production d'énergie à partir des eaux usées et boues fécales		9,42			
	Production d'engrais organique à partir de déchets solides, eaux usées et boues fécales		14,13			

5.2 Energie

Les options d'atténuation identifiées dans le secteur Energie pour la RDC concernent principalement la problématique de l'accès à l'énergie pour tous et de l'autosuffisance en énergie, y compris dans les zones isolées du réseau national d'électricité alimenté par de grands barrages de grande capacité, tout en développant et en utilisant les ressources énergétiques nationales (l'hydroélectricité, gaz naturel, énergies renouvelables). La RDC a clairement identifié le besoin urgent de fournir une énergie fiable et diversifiée, d'amélioration de l'efficacité énergétique (foyers améliorés & amélioration de la carbonisation), et la promotion de la cuisson écoénergétique. C'est dans ce contexte que l'Atlas des énergies renouvelables a été développé. La vision de la RDC dans ce domaine consiste à rendre les services énergétiques universellement accessibles et facilement disponibles d'une manière écologiquement durable.

Outre l'hydroélectricité, la RDC dispose également d'un potentiel éolien et solaire abondant de près de 85 GW¹⁸, peu coûteux et accessible susceptible d'être connecté au réseau national pour répondre au déficit énergétique chronique du pays. Cependant le développement de ces ressources est encore timide.

La biomasse (promotion de plantations industrielles de bois à but énergétique) et la géothermie, encore peu exploitées, peuvent-elles aussi aider à l'approvisionnement aux besoins en énergie des ménages, des petites entreprises ou industries.

Des mesures d'atténuation des émissions de GES relevant du secteur de transport sont également prises en compte dans ce rapport. En effet, le transport en RDC est l'un des plus importants défis que le pays est appelé à relever pour s'assurer (i) d'un développement durable et (ii) pour le retour d'une croissance économique durable et pour l'accès aux services sociaux de base. La situation des transports tant à Kinshasa que dans les autres villes du pays, reflète la spirale négative dans laquelle se trouvent les transports urbains. Ainsi, gouvernement, secteur privé et communautés de base (dans la capitale comme dans les provinces) sont tous appelés à y accorder une priorité absolue.

Fiche de projet/programme 1: Électrification rurale, péri-urbaine et urbaine par l'hydroélectricité

<i>Secteur</i>	Energie	Quantité de GES évitée
Intitulé de la mesure	Électrification rurale, péri-urbaine et urbaine par l'hydroélectricité (de 3GW en 2020 à 4GW en 2030) ;	en 2030 : 28,9 Mt CO₂e
<i>But</i>	Améliorations des conditions des populations pauvres, initiation de la croissance verte et la contribution à la réduction des GES et à l'adaptation aux effets néfastes du CC, à travers la facilitation de l'accès à l'hydroélectricité en milieu rural et urbain et autres services sociaux de base.	
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de l'utilisation du bois de chauffe. - Facilitation de l'accès à l'électricité et autres services publics de base. 	

¹⁸ Ranjit Deshmukh et al. (2017), Richesses Renouvelables : Comment le solaire et l'éolien peuvent électrifier la RDC et l'Afrique du Sud,

<i>Secteur</i>	Energie	Quantité de GES évitée
Intitulé de la mesure	Électrification rurale, péri-urbaine et urbaine par l'hydroélectricité (de 3GW en 2020 à 4GW en 2030) ;	en 2030 : 28,9 Mt CO₂e
<i>Résultats attendus</i>	Plus 650 MW d'énergie hydroélectrique à travers des centrales hydroélectriques (moyenne et petite taille) et remplacement de centrales thermiques existantes et environ 38 MW d'énergie par l'éolien, le solaire et la géothermie sont mobilisés	
<i>Contexte/ milieu concerné</i>	En dépit, d'un potentiel hydroélectrique et photovoltaïque exceptionnel (plus de 100.000 MW), le taux moyen de desserte en électricité de ménages de la RDC (hors Kinshasa) se situe à moins de 3%. La majorité de la population de la RDC utilise quasi exclusivement le bois (charbon de bois et bois de chauffe) comme unique source d'énergie. La subsistance des populations résidant en milieu rural (environ 69% de la population) dépend exclusivement de l'exploitation non durable des ressources naturelles et des écosystèmes forestiers et savaniques. L'utilisation du charbon de bois combinée à l'agriculture itinérante sur brûlis présente un taux supérieur à 60% de la déforestation et la dégradation des forêts et constitue la principale source d'émissions des gaz à effet de serre en RDC.	
<i>Couverture géographique</i>	Cette mesure cible en priorité les zones à fort potentiel en énergies renouvelables de la RDC.	

Fiche de projet/programme 2 Électrification rurale, péri-urbaine et urbaine par systèmes décentralisés hors réseaux basés sur les sources d'énergies renouvelables

<i>Secteur</i>	Energie	Quantité de GES évitée
Intitulé de la mesure	Électrification rurale, péri-urbaine et urbaine par de systèmes décentralisés hors réseaux basés sur les sources d'énergies renouvelables (de 2,9 MW en 2020 à 42,7 MW en 2030)	en 2030 : 13,2 Mt CO₂e
<i>But</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer des conditions des populations pauvres, initiation de la croissance verte ; - Contribuer au développement des mesures d'efficacité énergétique destinées à atténuer les émissions de GES ; et - Encourager les partenariats stratégiques et la promotion de l'action gouvernementale pour l'amélioration du mode de vie rural ; - faciliter l'accès à l'énergie par les sources renouvelables (l'éolien, le solaire et la géothermie) en milieu rural et urbaine et autres services sociaux de base. 	
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer de systèmes décentralisés hors réseaux basés sur les sources d'énergies renouvelables (l'éolien, le solaire et la géothermie) ; - Promouvoir des solutions inclusives et durables pour améliorer l'accès à l'électricité en milieu rural, péri-urbain et urbain et autres services publics de base 	
<i>Résultats attendus</i>	<p>Le développement d'un système décentralisé hors réseaux basé sur l'énergie renouvelables, dans le cadre du présent projet, poursuit les résultats interconnectés ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Remplacement de centrales thermiques existantes et environ 38 MW d'énergie par l'éolien, le solaire et la géothermie sont mobilisés ; 2. L'accès à l'électricité est amélioré dans les milieux ruraux, péri-urbains et urbains, au niveau : 	

<i>Secteur</i>	Energie	Quantité de GES évitée
Intitulé de la mesure	Électrification rurale, péri-urbaine et urbaine par de systèmes décentralisés hors réseaux basés sur les sources d'énergies renouvelables (de 2,9 MW en 2020 à 42,7 MW en 2030)	en 2030 : 13,2 Mt CO₂e
	<ul style="list-style-type: none"> a. des ménages (éclairage, froid, appareils électriques, recharge pou batteries et téléphones); b. des établissements scolaires et universitaires (éclairage, communication et internet); c. des centres de santé (éclairage, conservation des vaccins, internet); d. des bâtiments administratifs (éclairage, communication et internet); <p>3. L'accès à l'électricité améliore l'accès à l'eau potable dans milieux ruraux, péri-urbains et urbains, améliorant les conditions de vie des femmes et des enfants (en allégeant la corvée d'eau).</p>	
<i>Contexte/ milieu concerné</i>	<p>Le contexte actuel de la RDC étant marqué par une faiblesse ou absence des textes légaux pouvant régir le secteur des énergies renouvelables, l'énergie scolaire semble mieux se prêter que d'autres sources énergétiques renouvelables à la décentralisation énergétique à court et moyen termes.</p> <p>Vu les difficultés de couvrir, dans le court terme, la vaste étendue de la RDC avec le réseau électrique - en tenant compte des coûts, des distances entre les localités et de l'absence des infrastructures de base telles que les routes-, l'électrification décentralisée (hors réseau) est une approche qui mérite d'être explorée. Elle peut réduire les coûts de transport de l'énergie électrique, et rapprocher la production de celle-ci des centres de consommation.</p> <p>Le pays dispose d'un grand potentiel d'énergies renouvelables exploitable (solaire, éolienne, hydraulique, ou biomasse, etc.). Un recours judicieux à ces dernières peut contribuer à réduire la pollution, à améliorer la santé humaine, à développer l'économie locale et favoriser la préservation de l'environnement. L'accès à l'énergie électrique pourrait faciliter l'accès à l'eau potable dont la couverture en milieu rural est très faible, avoisinant les 17%, selon la Banque Centrale du Congo (2015), excluant des pans entiers de la population.</p> <p>En dépit, d'un potentiel hydroélectrique et photovoltaïque exceptionnel (plus de 100.000 MW), le taux moyen de desserte en électricité de ménages de la RDC (hors Kinshasa) se situe à moins de 3%. La majorité de la population de la RDC utilise quasi exclusivement le bois (charbon de bois et bois de chauffe) comme unique source d'énergie. La subsistance des populations résidant en milieu rural (environ 69% de la population) dépend exclusivement de l'exploitation non durable des ressources naturelles et des écosystèmes forestiers et sylvicoles. l'utilisation du charbon de bois combinée à l'agriculture itinérante sur brûlis présente un taux supérieur à 60% de la déforestation et la dégradation des forêts et constitue la principale source d'émissions des gaz à effet de serre en RDC.</p>	
<i>Couverture géographique</i>	Cette mesure cible en priorité les zones à fort potentiel en énergies renouvelables de la RDC.	

Fiche de projet/programme 3: Amélioration de l'efficacité énergétique

<i>Secteur</i>	Energie	
Intitulé de la mesure	Bois énergie et efficacité énergétique en République Démocratique du Congo (amélioration de la carbonisation)	Quantité de GES évitée en 2030 : 18,8 MtCO₂-éq
<i>But</i>	<p>Lutter contre la déforestation et la dégradation forestière induite par la satisfaction des besoins énergétiques en bois énergie dans les grands centres urbains en mettant en œuvre 3 approches simultanées et complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les alternatives énergétiques hors filière bois ; - Diminuer la quantité d'équivalent bois consommé par tête d'usage (habitants, ménages, artisans) ; et - Créer des plantations industrielles dédiées à la production du charbon de bois afin de diminuer la pression sur les forêts naturelles 	
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'utilisation du bois de chauffe ; - Réduire la pression sur les forêts naturelles. - Promouvoir d'autres sources d'énergie. 	
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> - 18 millions de foyers améliorés sont distribués dans les villes de Kinshasa, Bukavu et du Kongo Central ; - 300 000 ménages et 1000 artisans sont formés à l'utilisation des foyers améliorés dans au moins 5 grands centres urbains (Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Kisangani et Bukavu). 	
<i>Contexte/ milieu concerné</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Selon l'Etat des forêts 2009, la RDC produit chaque année 54,7 millions de tonnes de bois énergie, soit 75,4 Millions de M3 équivalent à 94% de la production en bois ronds. - Dans la ville de Kinshasa, en 2010 on a consommé 5M tonnes de charbon pour une valeur de 132 millions de dollars US. Cela a un impact sur les forêts car on assiste à une intensification des pratiques non durables, ce qui occasionne une déforestation accrue autour de Kinshasa, une bonne partie du charbon de bois provenant d'un rayon de 200 Km autour de Kinshasa. 43% proviennent de l'Est de Kinshasa sur le plateau des Bateke, 34% du Bas Congo et 24% entrent par le fleuve en provenance de Bandundu, Equateur et Province orientale. Les populations de Kinshasa préfèrent le charbon de bois au bois de feu car elles utilisent le charbon de bois à 75%, et 12% utilisent le bois de feu. Seulement 3,2% des populations ont les foyers améliorés. - Pour la ville de Kinshasa, les consommations théoriques en 2030 en millions de tonnes équivalents bois sont estimées à 6,13 (hors politiques d'accompagnement), 3,49 (avec politiques d'amélioration des fours domestiques) et 1,95 (avec politiques d'amélioration de la Carbonisation). - Les études antérieures menées par le CIRAD et le FFEM sur la contribution de l'efficacité énergétique du bois dans la réduction des émissions ont montré la nécessité de mettre en œuvre des politiques d'accompagnement claires. Celles-doivent être axées sur la diffusion des foyers améliorés et l'amélioration des rendements à la carbonisation pour la biomasse ligneuse issue des plantations villageoises ou industrielles. 	
<i>Couverture géographique</i>	La mesure cible en priorité l'agglomération de Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Kisangani et Bukavu.	

Secteur	Energie	
Intitulé de la mesure	Bois énergie et efficacité énergétique en République Démocratique du Congo (amélioration de la carbonisation)	Quantité de GES évitée en 2030 : 18,8 MtCO₂éq
	<p>Les groupes cibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Artisans impliqués dans la carbonisation ; - Les commerçants/transporteurs du charbon de bois et du bois de chauffe ; - Les ménages utilisateurs du bois de chauffe et du charbon de bois ; <p>les partenaires techniques et financiers impliqués dans la mise en œuvre des programmes similaires.</p>	

Fiche de projet/programme 4: Plantations industrielles de bois à but énergétique

Secteur	Energie	
Intitulé de la mesure	Plantations industrielles de bois à but énergétique (130.000 ha)	Quantité de GES évitée en 2030 : 42,2 MtCO₂éq
<i>But</i>	<p>Lutter contre la déforestation et la dégradation forestière induite par la satisfaction des besoins énergétiques en bois énergie dans la ville de Kinshasa en mettant en œuvre 3 approches simultanées et complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les alternatives énergétiques hors filière bois - Diminuer la quantité d'équivalent bois consommé par tête d'usage (habitants, ménages, artisans) - Créer des plantations industrielles dédiées à la production du charbon de bois afin de diminuer la pression sur les forêts naturelles 	
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la pression sur les forêts naturelles. - Mettre en place des mesures incitatives pour donner la valeur économique aux plantations par rapport aux forêts naturelles. - Valorisation des plantations dans le processus REDD+. 	
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> - 130 000 Ha de plantations industrielles d'essences à croissance sont installés, entretenus et aménagés dans 7 provinces : Kinshasa, Kongo Central, Kwilu, Kwango, Haut-Katanga, Tshopo et Sud Kivu ; - Les activités se feront par la méthode HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre) pour créer des emplois auprès des communautés locales ; - Des partenariats avec les communautés locales pour la protection des plantations contre les feux de forêts ; - les institutions de recherche développement et des bureaux d'études et les partenaires techniques et financiers avec une expérience avérée dans la gestion des plantations apporteront leur contribution en matière de savoir et de savoir-faire dans les plantations. 	
<i>Contexte/ milieu concerné</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les études antérieures menées par le CIRAD et le FEM sur la contribution de l'efficacité énergétique du bois dans la réduction des émissions ont montré la nécessité de mettre en œuvre des politiques d'accompagnement claires. Celles-ci doivent être axées sur la diffusion des foyers améliorés et l'amélioration des rendements à la carbonisation pour la biomasse ligneuse issue des plantations villageoises ou industrielles. - L'évaluation des surfaces des plantations pour satisfaire les besoins charbonniers de l'agglomération de Kinshasa si les politiques d'accompagnement sont mises en œuvre sont estimés à 131.111 Ha dont 	

<i>Secteur</i>	Energie	Quantité de GES
Intitulé de la mesure	Plantations industrielles de bois à but énergétique (130.000 ha)	évitée en 2030 : 42,2 MtCO₂éq
	<p>98.333 ha sur le plateau des Bateke et 32778 Ha dans le Kongo Central (avec l'hypothèse que les 8000 Ha existants sur Mampu sont déjà pris en compte).</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'impact de la diffusion des foyers domestiques améliorés « charbon » sur la diminution des besoins en équivalent bois de la ressource primaire et des émissions en équivalent CO₂ en forêt naturelle a été déjà évalué. - Les résultats ont montré qu'en l'absence de plantations dédiées à la production charbonnière, ces foyers améliorés induisent une baisse de besoins en charbon de bois en provenance des forêts naturelles. Cette diminution des besoins entraîne une baisse de l'exploitation forestière pour une quantité équivalente à la diminution de la biomasse consommée, augmentée des impacts qui auraient été occasionnées en forêts naturelles si l'exploitation avait été réalisée. Cette préservation de la biomasse en forêt naturelle est valorisable à la REDD+ et elle est indépendante de l'existence ou non des plantations destinées à la production charbonnière. - Les évaluations des émissions de CO₂ évitées en forêt naturelle par la production de la biomasse issue des plantations pour la seule production charbonnière a été estimée en intégrant les productivités agronomiques et de carbonisation selon que les plantations sont villageoises ou industrielles et en différenciant les plantations villageoises et industrielles. Ils sont estimés à 5600°MtCO₂ en 2030. 	
<i>Couverture géographique</i>	La mesure cible en priorité l'agglomération de Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Kisangani et Bukavu.	

Fiche de projet/programme 5: Promotion de solutions de cuisson éco-énergétique

<i>Secteur</i>	Energie	Quantité de GES
Intitulé de la mesure	Transition vers la cuisson écoénergétique (promotion de l'utilisation des technologies des biogaz, de GPL ; et briquettes à base des résidus agricoles ou des déchets ménagers biodégradables)	évitée en 2030 : 10,8 Mt CO₂éq
<i>But</i>	Réduire la demande en bois énergie	
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès au biogaz pour cuisiner - Améliorer l'accès aux foyers améliorés et économes en énergie pour les utilisateurs de combustibles ligneux - Promouvoir la pénétration de GPL pour cuisiner - 50% des utilisateurs résidentiels, commerciaux et industriels adoptent le GPL comme principal combustible pour la cuisson et le chauffage d'ici 2030 ; - 1.000 foyers collectifs distribués dans les établissements publics et commerciaux d'ici 2025 et 23.000.000 foyers améliorés à biomasse adoptés par les ménages d'ici 2030. 	
<i>Résultats attendus</i>	Composante 1 : Accès à des foyers améliorés et économes en énergie pour les utilisateurs de combustibles ligneux	

<i>Secteur</i>	Energie	
Intitulé de la mesure	Transition vers la cuisson écoénergétique (promotion de l'utilisation des technologies des biogaz, de GPL ; et briquettes à base des résidus agricoles ou des déchets ménagers biodégradables)	Quantité de GES évitée en 2030 : 10,8 Mt CO₂eq
	<ul style="list-style-type: none"> - Environ 25.500 foyers institutionnels améliorés à biomasse (charbon de bois, bois de chauffage, palmiste et briquettes) pour la cuisine générale, l'agro-industrie et le fumage du poisson ont été diffusés dans le cadre de différentes interventions dirigées par des donateurs et le secteur privé de 2025 à 2027. - Environ 1000.000 (un million) de fours domestiques à biomasse (charbon de bois, bois de chauffage et granulés) ont été diffusés entre 2024 et 2025. - Les normes ISO pour les foyers et les solutions de cuisson écoénergétiques ont été adoptées comme normes nationales pour la RDC en 2025. - Élaboration d'un système d'étiquetage pour les foyers à biomasse améliorés, les projets de règlement ont fait l'objet d'engagements des parties prenantes en attente de validation finale. - Des réglementations pour le secteur des combustibles ligneux ont été élaborées. <p>Composante 2 : Programme de promotion du GPL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du programme de promotion du GPL en milieu rural, 100.500 ménages ont été touchés avec 100.500 bouteilles et 120.800 réchauds et accessoires à la fin de 2030. - Sensibilisation accrue aux avantages de l'utilisation du GPL et aux impacts négatifs de l'utilisation de combustibles ligneux dans des poêles inefficaces. - Trois entreprises ont obtenu une licence de construction et exploiter une usine de bouteilles de GPL. 	
<i>Contexte/ milieu concerné</i>	<p>L'action d'atténuation vise à promouvoir et à adopter des solutions de cuisson écoénergétique dans les ménages, le commerce et les secteurs des services. Il a deux composants principaux, elle consiste à (i) l'accès aux foyers améliorés et économes en énergie pour les utilisateurs de combustibles ligneux et (ii) au programme de promotion du GPL.</p> <p>Composante 1 : Accès à des fourneaux économes en énergie et améliorés pour les utilisateurs de combustibles ligneux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de normes et réglementations - Promotion des foyers à biomasse à efficacité énergétique <p>Composante 2 : Programme de promotion du GPL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion du GPL en milieu rural - Transition vers le modèle de distribution de recirculation de bouteilles 	
<i>Couverture géographique</i>	La mesure cible en priorité l'agglomération de Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Kisangani et Bukavu.	

Fiche de projet/programme 6: Promotion du transport public de masse dans les grands centres urbains de RDC

Secteur	Transport	Quantité de GES évitée en 2030 : 7,2 Mt CO₂éq
Intitulé de la mesure	Régulation de la circulation urbaine et réhabilitation et promotion du transport public (bus, rail, etc.) dans les grands centres urbains de RDC	
<i>But</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le trafic urbain dans les principaux centres urbains du pays en les dotant de plans de circulation urbaine et de dispositif de contrôle et régulation de trafic (multimodal). - Réduire les nuisances sonores et atmosphériques en améliorant la fluidité du trafic automobile et supprimant les embouteillages. - Mettre à niveau et moderniser le système de transport (de personnes et des marchandises) eu égard des exigences du développement socioéconomique de la RDC 	
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire une réforme globale du cadre réglementaire ayant trait au trafic urbain et le déplacement des populations : sécurité routière, contrôle technique, répression de l'alcoolémie au volant, des excès de vitesse, et de l'usage de la route de façon générale, etc. - Encourager et faciliter les procédures et l'obtention des autorisations pour des opérateurs privés pouvant intervenir aux niveaux de (i) la prestation des services de transports des personnes et des marchandises, (ii) la maintenance des équipements et des infrastructures de transport, (iii) le contrôle technique des voitures. - Apporter un appui technique et financier pour renforcer le cadre institutionnel et de coordination plurisectorielle (Routier, maritime et fluvial, ferroviaire et aérien) en charge de l'exploitation et le développement du système de transports et des infrastructures de transports, des routes et des voiries urbaines dans les grands centres urbains du pays et faciliter l'installation et la gestion commune d'un système multimodal des transports. - Associer à la régulation et la modernisation du dispositif de transport les activités et actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o la lutte contre la pollution par gaz d'échappement des véhicules et la réduction des émissions des GES ; o la lutte contre la domination du secteur informel et la prise de mesures coercitives pour réduire les effets néfastes de ce secteur informel et combattre les interventions incontrôlées sur l'espace public routier, les voiries urbaines et les infrastructures et les services de transport 	
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le parc automobile des principaux centres urbains mise à niveau et rénové (+ de 40% de véhicules en circulation ont moins de 10 ans d'âge en 2020 et +de 60% en 2030). - Le trafic automobile est maîtrisé et les embouteillages et encombrements de trafic sont réduits. - L'offre du transport public est quantitativement accrue et qualitativement améliorée (augmentation de 60% des places disponibles, acquisition de plus de 50 nouveaux Bus et mini bus par 100 000 habitants). 	

<i>Secteur</i>	Transport	Quantité de GES évitée en 2030 : 7,2 Mt CO₂éq
Intitulé de la mesure	Régulation de la circulation urbaine et réhabilitation et promotion du transport public (bus, rail, etc.) dans les grands centres urbains de RDC	
	<ul style="list-style-type: none"> - Le transport de marchandises et l’approvisionnement des marchés et centres d’activités sont assurés. - Une réduction globale de la consommation du carburant (plus de 30%). - Une réduction des émissions des polluants atmosphériques et des GES (Avec objectifs de respects des normes de l’OMS en 2025). 	
<i>Contexte/ milieu concerné</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les crises successives qu’a connu la RDC depuis la fin des années 70 se sont caractérisées par une profonde dégradation de la situation économique, sociale et politique ainsi que des infrastructures et services publics et notamment le transport des biens et des personnes. - A La dégradation du contexte socioéconomique s’ajoute la fragilisation du milieu environnemental et physique (érosions) comme corollaire d’une mauvaise gestion des villes notamment dans les domaines des transports, de gestion des déchets solides et liquides et des différentes formes de pollution. On y observe une extension continue des bidonvilles autour de grands centres urbains, où se concentre la population et la demande en matière des services de base et d’infrastructures (voiries, eau potable, électricité, gestion des déchets, assainissement, etc.). - Le renforcement des infrastructures de base et l’amélioration des services communs et, plus particulièrement, ceux relevant des secteurs du transport, de l’électricité, de l’eau potable et d’autres commodités urbaines (comme l’assainissement, l’élimination des déchets, etc.) constituent donc un défi réel en matière de réhabilitation et de gestion urbaine et sociale dans la ville de Kinshasa et des autres agglomérations urbaines du pays. - Le transport en RDC est l’un des plus importants défis que le pays est à relever pour (i) s’assurer un développement durable ainsi que la condition sine qua non pour (ii) la restauration de l’autorité de l’Etat et de la sécurité à travers l’ensemble de la RDC, (iii) pour le retour d’une croissance économique durable et pour l’accès aux services sociaux de base. Ainsi, gouvernement, secteur privé et communautés de base (dans la capitale comme dans les provinces), sont tous appelés à y accorder une priorité absolue dans les années qui viennent. - La situation des transports tant à Kinshasa que dans les autres villes, reflète la spirale négative dans laquelle se trouve les transports urbains, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - les besoins en déplacements ont largement augmenté sans que l’offre arrive à satisfaire la demande ; - le taux de motorisation s’est accru ainsi que le niveau de congestion des voiries urbaines, ce qui pénalise fortement la progression des bus qui assurent le transport collectif ; - la pression sur l’espace public a fortement augmenté, notamment à travers la demande croissante en stationnement, satisfaite en partie de manière illicite et gênante pour des transports collectifs non contrôlés. 	

<i>Secteur</i>	Transport	Quantité de GES évitée en 2030 : 7,2 Mt CO₂éq
Intitulé de la mesure	Régulation de la circulation urbaine et réhabilitation et promotion du transport public (bus, rail, etc.) dans les grands centres urbains de RDC	
	<ul style="list-style-type: none"> - En réponse à cette insuffisance des transports collectifs de masse, les transports artisanaux se sont développés, augmentant la pression sur les espaces autour des pôles multimodaux principaux. - Les difficultés de trafic, l'état vétuste et non rénovation systématique du parc automobile, l'absence des contrôles technique des véhicules, la qualité des carburants et le comportement des automobilistes et des usagers des routes et voiries urbaines et utilisés notamment les transports collectifs du secteur informel conduisent à la fois à : <ul style="list-style-type: none"> o l'aggravation alarmante de l'insécurité routière ; o la détérioration de la qualité de l'air (Augmentation des émissions des mobiles des polluants atmosphériques et des GES (CO₂ et NO₂, SO₂, CO, Poussières et métaux lourds, etc.) ; o l'augmentation de la consommation des carburant et par conséquent des taux d'émission de CO₂ par véhicule et du volume des émissions totales des du CO₂. - En ce qui concerne les transports collectifs, il importe de constater que leur part dans les déplacements motorisés à Kinshasa et dans les grands centres urbains de la RDC ne dépasse guère le 25% du trafic. 	
<i>Couverture géographique</i>	<p>Les villes cibles sont retenues compte tenu de leurs caractéristiques humaines, socioéconomiques et environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Très forte activité économique ; - Congestion fréquente du trafic ; - Transport public insuffisant et archaïque ; - Parc automobile majoritairement vétuste ; - Fortes nuisances urbaines et environnementale ; - Fort potentiel de transport multimodal 	

5.3 Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres

La RDC a soumis son niveau de référence forestier national (NERF) en 2018, au secrétariat de la CCNUCC, après qu'on ait entrepris son évaluation technique (AT). La politique de la RDC en matière forestières vise à augmenter le couvert forestier et à restaurer les terres dégradées, tandis que la stratégie REDD+ s'attaque aux principaux moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les paysages dans divers paysages.

Dans ce RBA, la RDC présente des informations sur les mesures d'atténuation liées à la promotion des itinéraires techniques de sédentarisation, à la restauration des paysages forestiers, réhabilitation des grandes plantations, de création et extension des périmètres d'agriculture et d'élevage intensifs, au développement des plantations forestières et à la REDD+.

Fiche de projet/programme 7: promotion des itinéraires techniques de sédentarisation

Secteur	Agriculture	Quantité de GES évitée en 2030 : 40,5 Mt CO₂e
Intitulé de la mesure	Aménagement d'au moins 1 million d'ha des périmètres irrigués pour la promotion des itinéraires techniques de sédentarisation particulièrement dans les zones forestières	
<i>But</i>	<p>Contribuer à la réduction des GES, à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ la mise en place d'une pratique professionnelle évoluée de l'agriculture vivrière & à petite échelle via : <ul style="list-style-type: none"> - la sédentarisation agricole et la sédentarisation de l'habitat, - l'introduction des bonnes pratiques agricoles, - le développement des activités de transformation et valorisation de produits agricole, - le développement des organisations professionnelles pour l'intégration de l'amont et l'aval de la production, le positionnement sur des marchés rémunérateurs et l'accès aux producteurs à la valeur à de la plus-value ; ❖ la facilitation de l'accès à la formation, à l'appui technique et aux mécanismes de financement pour les agriculteurs/agricultrices, les fils et filles d'agriculteurs et les jeunes ruraux. 	
<i>Objectifs</i>	- Sédentariser l'agriculture et réduire les pratiques d'agriculture sur brûlis.	
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Un (1) million d'ha de périmètres irrigués sont aménagés et équipés ; - Environ 150 organisations et coopératives des agriculteurs utilisant le guide de bonnes pratiques agricole pour la gestion des jachères et des fertilisants naturels établies ; - Les agriculteurs bénéficiaires sont encadrés, formés et appuyés techniquement et financièrement et les partenaires institutionnels en charge du développement agricole et du développement rural disposent d'un appui technique et financier pour que les organisations professionnelles des agriculteurs (coopératives) soient mises en place en vue d'assurer le contrôle et l'intégration de l'amont et l'aval des filières agricoles (production, transformation, commercialisation) ; - L'agroforesterie et les autres systèmes d'exploitation agro-sylvo- pastoraux, les plantations légumineuses fixatrices d'azote atmosphérique et l'arboriculture (en milieux érodés) sont promus et exploités de façon professionnelle et durable ; - Les bonnes pratiques agricoles (gestion des jachères, promotion de l'utilisation des fertilisants naturels et/ou contrôlés, promouvoir les semences améliorées, Développement des filières d'approvisionnement en intrants, etc.) sont initiées et pérennisées ; - Les institutions en charges de vulgarisation agricoles sont opérationnelles ; - l'accès aux mécanismes de financements (microcrédits, banques, etc.) est facilité aux agriculteurs/agricultrices, fils et filles d'agriculteurs et jeunes ruraux. 	

<i>Secteur</i>	Agriculture	
Intitulé de la mesure	Aménagement d'au moins 1 million d'ha des périmètres irrigués pour la promotion des itinéraires techniques de sédentarisation particulièrement dans les zones forestières	Quantité de GES évitée en 2030 : 40,5 Mt CO₂e
<i>Contexte/ milieu concerné</i>	<p>L'agriculture itinérante sur brûlis présente un taux supérieur à 60% de la déforestation et la dégradation des forêts et constitue donc source importante d'émissions des gaz à effet de serre en RDC.</p> <p>La régression des activités agricoles, de l'élevage et de la pêche, jadis productrices et génératrices de revenus, est de nos jours la principale cause de la malnutrition infantile et de l'insécurité alimentaire qui affecte 73% de la population. La RDC compte environ 80 millions d'hectares de terres arables, mais seule 10% de cette superficie (soit moins de 3% du territoire national) sont en cours d'exploitation. La destruction de la quasi-totalité des infrastructures de transport routier et fluvial ont mis fin à toute possibilité de transformation et de commercialisation des produits agricoles et de génération de revenus durables.</p> <p>En plus de ces problèmes qui affectent l'environnement et les capacités limitées des structures gouvernementales, les populations rurales se trouvent désormais confrontées aux difficultés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accès limité aux services sociaux de base (santé, éducation, électricité, eau potable et assainissement) ; - accès réduit aux moyens de production et de transformation des produits d'agricultures, d'élevage et de pêche ; - manque d'opportunités et de mécanismes de financement pour les initiatives locales privées et communautaires ; - manque d'opportunité de formation et d'insertion professionnelle des jeunes, des femmes et autres groupes vulnérables ; - vulnérabilité aigüe et conséquences des conflits armés qui détruisent la cohésion sociale et les moyens d'existence déjà très fragiles. 	
<i>Couverture géographique</i>	Cette mesure cible en priorité les zones à fort potentiel en agricole de la RDC.	

Fiche de projet/programme 8: Intégration de l'agriculture dans le plan national d'aménagement du territoire

<i>Secteur</i>	Agriculture	
Intitulé de la mesure	Intégration de l'agriculture dans le plan national d'aménagement du territoire	Quantité de GES évitée en 2030 : 11,9 Mt CO₂e
<i>But</i>	Contribuer à l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire par l'élaboration d'un SIG d'affectation des terres.	
<i>Objectifs</i>	<p>L'intégration de la résilience face au changement climatique dans les stratégies de développement sectorielles et la planification du risque climatique^o:</p> <ul style="list-style-type: none"> · favoriser l'aménagement du territoire par l'élaboration d'un SIG d'affectation des terres (potentiel agricole, agropastoral, agroforestier, plan d'eau et lac, forêts, ...) ; · Mettre à niveau et renforcer les capacités managériales, techniques et financières des départements et structures sous-tutelles des ministères en charge de la réalisation, la gestion, l'exploitation et la maintenance des 	

	<p>infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, portuaires et aéroportuaires ainsi que ceux en charge de la planification, de l'aménagement du territoire, du développement urbain et de la protection de l'environnement et la lutte contre le CC.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Le programme d'adaptation de la zone littorale à l'élévation du niveau de la mer propose une solution intégrée juxtaposant des actions physiques, d'aménagement du territoire, de préservation de l'environnement et de conservation de la diversité biologique. Un dispositif d'alerte précoce d'élévation du niveau de la mer sera mis en place pour permettre le suivi des risques liés à ce phénomène et ses impacts sur le littoral. · Appui relatif à l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire par l'élaboration d'un SIG d'affectation des terres.
<i>Résultats attendus</i>	<p>Les principaux résultats attendus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une maîtrise territoriale de l'espace et la coordination des actions entre les institutions nationales et locales sur fonds d'un cadre légal et réglementaire moderne et cohérent : - Le milieu rural a une économie forte - Les populations rurales sont fières de leur travail ; - Les capacités des Institutions des ETD et des communautés locales ciblées à gérer les ressources naturelles et à participer aux discussions nationales et internationales sur le changement climatique sont renforcées ; - Les conditions de production des producteurs ruraux sont améliorées ; - Les activités génératrices de revenus pour les communautés locales ciblées sont développées ; - Les activités de gestion durable des ressources naturelles sont développées ; - Les activités de sécurisation foncière sont renforcées.
<i>Contexte/ milieu concerné</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Près de 80 % de la population vit en milieu rural, avec comme activités principales : l'agriculture, la pêche, l'artisanat et les activités connexes. - Conformément à la stratégie nationale REDD+, le programme s'attèlera à réaliser des ouvrages hydrauliques et l'aménagement de périmètres irrigués permettant une gestion optimale de l'eau, et favoriser la diffusion et la vulgarisation des cultures à haut rendement, ainsi que des essences forestières et agroforestières réadaptées aux milieux, qui vont permettre une réduction des émissions de CO₂ par une accumulation de carbone dans les sols (notamment pas l'accroissement de la teneur en matière organique des sols cultivés). - Les territoires prioritaires d'intervention seront retenus sur la base des critères suivants : (i) Existence de bassins de productions actifs ; (ii) Volonté de l'Entité Territoriale Décentralisées (ETD) à s'engager dans une dynamique de gouvernance locale avec l'élaboration d'un plan de développement local participatif, la facilitation de la mise en œuvre des projets économiques et un engagement pour l'entretien des infrastructures publiques ; (iii) Existence d'organisations actives de producteurs, désireuses d'évoluer vers une agriculture commerciale ; (iv) L'intérêt d'entreprises agricoles spécialisées dans les services agricoles et ruraux, qui améliorent la productivité agricole avec un recours aux innovations technologiques. Ces services comprennent entre autres, l'amélioration de l'accès aux voies de

	desserte agricole, à la mécanisation entre autres.
<i>Couverture géographique</i>	Le programme interviendra dans des territoires localisés dans les provinces suivantes : Kongo-Central, Kwilu, Kwango, Kasai, Kasai Central, Kasai-Oriental et le Mai-Ndombe.

Fiche de projet/programme 9: Promotion de l'agriculture intensive dans les zones savanicoles

Secteur	Agriculture	Quantité de GES évitée en 2030 : 11,9 Mt CO₂e
Intitulé de la mesure	Promotion de l'agriculture intensive dans les zones savanicoles	
<i>But</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la pression sur les forêts naturelles - Renforcer la sécurité alimentaire et accroître les revenus des agriculteurs. 	
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la production agricole et les revenus des agriculteurs ; - Améliorer la gestion et les technologies d'irrigation ; - Améliorer l'efficacité de l'emploi des engrais et gestion des résidus de cultures. 	
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de 2,7 millions ha de terres agricoles en zone savanicole par l'installation d'une infrastructure d'agriculture pluviale et d'irrigation gravitaire ; - Accroissement de la production et multiplication des semences résilientes aux changements climatiques de manioc, de maïs, de riz et de haricot ; - Production dans le cadre d'un modèle de contrat agricole, de la recherche adaptative (centres de recherche tels que INERA...) pour répondre aux besoins des agriculteurs. - Création d'association et d'organisations d'agriculteurs viables, assez efficaces pour assurer la production agricole 	
<i>Contexte/ milieu concerné</i>	<p>Le gouvernement, dans le cadre de la relance de l'agriculture, met l'accent sur l'accroissement de la production vivrière, la multiplication des variétés de semences améliorées, ainsi que l'organisation et la formation des agriculteurs en milieu rural. A cet effet, le gouvernement congolais a identifié un certain nombre de secteurs prioritaires pour la lutte contre les problèmes de chômage, de sécurité alimentaire et de faible niveau de vie, dont l'agriculture. La priorité est accordée en conséquence au secteur rural, particulièrement aux petits exploitants vivant de l'agriculture de subsistance.</p> <p>C'est dans ce cadre que le gouvernement a opté le développement de l'agriculture dans les provinces savanicole offrant ainsi l'opportunité de tester et de mettre au point des approches et technologies de culture pluviale et d'irrigation avec des eaux de surface à petite échelle dans des systèmes améliorés de production et de gestion agricoles. Reposant sur des savoirs locaux et des pratiques culturelles courantes, ces approches et technologies, dont des semences à haut rendement, seront reproduites à l'échelle nationale dès qu'elles auront été agréées.</p> <p>L'impact majeur du projet sera le renforcement de la sécurité alimentaire et l'augmentation des revenus tirés de l'agriculture. Ainsi, on estime l'accroissement annuel de la production agricole par ha, une fois que le programme aura atteint sa vitesse de croisière dans ces zones à 8 t pour manioc, 2,5 t pour le haricot, 3 t pour le maïs.</p>	

<i>Couverture géographique</i>	Provinces savanicoles : Kwilu, Kwango, Haut-Katanga, Lualaba, Lomami, Kasai
--------------------------------	---

Fiche de projet/programme 10: Intensification de la production agricole vivrière en zone savanicole

Secteur	Agriculture	
Intitulé de la mesure	Intensification de la production agricole vivrière (glucides, oléagineux, légumineuses) en zone savanicole	Quantité de GES évitée en 2030 : 11,9 Mt CO₂e
<i>But</i>	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de résilience des populations rurales dans les zones savanicoles montagnarde par une approche de gestion intégrée des terroirs grâce à une utilisation optimale des ressources naturelles adaptés à une pression démographique croissante.	
<i>Objectifs</i>	<p>Accroissement durable de la productivité et de la production agricoles (patate douce à chair orange, pomme de terre, haricot, banane, racines et tubercules, maïs et riz et jardins potagers) et la diversification des opportunités économiques rurales. Cet objectif de développement sera atteint par :</p> <ul style="list-style-type: none"> · le renforcement des capacités et des moyens de production des petits producteurs ; · l'adoption de systèmes résilients aux changements climatiques par les petits producteurs ; · une gestion participative et optimale des ressources naturelles des terroirs des collines ; · le soutien aux organisations communautaires de base notamment les coopératives pour la valorisation et la commercialisation de leurs produits ; et la promotion d'activités économiques pour améliorer leurs revenus. 	
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> · Maîtrise des techniques résilientes aux changements climatiques · Augmentation des superficies de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites ou réhabilitées (2500 ha) · Augmentation de la productivité et de la production (haricot augmente de 30.000 à 60.000 tonnes, Pomme de terre de 25.000 à 71.000 tonnes). · Productivité du riz de marais passe de 1,5 t/ha à 4t/ha. 10,000 ha de terres reboisées, 60,000 ha de collines aménagés et 20.000ha avec ouvrages antiérosifs. 	
<i>Contexte/ milieu concerné</i>	<p>Caractérisée par des systèmes traditionnels complexes de polyculture collinaire (banane, haricot, racines et tubercules, maïs et riz) et zones de production strictement manuelle (tubercules, haricot, maïs et riz), l'agriculture a atteint ses limites dans les provinces montagneuses de l'Est de la RDC, plus densément peuplées, où le paysage agraire est entièrement saturé.</p> <p>La très forte pression démographique et sa croissance rapide parmi les plus élevés du monde ont induit :(i) une diminution de la taille moyenne des exploitations, (ii) l'augmentation du nombre des paysans sans terre et (iii) une dégradation des ressources naturelles.</p> <p>De ce fait, les rendements sont faibles et les productions ne suffisent pas à couvrir les besoins nutritionnels d'une population en perpétuelle croissance.</p> <p>De plus, malgré des pluies abondantes et un climat favorable, les populations rurales de provinces de Nord- et Sud-Kivu ainsi que celle de la province de Tanganika font face aux effets des changements climatiques (saison sèche</p>	

	prolongée, précipitations plus violentes et inondations) qui perturbent le calendrier culturel et multiplient la prolifération des ravageurs et maladies.
<i>Couverture géographique</i>	provinces de Nord-, Sud-Kivu et Tanganika

Fiche de projet/programme 11: Intensification de la production agricole vivrière en zone de forêts dégradée

Secteur	Agriculture	
Intitulé de la mesure	Intensification de la production agricole vivrière (glucides, oléagineux, légumineuses) en zone de forêts dégradée	Quantité de GES évitée en 2030 : 26,2 Mt CO₂e
<i>But</i>	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de résilience des populations rurales dans les zone de forêts dégradée par une approche de gestion intégrée des terroirs grâce à une utilisation optimale des ressources naturelles adaptés à une pression démographique croissante.	
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> · Caractériser les pratiques des agriculteurs et leur impact sur les ressources naturelles afin de développer un mode d'action de « bonnes pratiques » basé sur l'appui conseil, à l'échelle des exploitations agricoles et des zones rurales. · Accroissement durable de la productivité et de la production agricoles (haricot, banane, racines et tubercules, maïs et riz) et la diversification des opportunités économiques rurales. Cet objectif de développement sera atteint par : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le renforcement des capacités et des moyens de production des petits producteurs ; ○ L'adoption de systèmes résilients aux changements climatiques par les petits producteurs ; ○ Une gestion participative et optimale des ressources naturelles des terroirs des collines ; ○ Le soutien aux organisations communautaires de base notamment les coopératives pour la valorisation et la commercialisation de leurs produits ; et la promotion d'activités économiques pour améliorer leurs revenus. 	
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> · Pratiques et techniques résilientes aux changements climatiques maîtrisée ; · Pratique de jachères rotative de superficies agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites ou réhabilitées sur 1,5 million d'ha · Augmentation de la productivité et de la production (haricot augmente de 30.000 à 60.000 tonnes, niébé de 0,7 à 1.500 tonnes). · Productivité du riz passe de 1,5 t/ha à 4t/ha. · 1.500.000 ha de de forêts dégradée restaurées, 150.000 ha de jachères aménagés et 20.000 ha avec ouvrages hydrauliques. 	
<i>Contexte/ milieu concerné</i>	<p>Les écosystèmes de forêt humide en RDC sont le lieu privilégié pour le développement des cultures annuelles et pluriannuelles, mais aussi des cultures pérennes : cacao, café, palmier à huile, hévéa, fruitiers, etc.</p> <p>La pratique des cultures vivrières (banane, racines et tubercules, maïs, niébé et riz), strictement manuelle, qui relevait jadis du domaine de production rurale et locale voit l'arrivée d'autres acteurs à la faveur de mutations socio-économiques</p>	

	<p>importantes dont l'accroissement de la demande urbaine en produits vivriers. Elle ne se limite plus à la fonction de subsistance, elle devient désormais génératrice de revenus parfois au même titre que les cultures dites de rente.</p> <p>Satisfaire les besoins croissants en produits vivriers des villes, mais aussi des populations rurales en augmentation, accentue la pression sur la forêt et cela exacerbe les émissions de GES. Si des stratégies individuelles et collectives d'une exploitation raisonnée, notamment la sédentarisation, l'abandon des pratiques itinérantes sur brûlis, la gestion intégrée des sols et de l'eau, y compris et l'amélioration des voies de desserte, ne sont pas développées, les risques de dégradation rapide de cet environnement et partant, des conditions socio-économiques des communautés qui en dépendent directement seront élevés.</p>
<i>Couverture géographique</i>	provinces de Tshopo ; Tshuapa, Sankuru, Equateur, Mongala, Sud-Ubangi, Maniema, Mai-Ndombe

Fiche de projet/programme 12: Intensification de la production agricole de rente en forêt secondaire et en savane

Secteur	Agriculture	
Intitulé de la mesure	Intensification de la production agricole de rente en forêt secondaire et en savane, mais avec des systèmes durables agroforestiers (cacao, café, bananier, cultures spéciales) permettant de valoriser les avantages comparatifs de la paysannerie pour ces cultures	Quantité de GES évitée en 2030 : 45,2 Mt CO₂e
<i>But</i>	<ul style="list-style-type: none"> > Améliorer la production agricole et renforcer la sécurité alimentaire de la RDC. > Adapter le secteur de l'agriculture, agropastoral et agro-forestier aux changements climatiques en RDC. 	
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Une réforme globale du cadre institutionnel et réglementaire du secteur agricole, agropastoral, de l'élevage et de l'agroforesterie est mise en place. - Un appui technique et financier est apporté pour renforcer le cadre institutionnel et de coordination multisectorielle et la promotion du développement communautaire : organisation de la population rurale, processus de développement à la base (Plan de développement local ou PDL). - La mise à niveau et le renforcement des capacités managériales, techniques et financières sont assurés pour les départements et structures en charge de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural, des structures déconcentrées et des structures d'appui technique dans le domaine d'adaptation au changement climatique. - Les activités de conditionnement et de transformation des produits agricoles sont introduites, promues et adoptées par les agriculteurs à travers leurs organisations professionnelles. 	
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les revenus des populations en milieu rural sont améliorés par la vulgarisation des techniques d'adaptation, le développement de la recherche scientifique et l'amélioration du cadre macro-économique du pays. - Le développement communautaire est promu par la promotion de l'organisation des populations et la mise en œuvre des mécanismes de développement local (PDL). 	

	<ul style="list-style-type: none"> - La productivité agricole et la maîtrise de l'appareil de production agricole et animale sont améliorées par le renforcement des capacités des organisations des populations rurales et la promotion de la recherche agronomique. - La gestion rationnelle et durable des ressources naturelles par la gestion durable des terres (GDT), la gestion intégrée et durable des ressources en eau (GIRE) et la conservation de la biodiversité. - Les infrastructures rurales de base sont réhabilitées et renforcées et les zones rurales sont désenclavées (voiries, pistes rurales).
<i>Contexte/ milieu concerné</i>	<ul style="list-style-type: none"> - La RDC est soumise à des conditions climatiques variées en raison de sa position à cheval sur l'équateur, de sa diversité géomorphologique et tout simplement de la taille du pays. Ces conditions climatiques comportent des caractéristiques équatoriales, tropicales et montagneuses. Les précipitations annuelles moyennes varient entre 800 mm et 2000 mm, tandis que les températures annuelles moyennes varient entre 24°C et 26°C. L'humidité relative descend rarement en dessous de 70%, même pendant la saison sèche. Les modèles climatiques présentent une variété de scénarii possibles en matière de changements climatiques dans le pays. - L'intensité des précipitations devrait s'accroître dans l'ensemble, mais les modèles ne s'accordent pas sur la manière dont les eaux de ruissellement, élément de mesure de la quantité d'eau disponible, vont changer. La période maximale entre les jours pluvieux (un indicateur de sécheresse saisonnière) devrait augmenter. Un modèle climatique en particulier prévoit que le pays deviendra plus humide d'ici à la fin du siècle. La quantité maximale de pluie qui tombe sur toute période de 5 jours (une simulation pour un cas d'orage extrême) devrait s'accroître. - Les changements actuels qui affectent les cycles saisonniers et d'autres paramètres agroclimatiques menacent directement la production de denrées alimentaires de base pour les communautés rurales et ont, par extension, de graves implications potentielles pour la sécurité alimentaire, déjà précaire, de l'ensemble de la population congolaise. - Avec un potentiel en terres agricoles d'environ 75 000 000 d'hectares ; un marché potentiel de plus de 100 millions d'habitants, la malnutrition chronique, touche 43% d'enfants de moins de cinq ans en RDC. - L'agriculture congolaise, qui constitue la source de revenus pour 90% de la population du pays, continue d'être exclusivement pluviale et/ou transhumante. Avec le changement de pluviométrie, notamment à travers des saisons de pluies écourtées, une variabilité prononcée au cours des saisons de pluies, ou avec l'augmentation de la température moyenne du sol (affectant ainsi la croissance de cultures), les récoltes sont menacées et les populations, qui dépendent presque exclusivement de l'agriculture pluviale, sont rendues vulnérables, aussi bien dans les villes que dans les campagnes.
<i>Couverture géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Kwango, Kwilu, Mai-Ndombe, - Tshuapa, Equateur, Mongala, Nord- Ubangi et Sud-Ubangi - Haut-Katanga, Lomami, Lualaba, Tanganyika - Orientale Tshopo, Ituri, Haut- Uele et Bas-Uele

Fiche de projet/programme 13: Promotion d'une exploitation rationnelle et durable des espaces de production agricole

Secteur	Agriculture	
Intitulé de la mesure	Promotion d'une exploitation rationnelle et durable des espaces de production agricole pour préserver les conditions agroécologiques en vue d'assurer la stabilité du couvert forestier	Quantité de GES évitée en 2030 : 35,7 Mt CO₂e
<i>But</i>	Contribuer à la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles par la gestion durable des terres (GDT), la gestion intégrée et durable des ressources en eau (GIRE) et la conservation de la biodiversité	
<i>Objectifs</i>	<p>Promouvoir la recherche agroforestière pour appuyer le développement communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des structures et centres de recherche, de vulgarisation et d'encadrement technique ; - Développer et promouvoir des technologies susceptibles d'accroître la productivité agricole, agro-pastorale et agroforestière résilientes aux changements climatiques (cultures vivrières, pisciculture familiale, production animale) ; - Promouvoir des technologies appropriées de transformation et de conditionnement des produits agricoles ; - appuyer la recherche scientifique de gestion des données climatiques et de suivi des changements climatiques ; - renforcer les capacités scientifiques et techniques dans le domaine de la recherche/action agronomique. 	
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement communautaire est promu par la promotion de l'organisation des populations et la mise en œuvre des mécanismes de développement local (PDL). - La productivité agricole et la maîtrise de l'appareil de production agricole et animale sont améliorées par le renforcement des capacités des organisations des populations rurales et la promotion de la recherche agronomique. - La gestion rationnelle et durable des ressources naturelles par la gestion durable des terres (GDT), la gestion intégrée et durable des ressources en eau (GIRE) et la conservation de la biodiversité. 	
<i>Contexte/ milieu concerné</i>	<p>Le Gouvernement de RDC a adopté la Stratégie-cadre national REDD+ qui s'est fixée comme objectif de financer ses investissements en opérationnalisant le Fonds national REDD+ et en utilisant les financements du Programme d'investissement pour la forêt (PIF), point d'entrée privilégié pour le financement de la Stratégie, pour assurer le suivi du couvert forestier et ce, à travers le Système de surveillance des forêts (SNSF).</p> <p>A l'horizon 2030, le pays doit devenir "un pool économique et industriel, un grenier agricole, une puissance énergétique et environnementale". Dans ce cadre, la Stratégie-cadre nationale REDD+ vise une transition à long terme vers une économie verte, avec l'objectif de stabiliser d'ici 2035 le couvert forestier à 149 Mha, contre 155 Mha actuellement. Dans un scénario de laisser-faire, il est estimé que le couvert forestier descendrait à 139 Mha.</p>	

	<p>Le respect de cette trajectoire de développement apporterait d'énormes bénéfices pour le pays en termes de préservation de son capital naturel et de développement socio-économique. A l'échelle internationale, il serait aussi d'une importance capitale en termes de lutte contre l'effet de serre, étant donné qu'il permettrait d'éviter d'ici 2035 l'émission d'environ 3,7 GteCO₂ de gaz à effet de serre (GES), soit environ 15% des émissions mondiales annuelles.</p> <p>Il importe de s'appuyer sur cette stratégie pour définir des programmes intégrés axés sur les résultats qui permettront de minimiser les duplications liées à une approche-projet et les coûts de transaction associés aux paiements REDD+ basés sur des résultats en termes d'émission/absorption carbone dans un futur régime sous la Convention cadre des Nations-Unies contre le changement climatique (CCNUCC).</p>
<i>Couverture géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Kwango, Kwilu, Mai-Ndombe, - Tshuapa, Equateur, Mongala, Nord- Ubangi et Sud-Ubangi - Haut-Katanga, Lomami, Lualaba, Tanganyika - Orientale Tshopo, Ituri, Haut- Uele et Bas-Uele ; - Kongo central

Fiche de projet/programme 14: Réhabilitation des grandes plantations, de création et extension des périmètres d'agriculture et d'élevage intensifs

<i>Secteur</i>	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres	
Intitulé de la mesure	Réhabilitation des grandes plantations, de création et extension des périmètres d'agriculture et d'élevage intensifs, installation de systèmes et des unités de stockage, de valorisation/transformation, de transport multimodal et de commercialisation des produits agricoles et agroindustriels	Quantité de GES évitée en 2030 : 28,6 Mt CO₂éq
<i>But</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une croissance forte et soutenue sur une longue période de l'agriculture intensive et de l'élevage. - Favoriser l'intégration de la chaîne de valeur des filières agricole et améliorer les capacités nationales en matière de transformation valorisation et commercialisation des produits agroalimentaires 	
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'agriculture intensive dans les zones savaniques en vue de limiter la pression sur les forêts naturelles - Intensifier la production agricole vivrière (glucides, oléagineux, légumineuses) en zone savanique et en forêt dégradée - Intensifier la production agricole de rente (cacao, café, bananier, cultures spéciales) en forêt secondaire et en savane, avec des systèmes durables agroforestiers permettant de valoriser les avantages comparatifs de la paysannerie pour ces cultures - Réduire l'agriculture sur brûlis et promouvoir une agriculture professionnelle et durable. - Faciliter l'intégration amont/aval des filières agricoles et promouvoir la valorisation et la commercialisation des produits agricoles. - Assurer la mobilité intra et interurbaine des populations et le transport des produits agricoles de base et des produits de valorisation et de transformation. 	

<i>Secteur</i>	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres	
Intitulé de la mesure	Réhabilitation des grandes plantations, de création et extension des périmètres d'agriculture et d'élevage intensifs, installation de systèmes et des unités de stockage, de valorisation/transformation, de transport multimodal et de commercialisation des produits agricoles et agroindustriels	Quantité de GES évitée en 2030 : 28,6 Mt CO2éq
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Des activités agricoles et d'élevage intensifs sont pratiqués de façon professionnelle, lucrative et durable. - L'approvisionnement des centres urbains des provinces en produits agroalimentaires (légumes, fruits, viandes et leurs dérivés) de bonne qualité et conformes aux standards d'hygiène et de sécurité sanitaire des aliments est assuré régulièrement, de manière suffisante et à des prix compétitifs. - Les normes de qualité, d'hygiène et de sécurité sanitaire des aliments sont appliquées à tous les produits agricoles et agroalimentaires mis le marché. - L'aménagement d'au moins 1,6 millions d'ha de terres à usage agricole intensif 	
<i>Contexte/ milieu concerné</i>	<p>La RDC a décidé de donner une nouvelle impulsion à son développement, à travers l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable et du programme d'action du gouvernement pour la période 2012-2016. Et ce en s'appuyant sur une vision de développement à long terme basée sur les sources de croissance transversales et verticales et tirant les leçons des décennies passées.</p> <p>Les secteurs clés de croissance économique (Agriculture, Transports, Energies) connaissent des limitations structurelles mutuellement pénalisantes, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la persistance de la régression des activités agricoles, de l'élevage et de la pêche qui fait contraste avec la croissance démographique et constitue la principale cause de l'insécurité alimentaire affectant 73% de la population. Cependant, la RDC ne compte pas moins de 80 millions d'hectares de terres à haute fertilité, mais seules 10% de cette superficie (soit moins de 3% du territoire national) sont en exploitation agricole. En dépit du fait que le développement agricole reste primordial pour la lutte contre la pauvreté¹⁹, le secteur agricole a pâti de la faiblesse des ressources budgétaires allouées par l'Etat (environ 3% du budget actuellement), bien loin des objectifs de Maputo d'allouer 10% du budget à ce secteur. Il faut noter que ce secteur occupe près de 70% de la population active du pays, et contribue à l'économie nationale à hauteur de 50%. Aussi, toutes anciennes plantations des produits à grande rentabilité (café, thé, riz, coton, etc.) ont été littéralement abandonnées et l'activité d'élevage intensif a quasiment disparu. Les activités de pêche ne cessent de diminuer au fur et à mesure de la réduction des ressources halieutiques et l'augmentation des difficultés de navigation ; - la destruction de la quasi-totalité des infrastructures de transport routier, ferroviaire, aérien et fluvial (jadis la RDC disposait d'un réseau de transport fluvial d'environ 13,000 km de navigable) ont réduit considérablement les 	

¹⁹ Un rapport publié en 2011 par le PNUD, a établi qu'une augmentation de 10% dans la production agricole annuelle contribuerait à obtenir près de 7% de réduction du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Secteur	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres	Quantité de GES évitée en 2030 : 28,6 Mt CO2éq
Intitulé de la mesure	Réhabilitation des grandes plantations, de création et extension des périmètres d'agriculture et d'élevage intensifs, installation de systèmes et des unités de stockage, de valorisation/transformation, de transport multimodal et de commercialisation des produits agricoles et agroindustriels	
	<p>possibilités de valorisation et de commercialisation des produits agricoles ou agro-forestiers et par-là aux opportunités de générer de revenus durables et des plus-values sur les produits de base : agricoles ou naturels. Par ailleurs, cela a réduit les possibilités d'échanges interprovinciaux et exacerbé l'enclavement des provinces les plus pauvres ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'absence d'un système de transport sur les longues distances et de stockage des produits périssables et la disparition quasi-totale de la production des légumes dans certaines zones de production traditionnelles du Bas-Congo (à plus de 60 km de Kinshasa) ; - la baisse de la navigabilité des voies fluviales jadis plus fréquentées que les routes (certaines zones de production traditionnelles sont devenues moins importantes) et l'exaspération du phénomène eu égard de l'ensablement du fleuve Congo suite l'érosion des sols notamment suite à l'abandon de l'agriculture ; 	
<i>Couverture géographique</i>	Le projet concernera de façon les provinces du Kongo Central, de Kinshasa, du Kwilu, Kwango, Mongala, Haut-Katanga, Sud Kivu et du Nord Kivu.	

Fiche de projet/programme 15: Promotion des techniques d'afforestation

Secteur	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres	Quantité de GES évitée en 2030 : 73,3 Mt CO2e
Intitulé de la mesure	Promotion des techniques d'afforestation (15% de 7 millions d'ha d'aires marginales boisées) et reforestation traditionnelle et moderne (760 000 ha de forêts) en vue de préserver les forêts	
But	contribuer à la préservation et la restauration des terres et des écosystèmes dégradés, notamment par l'utilisation de technique de reforestation traditionnelle et moderne.	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer et préserver les écosystèmes et espaces dégradés à travers une gestion écologiquement durable. - augmenter le potentiel productif des zones marginales. 	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités techniques traditionnelles et modernes et organisationnelles des acteurs sont renforcées pour leur permettre d'assurer l'afforestation et la reforestation en vue de préserver les forêts ; - Afforestation de 2 millions d'hectares en 10 ans. Les populations rurales sont fortement impliquées dans les opérations de plantation, d'aménagement des bassins versants d'entretien grâce à la méthode HIMO (haute intensité de main d'œuvre). Cela sera fait dans le cadre de l'initiative de Bonn Challenge 	

	<p>du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) qui vise la restauration des paysages forestiers sur 150 millions d'Ha dans le monde. Les communautés locales sont formées et impliquées dans la restauration grâce à des approches participatives adaptées à chaque zone écologique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de 10 000 Ha de boisements des sites de l'exploitation minière et pétrolière. Le secteur privé est fortement impliqué dans les activités de réhabilitation pour réduire les impacts de l'exploitation minière et pétrolière sur la biodiversité ; - Aménagement et certification de 10 millions d'hectares de forêts naturelles. Des plans d'aménagement des concessions forestières et des forêts des communautés sont élaborés et mis en œuvre grâce aux partenariats entre l'Etat, le secteur privé et les organisations de la conservation.
<p><i>Contexte/ milieu concerné</i></p>	<p>La croissance démographique, les constructions anarchiques et la pression foncière pour les terres de culture, la forte consommation de combustible ligneux, les mauvaises pratiques des systèmes de production ont entraîné une dégradation accélérée des ressources naturelles et forestières.</p> <p>Le déboisement a exposé les sols qui sont soumis aux érosions de toutes sortes. Il s'en suit de vastes étendues de terres complètement nues dont la mise en valeur est rendue difficile par les moyens rudimentaires dont disposent les paysans. En dépit de l'ampleur de la dégradation des hinterlands des principaux centres urbains, quelques reliques de forêts et autres écosystèmes subsistent. C'est le cas, par exemple, des formations d'Acacia à Mampu et Ibi village à l'Est de Kinshasa. Ces écosystèmes renferment encore une biodiversité appréciable, même si les grands animaux ont fui. Le niveau actuel de dégradation des terres est tel qu'il faut envisager des actions urgentes. Ces terres nécessitent d'être réhabilitées par des systèmes et techniques appropriées. Il importe de les identifier, de faire leur état des lieux et d'y entreprendre des actions de défense et restauration des sols ou de conservation des eaux et des sols pour leur redonner leur fonction initiale. Dans le même ordre d'idées, il importe de préserver les reliques des forêts existantes et d'y entreprendre des actions d'aménagement et de gestion appropriées pour garantir leur durabilité. Outre ces actions, il apparaît souhaitable d'envisager la vulgarisation des foyers améliorés et autres sources d'énergies de substitution au bois de chauffe, telles que les briquettes, pour réduire la pression de la population sur les ressources ligneuses.</p> <p>La connaissance des techniques traditionnelles et modernes d'afforestation et de reforestation est aussi un préalable à la mise en œuvre de toute action de préservation des forêts et de développement communautaire. Or, dans ces zones, les données actualisées sur les pratiques de restauration des écosystèmes forestiers sont peu connues. Les activités à réaliser seraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> · les diagnostics participatifs au niveau des terroirs villageois; · l'identification et l'évaluation de l'état actuel des massifs forestiers existants; · la délimitation et la cartographie des terroirs villageois et des massifs forestiers;

	<ul style="list-style-type: none"> · l'élaboration des schémas d'aménagement et des plans de gestion des terroirs villageois; · l'élaboration des schémas d'aménagement ou des plans de restauration des massifs forestiers.
<i>Couverture géographique</i>	hinterlands des principaux centres urbains : Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Kananga, Mbuji-Mayi, Gemena, Lisala, Goma, Bukavu...

Fiche de projet/programme 16: Restauration des paysages forestiers

Secteur	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres	Quantité de GES évitée en 2030 : 24,4 Mt CO₂éq
Intitulé de la mesure	Restauration des paysages forestiers pour la lutte contre la déforestation, la dégradation forestière et la promotion des moyens d'existence des populations	
<i>But</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les techniques d'afforestation et reforestation traditionnelle et moderne en vue de préserver les forêts ; - Promouvoir «l'approche paysages et intégré » conciliant la gestion de la biodiversité, l'atténuation des causes des changements climatiques et la promotion des moyens d'existence. 	
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la déforestation et de la dégradation grâce à la réduction des pratiques de défriche-brûlis et amélioration des rendements agricoles grâce aux techniques de restauration des paysages dégradés et à l'intégration agro sylvopastorale ; - Gestion durable des ressources forestières et diminution de l'exploitation illégale des ressources forestières ; - Amélioration de la gouvernance environnementale et facilitation de l'accès aux services environnementaux . 	
<i>Résultats attendus</i>	<p>Secteur Foresterie et changement d'utilisation des terres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 millions d'hectares de boisement sont plantés en 10 ans en zones non-forestières du pays. Les populations rurales sont fortement impliquées dans les opérations de plantation, d'aménagement des bassins versants d'entretien grâce à la méthode HIMO (haute intensité de main d'œuvre). Cela sera fait dans le cadre de l'initiative de Challenge Bonn qui vise la restauration des paysages forestiers sur 150 millions d'Ha dans le monde. Les communautés locales sont formées et impliquées dans la restauration grâce à des approches participatives adaptées à chaque zone écologique ; - 10.000 Ha de boisements des sites de l'exploitation minière et pétrolière sont réhabilités. Le secteur privé est fortement impliqué dans les activités de réhabilitation pour réduire les impacts de l'exploitation minière et pétrolière sur la biodiversité ; - 10 millions d'hectares de forêts naturelles sont aménagés et certifiés. Des plans d'aménagement des concessions forestières et des forêts des communautés sont élaborés et mis en œuvre grâce aux partenariats entre l'Etat, le secteur privé et les organisations de la conservation. ; - La gestion des ressources de la biodiversité autour des aires protégées du Mayombe, des Virunga et de Kahuzi Biega est assurée. Les Directives de la gestion dans et autour des aires protégées sont mises en 	

<i>Secteur</i>	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres	
Intitulé de la mesure	Restauration des paysages forestiers pour la lutte contre la déforestation, la dégradation forestière et la promotion des moyens d'existence des populations	Quantité de GES évitée en 2030 : 24,4 Mt CO₂éq
	<p>œuvre pour un meilleur stockage de carbone et la conservation de la biodiversité.</p> <p>Secteur Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 200.000 Ha de savanes par an sont protégés contre les feux de brousse, soit 2 millions d'Ha en 10 ans. Un programme national impliquant les communautés dans la gestion des feux de brousses est lancé et des actions pilotes mises en œuvre. <p>Secteur Transversal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des parties prenantes et transfert des technologies : Les besoins technologiques pour les composantes agriculture, utilisation des terres et changements d'affectation des terres et forêts et énergie, procédés industriels et déchets sont identifiés ; - La mise en place de l'Observation systématique du climat (organisation de l'observation systématique du climat, différents types d'observations systématique du climat, état des lieux des observations météorologiques, idées de projets pour l'Observation systématique du climat) est effective ; et - Le programme national de renforcement des capacités (cout du plan stratégique, ressources internes, ressources externes, suivi-évaluation) est mise en œuvre 	
<i>Contexte/ milieu concerné</i>	<p>Dans son plan d'action gouvernemental, le Gouvernement de RDC souhaite concilier développement humain et protection de l'environnement. A l'horizon 2030, le pays doit devenir "un pool économique et industriel, un grenier agricole, une puissance énergétique et environnementale". Dans ce cadre, la Stratégie-cadre nationale REDD+ vise une transition à long terme vers une économie verte, avec l'objectif de stabiliser d'ici 2035 le couvert forestier à 63,5%. Dans un scénario de laisser-faire, il est estimé que le couvert forestier descendrait à 139 Mha.</p> <p>Le respect de cette trajectoire de développement apporterait d'énormes bénéfices pour le pays en termes de préservation de son capital naturel et de développement socio-économique. A l'échelle internationale, il serait aussi d'une importance capitale en termes de lutte contre l'effet de serre, étant donné qu'il permettrait d'éviter d'ici 2035 l'émission d'environ 3,7 Gt eCO₂ de gaz à effet de serre (GES), soit environ 15% des émissions mondiales annuelles.</p> <p>La Stratégie-cadre s'est fixée comme objectif de financer ses premiers investissements en opérationnalisant le Fonds national REDD+ et en utilisant les financements du Programme d'investissement pour la forêt (PIF). A terme, le Fonds national REDD+ doit constituer le point d'entrée privilégié pour le financement de la Stratégie.</p> <p>La mise en œuvre de la stratégie prévoit la mise en œuvre des types de</p>	

Secteur	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres	Quantité de GES évitée en 2030 : 24,4 Mt CO₂éq
Intitulé de la mesure	Restauration des paysages forestiers pour la lutte contre la déforestation, la dégradation forestière et la promotion des moyens d'existence des populations	
	programmes : (i) programmes thématiques portant sur un pilier de la Stratégie-cadre et vise à appuyer une réforme habilitante (gouvernance, démographie, aménagement du territoire et foncier) ou sectorielle (forêt, agriculture, énergie) à l'échelle nationale ;(ii) Programmes intégrés portant sur plusieurs, voire les sept, piliers de la Stratégie-cadre et visant à concentrer les appuis (habilitants et/ou sectoriels) dans une zone où il y a une forte pression sur les forêts et un niveau de pauvreté important.	
<i>Couverture géographique</i>	Selon la vision de la coordination nationale REDD, la distribution des projets et initiatives REDD (afforestation et restauration des paysages) se fera selon la distribution des projets et initiatives existants. Ces projets/initiatives se trouvent sur un arc Ouest-Est, couvrant les Provinces du Kongo Central, de Kinshasa, de Mai-Ndombe, de la Tshuapa, de la Tshopo, du Haut- et Bas-Uele, ainsi que Nord-Kivu. La restauration des paysages forestiers sera réalisée dans les provinces du Kongo Central, de Kinshasa, du Kwilu, Kwango, Mongala, Haut-Katanga, Sud Kivu et du Nord Kivu.	

Fiche de projet/programme 17: Appui au développement de la foresterie communautaire

Secteur	Foresterie et autres Affectations de Terre	Quantité de GES évitée en 2030 : 34,2 Mt CO₂e
Intitulé de la mesure	Appui au développement de la foresterie communautaire comme outil de conservation de la biodiversité et de lutte contre la perte du couvert forestier en milieu rural	
<i>But</i>	Renforcer les capacités et la formation des Organisations et regroupements paysans en vue de l'afforestation (ou boisement) de 15% de 17 millions d'ha en milieu rural	
<i>Objectifs</i>	Réduire la déforestation et de dégradation des forêts & consolider le stock de carbone <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place les incitations financières pour la reforestation et la réduction du taux de déforestation et de dégradation - Améliorer la gestion des aires protégées pour contribuer à la séquestration du carbone et la conservation de la Biodiversité - Appuyer le développement communautaire à la base ; - Appuyer la professionnalisation et la structuration des filières 	
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> - 19 % de 4 millions d'ha de forêts dégradées ou déboisées reforestés (reboisement) ; - les incitations financières pour la reforestation et la réduction du taux de déforestation et de dégradation sont mis en place - les territoires ruraux contribuent à la séquestration du carbone et la conservation de la biodiversité 	
<i>Contexte/ milieu concerné</i>	L'enjeu majeur de développement de la foresterie communautaire devrait porter sur l'amélioration des revenus des populations en milieu rural et ce, à travers	

	<p>l'introduction des nouvelles approches de gestion et d'exploitation des ressources forestière, le développement de la recherche scientifique et l'amélioration du cadre macro-économique du pays.</p> <p>Les évolutions juridiques et sociales actuelles montrent que la forme de foresterie communautaire suggère entre autres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réorganiser la manière de gérer les terroirs forestiers villageois ; - Mener des gros investissements communautaires ; - Renforcer les droits de propriété traditionnelle. <p>Cet ordre d'importance est indiqué sciemment car saisir les enjeux économiques pour les communautés déjà coutumièrement propriétaire terrien doit précéder les enjeux d'obtention des titres.</p> <p>Dans ce contexte, l'apprentissage et l'évaluation des ressources forestières et des potentialités socio-économiques dans la zone-cible deviennent la norme pour une bonne assimilation des nouvelles approches de gestion et d'exploitation des ressources forestières.</p>
<i>Couverture géographique</i>	L'aménagement des paysages forestiers en milieux ruraux est réalisée dans les provinces du Kongo Central, du Kwilu, Kwango, Mongala, Haut-Katanga

Fiche de projet/programme 18: Protection des zones humides, notamment la cartographie et l'évaluation des tourbières

<i>Secteur</i>	Foresterie et autres Affectations de Terre	
Intitulé de la mesure	Protection des zones humides, notamment la cartographie et l'évaluation des tourbières utilisées en agriculture et en élevage	Quantité de GES évitée en 2030 : 17,1 Mt CO2e
<i>But</i>	Contribuer à la mise en place des approches et outils pour les collectivités locales souhaitant agir en faveur de la transition agricole et alimentaire.	
<i>Objectifs</i>	<p>Ce programme vise à mieux profiter des spécificités de territoire national pour agir efficacement et allier développement local et préservation des ressources naturelles.</p> <p>Le projet vise à proposer des modes de gestion des zones humides et des tourbières. Cet objectif se décline autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Identifier le potentiel de production biologique sur le territoire · Identifier les débouchés pour la production biologique de différents territoires · Définir le contexte politique et réglementaire influant sur la transition agricole du territoire 	
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les zones humides existantes sont maintenues/restaurées en limitant les cultures vivrières, notamment de maïs, le riz et le manioc ; - Les clefs décisionnelles pour que les agriculteurs adaptent leurs pratiques aux exigences environnementales (eau et biodiversité) et en retirent une plus-value économique liée aux services rendus sont définies ; - Préserver et gérer le territoire en maintenant ou en développant des activités permettant d'entretenir le paysage prairial de bords de Loire. - le lien agriculture/environnement est renforcé en reconnaissant l'importance de l'élevage. 	

<i>Contexte/ milieu concerné</i>	<p>Pour la protection et la gestion des zones humides, la priorité est orientée vers l'acquisition de connaissances, malheureusement trop peu nombreuses, sur le fonctionnement de ces zones. Ce programme permet de se poser les bonnes questions, d'identifier les acteurs locaux concernés, et d'apprendre d'autres collectivités ayant agi avec succès.</p> <p>La cartographie de toutes les zones humides devrait se poursuivre. Aujourd'hui, la question est la caractérisation de ces zones et définition de la stratégie de gestion, identification des partenaires pertinents et la mobilisation des moyens.</p> <p>L'analyse des territoires devrait contribuer à concevoir un outil pour les collectivités locales souhaitant agir en faveur de la transition agricole et alimentaire. En outre, il s'agit de profiter au mieux des spécificités de différents territoire pour agir efficacement et allier développement local et préservation des ressources naturelles</p>
<i>Couverture géographique</i>	les provinces concernées sont celles des forêts de sols hydromorphes notamment les provinces de Kwango, Mongala, de l'Equateur, de la Tshopo, de Nord- et Sud-Ubangi

Fiche de projet/programme 19: Appui aux initiatives permettant la mise en place de la plate-forme sur la restauration des forêts et des paysages

<i>Secteur</i>	Foresterie et autres Affectations de Terre	
Intitulé de la mesure	Appui aux initiatives permettant la mise en place de la plate-forme sur la restauration des forêts et des paysages	Quantité de GES évitée en 2030 : 17,1 Mt CO2e
<i>But</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le but de l'intervention de même que sa contribution à des initiatives et actions de protection facilitant la régénération naturelle et à la gestion des ressources en sol et en eau, ainsi qu'aux activités liées à la plantation (par exemple, préparation du sol, techniques de pépinière, matériel de reproduction utilisé et mesures post-plantation) ; - Contribuer à promouvoir le partage des connaissances entre secteurs et à mieux comprendre les avantages des synergies intersectorielles pour atteindre des objectifs communs de développement; 	
<i>Objectifs</i>	<p>Souligner les priorités nationales en appui de la Gestion Durable des Terres (GDT) et de créer des synergies politiques et financières entre les divers processus de développement commercial et rural. Plus spécifiquement, le processus d'harmonisation vise à prendre en compte les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Facilitation du dialogue entre l'unité technique chargée de la GDT et l'unité responsable de la mise en œuvre du Cadre intégré renforcé (CIR) ; - Intégration des échanges commerciaux et de la GDT ; - Harmonisation des priorités sectorielles ; - Développement d'une matrice commune de priorités pour les secteurs s'occupant de la GDT ; et - Identification des ressources permettant de financer des projets et des initiatives dans le contexte d'enjeux prioritaires communs 	
<i>Résultats attendus</i>	Évaluer le degré d'appui à la restauration offert par le cadre de gouvernance. L'implication des parties prenantes devrait être détaillée dans un tableau indiquant les rôles et les responsabilités de chacun. Des informations concernant les acteurs locaux et les prestataires de services spécifiques en termes de	

	<p>renforcement des capacités, recherche, sensibilisation et développement institutionnel peuvent être présentées dans cette section</p> <p>Cette section vise à donner une indication du degré de réussite de l'initiative de restauration, d'après les données issues des mesures des processus et activités, en se centrant sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs de restauration et résultats – les acteurs sont invités à fournir une appréciation en termes de participation, de pertinence, d'efficacité et d'adéquation du financement de l'initiative. - Résultats/impacts de la restauration sur le terrain – par exemple, accroissement du couvert végétal dérivant d'interventions de restauration comme la régénération naturelle assistée ou la plantation (superficie, coût/ha, taux de survie, calendrier, etc.). - Renforcement des capacités : par exemple, développement institutionnel et sensibilisation (nombre de personnes formées, coût, nombres de parties prenantes participantes, etc.). - Impacts sur les politiques (par exemple, obstacles politiques/législatifs surmontés, changements en matière de politique/législation). - Durabilité (par exemple, en termes d'élargissement, appropriation par les acteurs locaux, institutionnalisation des résultats à long terme, financement et capacités). <p>Les parties prenantes identifient et examinent les problèmes essentiels et recommandent des moyens pour les résoudre, de même que les principaux effets et réalisations escomptés (par exemple, accroissement de la résilience, diversité des plantes, couvert végétal, qualité de la végétation et réduction de l'érosion)</p>
<p><i>Contexte/ milieu concerné</i></p>	<p>Il n'existe aucune organisation communautaire susceptible de remédier à l'absence de contrôle sur la dégradation des forêts en RDC, ce qui entraîne une érosion et l'envasement des plans d'eau, ainsi qu'un épuisement des produits forestiers et des ressources pastorales.</p> <p>Les parties prenantes caractérisent les zones de restauration en fonction de cinq critères :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conditions climatiques, telles que précipitations et températures, vents, événements météorologiques extrêmes et impacts du changement climatique ; 2. Propriétés géomorphologiques et pédologiques, telles que topographie, altitude, caractéristiques hydrographiques et types de sol ; 3. Caractéristiques écologiques, telles que la richesse faunistique et floristique, interactions biotiques, structure et couvert de la végétation ; 4. Propriétés socioéconomiques, telles que l'utilisation des terres, droits fonciers (par exemple, propriété, accès et gestion) et activités génératrices de revenus ; et 5. Causes directes de la dégradation, telles que mauvaise gestion du pâturage, surexploitation des ressources, espèces envahissantes, ravageurs et maladies, inondations, glissements de terrain et urbanisation

<i>Couverture géographique</i>	Provinces de Nord- et Sud Kivu, Maniema, Haut-Katanga, Kasai-Oriental, Kasai-Central, et Kasai
--------------------------------	--

Fiche de projet/programme 20: Gestion durable de l'exploitation de bois d'œuvre

Secteur	Foresterie et autres Affectations de Terre	Quantité de GES évitée en 2030 : 66,0 Mt CO₂e
Intitulé de la mesure	Gestion durable de l'exploitation de bois d'œuvre	
But	Appuyer la gestion durable des forêts au niveau national pour la partie relative à l'exploitation de bois d'œuvre	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer l'élaboration participative et transparente d'une politique forestière permettant une gestion durable des ressources forestières par les multiples acteurs du secteur ; - Soutenir une exploitation durable de bois d'œuvre issus de la foresterie communautaire 	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Différentes approches participatives d'aménagement et de gestion durable des forêts des communautés locales et des ETD permettant le financement du développement local sont testées et prêtes à être généralisées, dans l'optique, entre autres, d'une réduction des émissions de GES ; - Une politique forestière permettant une gestion durable des ressources forestières par tous les acteurs du secteur est adoptée formellement par la RDC à l'issue d'un processus participatif et transparent. - Les outils nécessaires à sa mise en œuvre de la gestion durable de l'exploitation de bois d'œuvre sont adoptés 	
Contexte/ milieu concerné	<p>La RDC dispose des atouts nécessaires (codes forestiers, textes d'application, notamment ceux précisant les modalités de gestion des forêts communautaires et/ou des ETD, de l'exploitation artisanale et audit indépendant) pour assurer la mise en œuvre efficace de la politique de gestion durable des ressources forestières par les multiples acteurs du secteur.</p> <p>Plusieurs partenariats existent, tel que le projet AGEDUFOR, ont mis en place les activités de transfert de savoir-faire vers les communautés et les ETD des sites pilotes et vers les institutions de formation forestières de RDC, pour assurer du renforcement de capacité et de la poursuite des acquis après la fin du programme.</p> <p>Il est également nécessaire de soutenir des études de la structure et de la dynamique des peuplements forestiers après exploitation, afin d'aboutir à la formulation de règles utiles pour le gestionnaire forestier prenant en compte leurs potentialités biologiques. De même différentes activités de recherche complémentaires portant sur le fonctionnement de l'écosystème forestier tropical devront progressivement être développées en vue d'améliorer la compréhension de fonctionnement des écosystèmes.</p>	
Couverture géographique	5 provinces : Mai-Ndombe, Équateur, Mongala, Tshopo et Ituri	

Fiche de projet/programme 21: Lutte contre les feux de brousse

Secteur	Foresterie et autres Affectations de Terre	Quantité de GES évitée en 2030 : 12,2 Mt CO₂e
Intitulé de la mesure	Lutte contre les feux de brousse	
But	Le but du programme est de contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et à la réduction de la pauvreté et des émissions de GES à travers une meilleure maîtrise des feux en milieu rural.	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser la gestion des feux par l'ensemble des acteurs ; - Développer un environnement organisationnel et réglementaire favorable à la maîtrise des feux en milieu rural ; - Contribuer à une meilleure connaissance de la problématique des feux en milieu rural ; - Promouvoir l'utilisation des feux dans la gestion des ressources naturelles ; - Contribuer au renforcement des capacités des acteurs ; - Renforcer la communication en matière de gestion des feux en milieu rural ; - Améliorer la sécurité alimentaire. 	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Cartes et estimations des zones brûlées par campagne, mois et type de feu (précoce ou tardif) établies, y compris la fréquence et la répétitivité ; - Cadre institutionnel et politique pour la gestion des feux amélioré. 	
Contexte/ milieu concerné	<p>La RDC ne dispose pas à ce jour d'un mécanisme efficace de suivi de la dynamique des feux. Il est nécessaire disposer d'une observation systématique de la dynamique de la dégradation des terres provoquée par lesdits feux et de collecter et d'analyser l'information sur base de l'évolution des facteurs biologiques, physiques et socio-économiques à court et à moyen terme.</p> <p>La stratégie et le plan d'action national susceptible de porter un système qui surveille l'impact des activités opérationnels ainsi que la dynamique des feux de brousse.</p> <p>La stratégie nationale de gestion des feux et le plan d'action devraient jouer le rôle principal en fournissant les directives nécessaires au niveau national.</p>	
Couverture géographique	Provinces concernées: Kwilu, Maniema, Haut-Katanga, Lualaba, Lomami, Haut-Lomami, Kasai, Kasai-Central, Kasai-Oriental et Ituri	

5.4 Secteur Déchets

Les régies d'assainissement dans la plupart de grands centres urbains de la RDC sont confrontées à des défis majeurs en matière de gestion des déchets en raison de la forte population et des modes de consommation associés. De nouvelles banlieues tentaculaires sans accès aux routes, aux infrastructures sociales et aux services de collecte des déchets aggravent la situation de la gestion des déchets.

Ces difficultés se traduisent par une accumulation des ordures ménagères, la création de nombreux dépôts sauvages et la stagnation des eaux usées et pluviales dans de nombreux quartiers. La ville de Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo n'est pas épargnée de cette situation. Sans un réel engagement de l'autorité compétente à sensibiliser et à

inciter la population à la prise de conscience sur l'état de la dégradation et de la pollution pourrait conduire à un état de perturbation de l'équilibre environnementale.

Les régies d'assainissement dans différents centres urbains limitent leur travail au déplacement des déchets de décharges de transit vers les décharges finales, généralement à ciel ouvert. La politique nationale d'assainissement de l'environnement devrait permettre au secteur privé d'être impliqué dans la gestion des déchets afin d'améliorer l'efficacité de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets. La valorisation des ordures ménages peut constituer la solution durable dans l'assainissement des grands centres urbains.

Depuis quelques années, des petites entités privées, en collaboration avec des collecteurs autonomes s'aventure sur le marché de la récupération des papiers et de la ferraille, (leur contribution cependant n'est pas très significative.

Fiche de projet/programme 22: Valorisation énergétique des déchets

Secteur	Déchets	Quantité de GES évitée en 2030 : 14,1 Mt CO₂éq
Intitulé de la mesure	valorisation énergétique des déchets (réduction des émissions de CH ₄ des sites d'enfouissement)	
<i>But</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès aux services de gestion des déchets - Valoriser les déchets 	
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Installer des usines de recyclage de compost dans les 6 provinces du pays avec des capacités variables selon les déchets solides municipaux générés dans la ville (capacités variant de 1 200 tonnes à 300 tonnes). - Détourner les 40 à 60 % de composants/flux organiques de déchets solides municipaux des sites d'enfouissement vers les diverses usines de compostage. - Produire et encourager l'utilisation d'engrais de compost organique pur à usage agricole. 	
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Introduit une taxe d'assainissement pour relever les défis de l'assainissement en RDC ; - Création de six usines de recyclage de compost d'une capacité totale de 2 200 tonnes de déchets solides municipaux par jour. 	
<i>Contexte/ milieu concerné</i>	L'action d'atténuation est un effort conjoint entre les régies provinciales d'assainissement et les entreprises privées. Ces entreprises devraient en place des installations de compostage qui reçoivent les déchets solides municipaux des opérateurs autonomes de déchets moyennant des frais de déversement convenus. Le compost produit est vendu comme engrais principalement dans le secteur agricole. Les provinciaux en charge de l'assainissement devrait fournir des incitations politiques pour stimuler le développement du marché du compost. Réduire les coûts d'exploitation des usines de compostage en rationalisant le régime des redevances de déversement, en favorisant le tri à la source et en favorisant la fabrication locale de machines de compostage.	
<i>Couverture géographique</i>	Ensemble de grands centres urbains de la RDC	

Fiche de projet/programme 23: Production d'énergie et d'engrais à partir des déchets solides, eaux usées et boues fécales

<i>Secteur</i>	Déchets	
Intitulé de la mesure	Production d'énergie et d'engrais à partir des déchets solides, eaux usées et boues fécales	
<i>But</i>	Mise en place d'un programme multipartenarial de renforcement de capacités institutionnelles et techniques de gestion de déchets, sous la responsabilité du Ministère de l'environnement et développement, visant la production d'énergie et d'engrais.	
<i>Objectifs</i>	<p>Ce programme a pour but d'assurer la production de 8 Gwh d'énergie produite à partir de à partir des déchets solides, eaux usées et boues fécales devant substituer la demande d'énergie de cuisson domestique nécessaire pour couvrir les besoins des populations urbaines, et ainsi contribuer à l'amélioration substantielle de l'accès à l'énergie pour la cuisson et l'éclairage domestique.</p> <p>Le programme se fixe pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer l'efficacité et la cohérence des systèmes en place de gestion des déchets solides, eaux usées et boues fécales, tant du point de vue technique que socio-économique ou environnemental ; - Identifier les problèmes auxquels se heurtent les décideurs et opérateurs en termes la valorisation des déchets, notamment ce qui concerne la production d'énergie et d'engrais ; - Travailler à leur résolution et développer les méthodes d'intervention et la mise en œuvre de solutions durables aux plans socioculturel, technico-économique, environnemental, sanitaire, institutionnel et juridique ; - promouvoir ces méthodes de production d'énergie à partir des déchets solides, eaux usées et boues fécales. 	
<i>Contexte/ milieu concerné</i>	<p>Les principaux centres urbains de la RDC sont confrontés aujourd'hui à d'énormes difficultés de gestion de déchets et au rythme de production desdits déchets dans les décennies à venir dans ces cités et centres urbains.</p> <p>Le traitement amélioré des déchets solides, des eaux usées, des boues fécales, l'augmentation de la réutilisation de l'eau et la récupération de produits dérivés utiles devraient favoriser la transition vers une économie circulaire, en contribuant à la réduction des prélèvements d'eau et à la perte de ressources dans les systèmes de production et les activités économiques.</p> <p>La récupération des nutriments (principalement phosphore et azote) et d'énergie peut représenter une nouvelle valeur ajoutée significative pour améliorer la proposition d'amortissement de coûts. Bien que les revenus de l'utilisation des eaux usées et de la récupération de ressources puissent ne pas toujours couvrir les coûts supplémentaires, les bénéfices provenant des investissements dans la réutilisation de l'eau peuvent tout à fait être comparés avec le coût des barrages, du dessalement, des transferts entre bassins, et d'autres alternatives pour augmenter la disponibilité de l'eau.</p> <p>En RDC, près de 70 % des ménages utilisent un mix énergétique (2 à 3 énergies) généralement constitué du charbon de bois et de l'électricité.</p>	

Quantité de GES évitée en 2030 : **23,5 Mt CO₂éq**

<i>Secteur</i>	Déchets	Quantité de GES évitée en 2030 : 23,5 Mt CO₂éq
Intitulé de la mesure	Production d'énergie et d'engrais à partir des déchets solides, eaux usées et boues fécales	
	Cependant, en RDC il y a un manque généralisé de données concernant quasiment tous les aspects de la qualité et des caractéristiques des déchets solides et des eaux usées et de leur gestion.	
<i>Couverture géographique</i>	Ensemble de grands centres urbains de la RDC	

Fiche de projet/programme 24: Amélioration du cadre de gestion de déchets

<i>Secteur</i>	Déchets	Quantité de GES évitée en 2030 : 9,5 Mt CO₂éq
Intitulé de la mesure	Amélioration du cadre de gestion de déchets	
<i>But</i>	- Renforcement du cadre institutionnel et légal pour la gestion de déchets	
<i>Objectifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le mécanisme de gestion de déchets ; - Améliorer l'accès aux services de gestion des déchets 	
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le dispositif institutionnel et légal pour l'organisation du système de gestion de déchets est mis en place et opérationnel - Les parties prenantes (autorités locales, les ménages, les institutions publiques et privées, les collecteurs privés qu'en régie (dans le cadre du partenariat public-privé)) sont impliqués le dispositif de collecte, de tri et d'évacuations des déchets ; - Les ressources (matérielles et financières) pour la gestion de déchets sont disponibles et pérennes ; et - Le mécanisme d'information et de sensibilisation des parties prenantes et du public conçu et mis en œuvre. 	
<i>Contexte/ milieu concerné</i>	<p>A ce jour, bien que la RDC dispose d'une (i) Politique Nationale d'Assainissement (PoNA) relative à la gestion des déchets solides, (ii) d'une Stratégie Nationale de l'Assainissement (SNA), et (iii) d'un Plan d'assainissement, un dispositif institutionnel permettant de maîtriser les informations et le flux des données sur la gestion des déchets, les services et les acteurs y opérant sont faiblement opérationnels, en particulier au niveau des activités de collecte et d'évacuation des déchets.</p> <p>Les principaux défis à surmonter concernent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dégradation du système de gestion des déchets ménagers et assimilés ; - L'insalubrité quasi généralisée due l'inefficacité des services de collecte ; - La faible mobilisation de fonds d'assainissement au niveau tant national que local ; - L'absence d'équipements de collecte déchets à la disposition des principaux centres urbains ; - Faible niveau de traitement des déchets ménagers et assimilés ; 	
<i>Couverture géographique</i>	Principaux centres urbains du pays	

6 Informations sur les besoins financiers, technologiques et en renforcement des capacités, y compris les informations relatives au soutien reçu ; contraintes et lacunes,

La mise en œuvre de l'action climatique et l'atteinte de l'ambition climatique que la RDC s'est fixée requiert d'importants financements climatique. Les ressources financières et de l'assistance technique mobilisées par la RDC proviennent de ces principaux bailleurs de fonds bi- et multilatéraux. L'Allemagne vient en tête pour ce qui est de bailleurs bilatéraux, et l'Union Européenne (UE) occupe la première place parmi les bailleurs multilatéraux, loin devant le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), la Banque mondiale (BM) et le Fonds Vert Climat (FVC).

Du montant global cumulé, 80% ont été affecté à la protection de l'environnement et le solde, soit 20% destinés à la gestion durable des forêts. Il est à noter que, jusqu'en 2017, les pays d'Afrique centrale sont restés presque en marge des financements du Fonds Vert Climat (FVC), qui est censé être un instrument de financement massif pour l'environnement, lancé avec l'Accord de Paris en 2015.

Ce RBA contient des mises à jour sur les financements et les entrées non monétisées pour la période 2008 à 2017. Les mises à jour sont présentées sous forme de tableau selon leurs origines (multilatéral, bilatéral ou les deux), le type d'instruments financiers (subvention, prêt, fonds propres, etc.) et la source (publique, privée, internationale, nationale).

6.1 Mises à jour sur les informations relatives au soutien reçu

Engagée dans le mécanisme REDD+ depuis 2009, la RDC s'est progressivement alignée sur les éléments du cadre de Varsovie et les décisions de Cancun sur les sauvegardes. Pour ce faire, la RDC a obtenu en 2012 la validation en conseil des Ministres de la Stratégie-Cadre Nationale REDD+ qui vise à ce que ce pays contrôle sa déforestation dès 2030, et maintienne par la suite son couvert forestier à 63,5% à l'horizon 2035.

Construite sur base des moteurs de déforestation clairement identifiés, afin d'atteindre les objectifs de la stratégie précitée, un plan d'investissement REDD+, cadre programmatique des programmes/projets REDD+ a été élaboré dès 2013, avant d'être revu en 2015 avec un budget global estimé à 1,1 milliard US\$. Au cours de la même année, la RDC a soumis sa Contribution Déterminée à l'échelle Nationale révisée à la CCNUCC, au cours de laquelle le pays s'était engagé à réduire ses émissions de 21% moyennant un coût global estimé à 48 milliard US\$.

Dans cette dynamique, un Niveau des Emissions de Référence de carbone forestier (NERF) a été élaboré en 2018, estimé 483,74 MtCO_{2e} ± 32,23 MtCO_{2e} pour la période 2000-2010 et à 830,53 MtCO_{2e} ± 66,73 MtCO_{2e} pour la période 2010-2014. Sur ce, pour la période de référence 2000-2014, le NERF national est estimé à 651,50 MtCO_{2e} ± 65,60 MtCO_{2e}. Ce dernier est un élément nécessaire devant permettre à la RDC de mesurer ses efforts de réduction d'émissions de CO₂, et prétendre à terme une compensation.

Relativement à la période sous revue, la RDC a bénéficié principalement de l'appui financier et technique de la Banque Mondiale, de l'ONU-REDD (ONUD, PNUE et FAO) et de CAFI.

La section suivante passe en revue le flux financier reçu par les pays du bassin du Congo en vue de la protection de l'environnement et de la gestion responsable des forêts de 2008 à 2017 afin de faire un focus sur la RDC.

6.1.1 Flux financiers internationaux en faveur de la protection de la nature et de la gestion durable des forêts en Afrique centrale²⁰

De 2008 à 2017, la protection de la nature et la gestion durable des forêts d'Afrique centrale ont bénéficié de l'appui des partenaires financiers internationaux pour un montant cumulé estimé à environ à 1,7 milliards de USD. Durant cette période de 10 ans, Richard Eba' a Atyi et al. (2019) soutiennent que les flux financiers, en provenant des sources bilatérales et multilatérales, ont représenté respectivement près de 890 millions de USD et 806 millions de USD, soit 52,5% et 47,5% de ces financements²¹. Ces montants peuvent se résumer comme étant, la contribution de la communauté internationale aux efforts de la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique centrale.

Toutefois, il importe de souligner que, cette aide de la communauté internationale a connu une évolution en dents de scie d'une année à l'autre, enregistrant le plus bas niveau d'environ 100 millions de \$US en 2010 et culminant en 2015 avec un montant d'un peu plus de 300 millions \$US.

Tableau 14: Flux forestiers et environnementaux vers l'Afrique Centrale, en millions USD

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total	Part en %
Bilatéral	66,8	55,2	77,5	67,1	81,0	171,6	53,1	130,5	128,0	59,2	890,0	52,5
Multilatéral	84,2	78,1	24,5	82,6	55,2	91,2	53,1	183,9	111,8	41,6	806,2	47,5
Total Général	151,0	133,3	102,0	149,7	136,2	262,8	106,2	314,4	239,8	100,8	1696,2	100

²⁰ Cette section s'appuie essentiellement sur l'article de Richard Eba' a Atyi et al. Publié en 2019.

²¹ Richard Eba' a Atyi et al. (2019), *Flux financiers internationaux en faveur de la protection de la nature et de la gestion durable des forêts en Afrique centrale*.

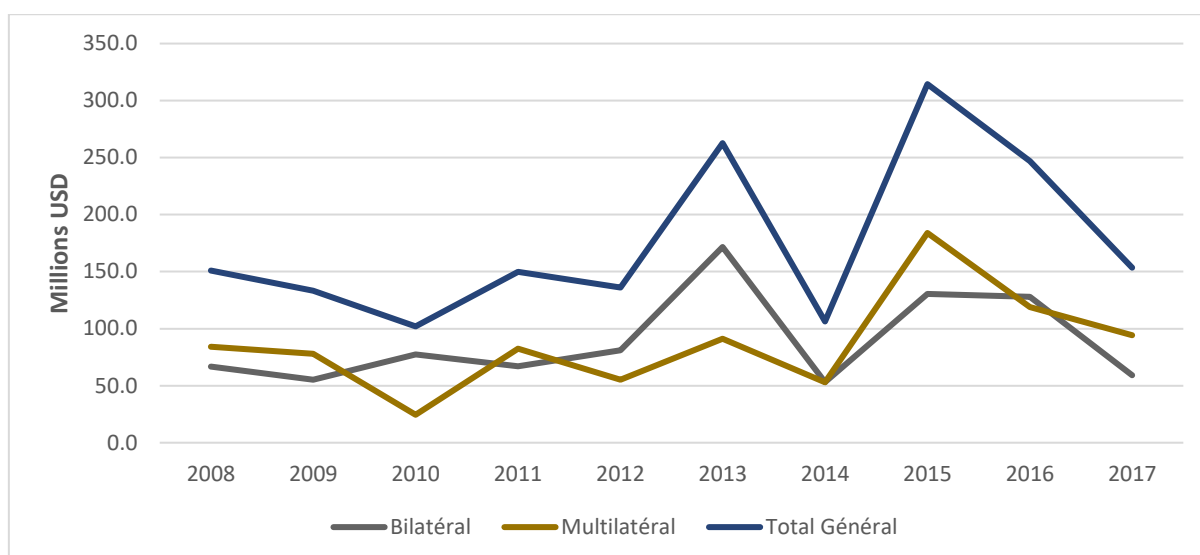


Figure 10: Evolution flux financiers bi et Multilatéraux pour la forêt et l'environnement en Afrique Centrale

De manière globale, trois pays ont reçu près de 70% des financements internationaux destinés à la protection de la nature et à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale. Il s'agit : de la République Démocratique du Congo (40%), du Tchad (17%) et du Cameroun (14%). Le Rwanda et le Gabon ont reçu moins de 10% de ces fonds et des pays comme la Guinée Equatoriale et Sao Tome n'ont reçu chacun que moins de 1% de ces financements.

Parmi les thématiques ayant bénéficiés de ces financements, on note en ordre d'importance notamment : (i) la politique et la gestion des forêts et de l'environnement (41%) ; (ii) la gestion et la conservation de la biodiversité (36,9%), (iii) la recherche, l'éducation sur les forêts et l'environnement (13,8%) ; et la différence, soit 8,3%, a couvert à la fois la conservation des sites, la prévention ou le contrôle des inondations, le développement forestier et les problématiques liées au bois-énergie.

L'Afrique central n'a bénéficié que de très peu de financements issus du secteur privé pour la protection des forêts et la gestion durable de l'environnement en Afrique. Les financements du secteur privé en Afrique centrale ont principalement été consacrés à : (i) la certification du bois pour promouvoir la légalité, la gestion durable des forêts et l'amélioration des chaînes de valeur ; (ii) l'achat de crédit carbone à travers le processus REDD+ sous le marché volontaire du carbone ; au développement des Plans de gestion environnementale et sociale (PGES) afin d'anticiper et minimiser les impacts négatifs des investissements sur l'environnement et l'homme ; (iii) la restauration des paysages forestiers dans l'objectif de neutralité carbone et de compensation des émissions carbone des entreprises concernées et ; (iv) les fondations dont certaines ont pour sources des sociétés privées dans le cadre de leur Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

6.1.2 La Position du Bassin du Congo par rapport aux bassins de l'Amazonie et de l'Asie du Sud-est

De manière globale, les financements bilatéraux des bailleurs dans les trois bassins forestiers tropicaux, ont été orientés pour l'essentiel vers les projets de lutte contre les changements climatiques.

Comparativement entre les trois bassins forestiers tropicaux précités, il est démontré que le bassin du Congo a bénéficié de moins des financements bilatéraux par rapport au bassin de l'Asie du Sud-Est et celui de l'Amazonie. En effet, *80% des financements de la Norvège vont vers le bassin de l'Amazonie, tandis que 87%, 64%, 55% et 58% de ces financements respectivement du Japon, de la France, de la Suède et des Etats-Unis bénéficient à l'Asie du Sud-Est.*

6.1.3 Flux financiers internationaux au profit de la protection de la nature et de la gestion durable des forêts en République Démocratique du Congo

N'ayant pas pu avoir accès aux données chiffrées relatives au financement climat et de la gestion forestière durant toute la période d'analyse, nous avons basés notre analyse sur les études de CIFOR et d'OFAC traitant respectivement de la Cartographie des flux financier en appui aux secteurs forestiers et environnement en Afrique Centrale²² et des Flux financiers internationaux en faveur de la protection de la nature et de la gestion durable des forêts en Afrique²³. Ces données ont été complétées par celles du financement CAFI (2016-2020) tirées du site internet de MPTFO, gestionnaire du portefeuille FONAREDD.

Comme montré ci-haut, la première étude, bien que traitant de l'Afrique Centrale, compares-en même le flux financier destinés au Bassin du Congo par rapport à ceux réussis par le bassin de l'Amazonie et celui de l'Asie du Sud-Est afin de recentrer les choses. Tel qu'évoqué ci-haut, la RDC a bénéficié de 40% de l'ensemble de financements destiné à l'Afrique Centrale durant la période sous analyse, qu'il s'agisse des financements bilatéraux que multilatéraux.

Pour un peu plus de détail, le tableau ci-après présente les flux financiers bi et multilatéraux reçus par la RDC de 2008 à 2020²⁴.

²² Ibrahim M. Favada et al. (2019)

²³ Richard Eba'a Atyi et al. (2019).

²⁴ Les données de partant de 2016 à 2020 intègrent seulement les financements multilatéraux CAFI via le FONAREDD en RDC

Tableau 15: Flux financiers en faveur de la RDC pour la protection de la nature et de la gestion durable des forêts (en millions de USD)²⁵

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total	Part en %
Bilatéral	31,5	12,8	32,4	24,7	46,2	58,7	19,2	24,5	42,6	8					300,6	36,2
Multilatéral	43,2	46,3	1,5	25,3	11,3	35,5	40,3	140	27,1	60,4	15,7	49	16,8	17,5	529,9	63,8
TOTAL	74,7	59,1	33,9	50	57,5	94,2	59,5	164,5	69,7	68,4	15,7	49	16,8	17,5	830,5	100,0

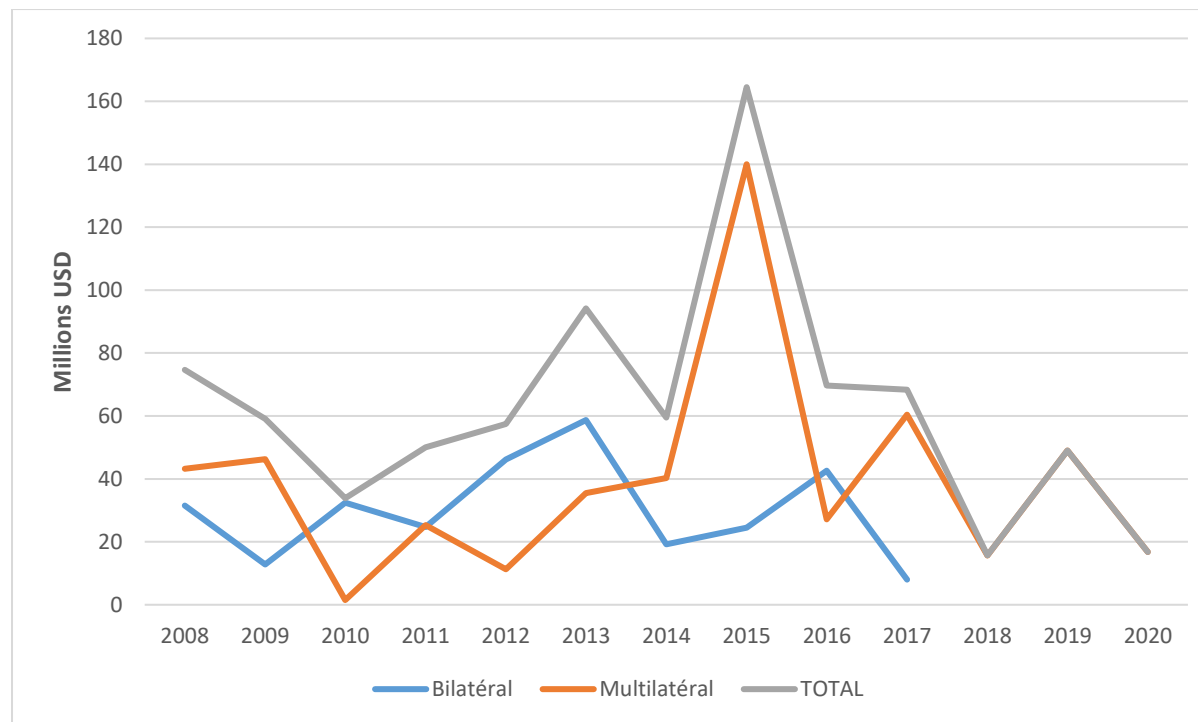


Figure 11: Evolution flux financier bi et multilatéraux pour la forêt et l'environnement en RDC

²⁵ Ces données ont été extraites de l'étude dirigée par Ibrahim M. FAVADA publiée en 2019, dont les données ne sont disponibles que jusqu'en 2017.

En observant l'évolution du flux financier tel que reçu par la RDC, il se dégage que l'aide de la communauté internationale a connu une évolution successivement ascendante et descendante année après année de 2008 à 2020. On enregistre le plus bas niveau d'environ 15,7 millions de \$US en 2018 et le plus haut niveau de financement atteignant en 2015 un montant d'un peu plus de 160 millions \$US.

Durant la période sous analyse, soit un peu plus de 10 ans s'étalant de 2008 à 2017, l'Afrique centrale (bassin du Congo) n'a pu capter que 11,5% des flux financiers internationaux destinés à la protection de la nature et à la gestion durables des forêts tropicales, bien en deçà du bassin de l'Amazonie et surtout de l'Asie du Sud-est, qui ont bénéficiées respectivement 34% et 54,5%.

La faible attractivité de l'Afrique centrale est très remarquable auprès des bailleurs de fonds bilatéraux. Ainsi, sur les 11,7 milliards de dollars US déboursés pour gérer durablement la forêt et protéger l'environnement des forêts tropicales entre 2008 et 2017, l'Afrique centrale n'a reçu que 890 millions de dollars US, soit 7,6%.

Cette situation peut se justifier notamment du fait que le bassin de l'Amazonie et celui de l'Asie du Sud-Est ont une forte capacité d'endettement que l'ensemble des pays de l'Afrique centrale. En effet, le Produit Intérieur Brut (PIB) annuel des 10 pays membre de la COMIFAC représentait à peine 136 milliards de USD en 2017, alors que celui de l'Indonésie dépassait 1.000 milliards de USD et celui du Brésil était au-delà de 2.000 milliards de USD. Aussi, la majorité des bailleurs bilatéraux financent le secteur forêt-environnement d'Afrique centrale à travers des dons alors qu'ils font parfois recours aux prêts pour les pays des deux autres sous-régions tropicales.

Concernant la RDC, même si cette dernière capte un peu plus de 40% des financements destinés à la sous-région d'Afrique Centrale, ses besoins pour une gestion durable et optimale de la forêt et de l'environnement sont loin d'être couverts. En effet, la CDN de la RDC 2015, chiffrée à 21 milliard de \$US n'a pas connu un début d'opérationnalisation. Alors que le plan d'investissement REDD de la RDC avait estimé un montant global de 1,1 USD afin d'adresser l'ensemble de moteurs de déforestation, n'a pu mobiliser que 200 millions de \$US via le fonds CAFI.

Pour que la RDC parvienne à attirer davantage des financements internationaux au profit de la forêt et l'environnement, quatre types de démarches peuvent être envisagés :

1. Intensifier l'activité diplomatique en visant notamment, les bailleurs bilatéraux les moins actifs dans le pays ;
2. Améliorer la gouvernance du secteur forêt- environnement pour une meilleure efficacité. Ceci diminuera la perception du risque pays et pourrait attirer des opérateurs du secteur privé ;

3. Renforcer les capacités des acteurs du secteur forêt-environnement dans le domaine de l'élaboration des propositions de projets de haute qualité. Ce renforcement des capacités devrait s'étendre à la gestion et la mise en œuvre des projets ;
4. Assurer une coordination des bailleurs et des actions pour ordonner les financements dans les projets et programmes ;
5. Participer au cofinancement des programmes et projets. Ceci facilitera l'autonomie de gestion.

6.2 Informations sur l'assistance Nécessaire

6.2.1 Besoins financiers de la RDC

La Table 17 contient une synthèse des informations sur les besoins financiers de la RDC pour pouvoir répondre efficacement aux préoccupations des changements climatiques. Les besoins financiers qui ont été identifiés sont basés sur la priorité de la CDN révisée et de l'action climatique de la RDC en générale.

Tableau 16: Informations sur le soutien financier nécessaire

Action	Objectif	Alignement à l'action climatique nationale	Montant nécessaire (USD)	Entité de mise en œuvre	Niveau de priorité
Étude approfondie des émissions fugitives dans le secteur pétrolier	Mettre à disposition un mécanisme d'acquisition des données d'activité et développer des facteurs d'émission nationaux	Politique et Plan d'action nationale en matière des changements climatiques	400.000	Commission Nationale de l'Énergie (CNE)	Haute
Conception des approches spécifiques d'estimation des émissions de GES du secteur transport routier, le bétail	Augmenter la confiance dans l'estimation des émissions de GES : Développer des facteurs d'émission spécifiques au pays et améliorer les systèmes de collecte de données	Politique et Plan d'action nationale en matière des changements climatiques	750.000	Ministère des transports, Ministère de l'Agriculture, CNE, Direction de Développement Durable (DDD)	Haute
Développement et évaluation des mesures d'atténuation du secteur non énergétique	Améliorer le niveau d'incertitude dans l'estimation de potentiel d'atténuation dans les secteurs non énergétiques	Stratégie de développement à faible émission carbone/CDN	350.000	Direction de Développement Durable (DDD) et secteurs concernés	Moyen
Projet d'amélioration et de gestion des données d'activité du secteur des déchets	Identifier, collecter des données d'activité et améliorer les moyens de collecte continue.	Stratégie de développement à faible émission carbone/CDN	200 000	DDD, Gouvernorats de Province et Min Développement Rural	Haut
Production et développement durables de combustibles modernes (déchets biodégradables, résidus agricoles, fumiers)	Améliorer l'efficacité de la production de combustibles modernes et assurer le développement de combustibles alternatifs pour	Politique et Plan d'action nationale en matière des changements climatiques	1.500.000	MEDD/MRHE	Moyen

Action	Objectif	Alignement à l'action climatique nationale	Montant nécessaire (USD)	Entité de mise en œuvre	Niveau de priorité
pour l'approvisionnement énergétique domestique	un approvisionnement énergétique durable en RDC				
Étendre le programme de comptabilisation du carbone à tous les niveaux	Faciliter et améliorer la déclaration régulière des émissions et des activités.	Stratégie de développement à faible émission de carbone/CDN	120.000	DDD/Min Industrie, secteurs concernés	Haut
Projet de développement et d'amélioration des statistiques de l'énergie	Améliorer la qualité des statistiques sur l'énergie, y compris ses métadonnées et l'estimation de l'incertitude	Planification énergétique nationale, MNV domestique	1.500.000	SIE/DDD	Haute
Projet de collecte de données sur l'industrie et les activités de SAO ²⁶	Recueillir des données pertinentes sur l'industrie et l'activité des SAO par le biais d'une enquête nationale	Politique et Plan d'action nationale en matière des changements climatiques	130.000	DDD/Min Industrie/DGDA	Moyen

²⁶ Substances appauvrissant la couche d'ozone

6.2.2 Contraintes et lacunes

La RDC est confrontée à des défis dans la mise en œuvre de ses programmes sur les changements climatiques et la préparation régulière des Communications Nationales. Le principal d'entre eux est l'accès insuffisant aux ressources pour répondre aux besoins financiers, techniques et de renforcement des capacités prioritaires. L'écart de réduction des émissions d'environ 65 Mégatonnes/an est une indication de la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des mesures d'atténuation nécessitant un financement et un soutien technique supplémentaires. En outre, les niveaux actuels de financement du FEM pour la préparation régulière des CN/RBA ne sont pas suffisants pour couvrir le coût total de la compilation des rapports. Ainsi, la RDC explore d'autres options, notamment en envisageant la fenêtre de proposition de taille moyenne du FEM pour mobiliser des financements supplémentaires. Certaines des contraintes et lacunes financières identifiées sont les suivantes :

- ✓ Financement insuffisant dans le budget national – financement des activités liées aux changements climatiques au niveau national est largement piloté par les donateurs et basé sur des projets. Le financement domestique des activités des changements climatiques est difficile à estimer sur une période donnée. En effet, dans le budget national, il n'y a pas des lignes budgétaires allouées aux postes de dépenses climatiques, ce qui ne facilite pas le suivi des dépenses publiques réelles en matière des changements climatiques.
- ✓ Duplication des activités et des financement – faible coordination institutionnelle au sein du gouvernement et parmi les bailleurs de fonds conduit à la duplication des activités et dans la plupart des cas, les ressources ne sont pas dirigées vers là où ils sont le plus nécessaires. En RDC, la mise en place du Groupe inter-bailleurs pour l'environnement (GIBE) a facilité le partage régulier d'informations entre les donateurs porte déjà ses fruits en créant des synergies et en évitant les doubles emplois.
- ✓ Transparence insuffisante sur le soutien non financier à la formation et à l'assistance technique sont des cas où les institutions congolaises ont reçu une formation et une assistance technique sans beaucoup de divulgation financière de la part du donateur, car la plupart de ce soutien provient de projets mondiaux qui peuvent avoir différents contributeurs financiers. Dans de telles situations, les rapports sont limités parce que les pays bénéficiaires n'ont pas un accès complet aux informations de financement et de comptabilité.
- ✓ Lacunes dans la capacité de suivi et l'assistance technique - La plupart des activités liées au changement climatique se placent à différents niveaux, il est donc difficile de les suivre. Cela signifie que les informations sur les capacités peuvent ne pas être complets pour éclairer la planification future de la capacité.

7 Mesure, Notification et Vérification

Le système national de Mesures, Notification et Vérification (MNV) désigne les activités permanente et formalisées permettant le suivi et l'évaluation des différentes composantes des actions d'atténuation menées, soit à l'échelle des projets, des programmes, soit plus globalement à l'échelle nationale, dans les différentes sources d'émissions de GES (Energie, Procédés Industriels, Agriculture, Forêt, et Déchets.).

De manière évolutive, ces activités ex-post étaient conduites plus formellement dans le cadre des projets de Mécanisme pour le Développement Propre (MDP) et, aussi de manière ponctuelles dans le cadre des communications nationales ou des travaux d'études sur les portefeuilles de projets NAMA (Mesures d'Atténuation Appropriés à l'échelle Nationale) dans les programmes d'atténuation des GES le cadre de l'émergence des mécanismes post-Kyoto. L'établissement de systèmes MNV nationaux est une nécessité impérieuse, notamment en soutien à la réalisation des rapports biennaux (RBA) et surtout pour le suivi des réalisations des objectifs d'atténuation dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Dans cette section, il est décrit de manière synthétique les éléments et fonctions du système MNV en cours de préparation en RDC.

7.1 Dispositif national

Face aux nouveaux enjeux et défis en terme d'atténuation des émissions de GES, la RDC a initié, dès 2012, des réflexions et des concertations en vue de la conception et la mise en place d'un système national MNV. Le système MNV initial établi porte sur le suivi et la surveillance du couvert forestier, nommé Système National de Surveillance des Forêts (SNSF). Avec la mise en œuvre de la CDN (Contribution Déterminée à l'échelle Nationale), la RDC vient tout juste d'accéder à lancer le processus devant lui permettre de concevoir et d'établir un système national MNV robuste et effectif.

L'architecture de ce système national MNV devrait s'articuler autour de trois grandes composantes des GES (Figure 12), à savoir :

- MNV des émissions nationales de GES, qui se charger de l'élaboration des inventaires de GES, de leur notification et de leur vérification ;
- MNV des mesures d'atténuation, qui devra se charger de suivre, notifier et faire vérifier les impacts des mesures d'atténuation (réductions d'émissions, co-bénéfices, etc.) ; et
- MNV des soutiens, qui devra se charger de suivre, notifier et faire vérifier les actions de soutien à l'atténuation des émissions de GES réalisées, et pour lesquelles des appuis ont été reçus (financement, transferts technologique et renforcement des capacités).

En RDC, le mandat de coordination et de suivi de la mise en œuvre harmonieuse de l'action environnementale en général, de l'action climatique en particulier est confié au Ministère de l'environnement et développement durable (MEDD). Le système national MNV est géré par la

Direction de Développement Durable (DDD), entité gouvernementale totalement dédiée, qui en assure la coordination de la mise en œuvre et de suivi de toutes les questions relatives aux mesures d'atténuation des GES.

A ce titre, la DDD est chargée de la préparation, la compilation des informations dans différents rapports à soumettre au secrétariat de la CCNUCC, notamment les rapports de communications nationales et les rapports biennaux actualisés, y compris les rapports nationaux d'inventaires des gaz à effet de serre (GES) et ce, en collaboration avec les différentes institutions nationales (le ministère des finances, de l'intérieur, de l'agriculture, transport, des travaux publics et infrastructures, Industrie, de commerce, de développement rural, de l'aménagement du territoire, de la recherche scientifique, du plan, du Budget, de la santé publique, de l'élevage, hydrocarbures, économie, Mines ; hydraulique et électricité, genre, des universités) et autres organisations, tant au niveau national qu'international.

La configuration du système national MNV sera intégrée au système de suivi et évaluation (S&E) du développement existant au niveau national et piloté par le Ministère en charge de la Planification, dont la déclinaison s'étend tant au niveau sectoriel que local. Il sera de conception simple à intégrer, acceptable et moins onéreuse pour les institutions identifiées, mais qui, dans le même temps, remplit les fonctions essentielles du MRV. Dans le cadre du processus d'intégration, des indicateurs relatifs aux mesures d'atténuation, aux effets et aux avantages connexes des principales politiques et mesures seront mis au point et intégrés dans le cadre national de suivi et d'évaluation. Le cadre de suivi et évaluation suivra la mise en œuvre des politiques, programmes nationaux et sectoriels. Il fera l'objet d'un rapport annuel sur des progrès accomplis.

Étant donné que le MRV cherche à s'intégrer aux structures de S&E de développement existantes, l'exécution de toute fonction MRV nécessitera l'adoption d'un cadre juridique et réglementaire pertinent, d'où les institutions tireront leur autorité pour exercer leurs fonctions de MRV.

La figure 12 ci-dessous résume les dispositions institutionnelles pour le suivi de la mise en œuvre du système national MNV de la RDC.

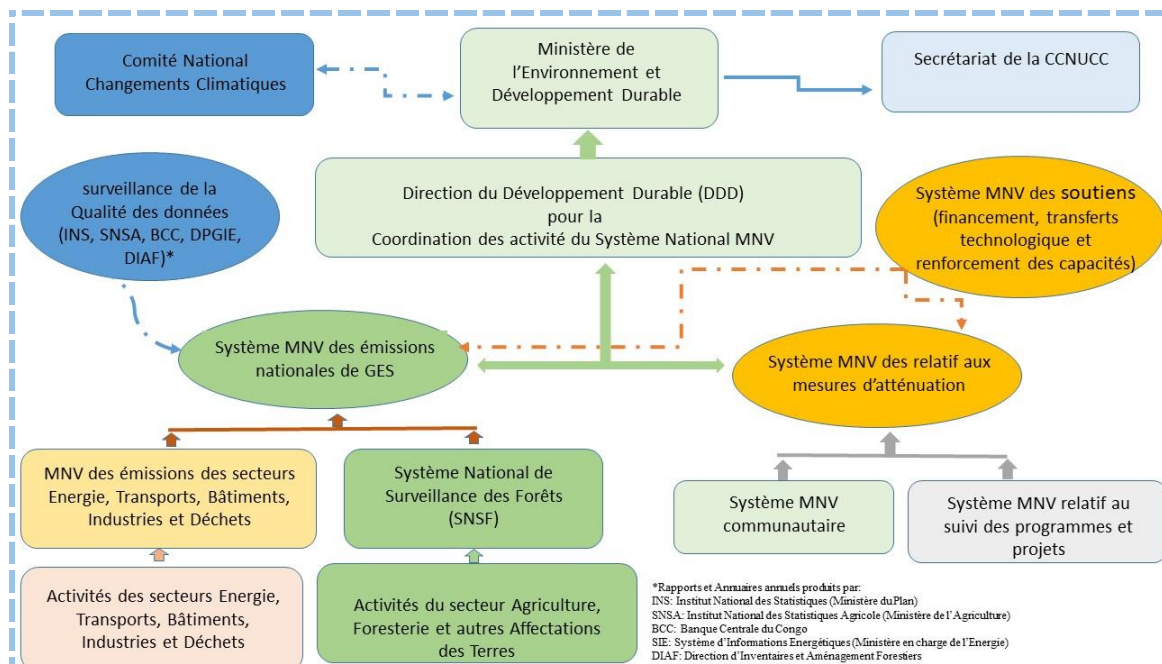


Figure 12 : Dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre des activités MNV:

7.2 MNV des émissions nationales de GES

7.2.1 Système national de surveillance des forêts (SNSF)

La configuration du système national MNV de la RDC s'appuie sur le système national de surveillance des forêts (SNSF) qui s'articule autour de trois piliers à savoir (i) le Système de Surveillance des Terres par Satellite (SSTS), (ii) l'Inventaire Forestier National (IFN) et (iii) l'Inventaire des Gaz à Effet de Serre (IGES). Ce système permet d'atteindre plusieurs objectifs majeurs, comme (i) la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Parties (COP) relatives à la REDD+ en termes de surveillance et de MNV et (ii) la mise en œuvre des recommandations pratiques du GIEC pour l'estimation des émissions et absorptions de gaz à effet de serre liées au secteur forestier.

La fonction surveillance comprend les piliers relatifs au (i) Système de Surveillance des Terres par Satellite (SSTS), (ii) l'Inventaire Forestier National (IFN), (iii) aux autres systèmes d'informations forestiers, et (iv) les autres systèmes de surveillance y compris ceux réalisés par les communautés (MNV communautaire) et ceux relatifs aux projets d'atténuation (MRV individuels des projets).

Le développement du SNSF est assuré par les structures du Ministère de l'environnement et développement (MEDD) dont la Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers (DIAF), en charge du développement de l'IFN, du SSTS et du portail web du SNSF, et la Direction de Développement Durable (DDD), en charge du processus d'inventaires des GES et de la notification à la CCNUCC. D'autres parties prenantes, comme les universités de Kisangani et de Lubumbashi, les ONG internationales, les partenaires techniques internationaux, dont la FAO, les agences techniques de coopération du Japon (JICA) et le Service Forestier des Etats-Unis (US FS). D'autres partenaires clés incluent les différentes ONG et organisations

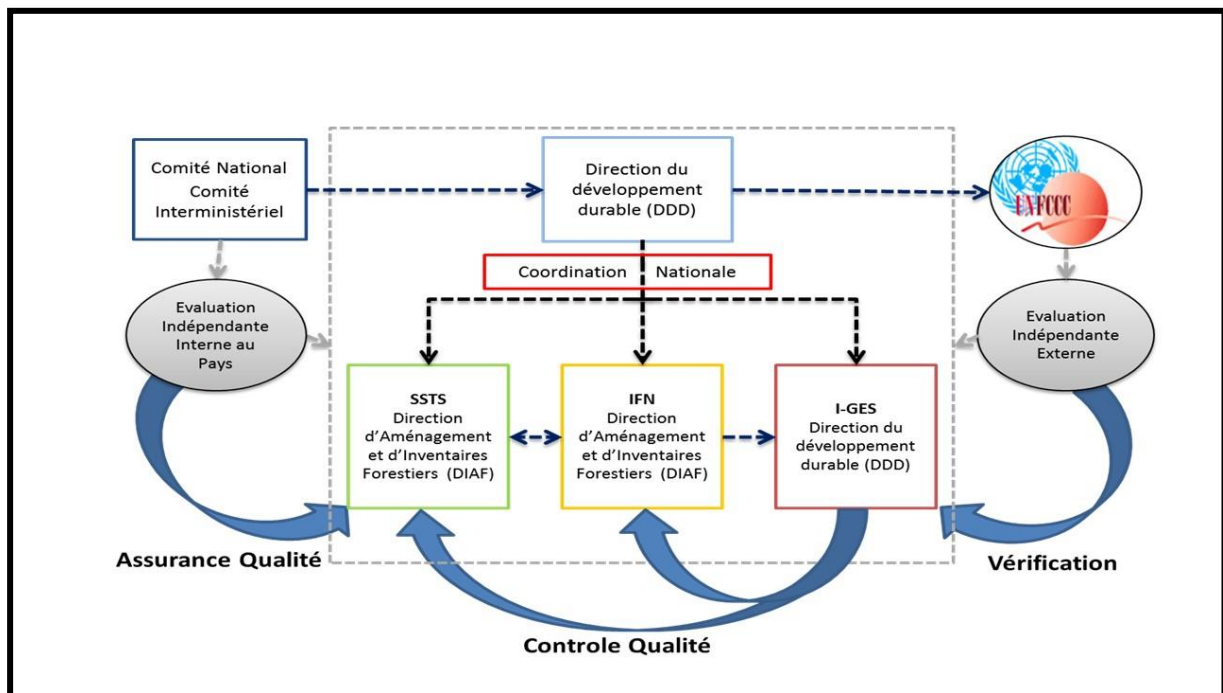
internationales (notamment WWF, WCS, WRI et OSFAC) et d'autres organisations régionales telles que la COMIFAC et l'OFAC. Quelques opérateurs du secteur privé s'inscrivent également dans le développement du processus, notamment pour la formation du personnel et les opérations de terrain.

La fonction MNV du SNSF représente la procédure par laquelle le pays s'engage à mesurer, rassembler et partager les résultats des activités REDD+, principalement en termes d'émissions et absorptions de GES. Bien que la fonction MNV ait des applications multiples au niveau de la gestion des terres, elle présente plusieurs objectifs spécifiques dans le cadre des activités REDD+ :

- Estimer les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique et leur séquestration par les puits de carbone ;
- Mesurer les changements de superficie des terres forestières ainsi que les changements de stocks de carbone liés aux activités REDD+ ;
- Notifier les performances d'atténuation des GES à la CCNUCC.

Le diagramme relatif aux arrangements institutionnels pour le développement du SNSF est présenté dans la figure 13 ci-dessous.

Figure 13: Système national de surveillance des forêts (SNSF)



7.2.2 Méthode de comptabilisation pour les actions d'atténuation dans le secteur forestier.

La comptabilisation des actions d'atténuation dans le secteur forestier passe par l'opérationnalisation du Système de Surveillance des Terres par Satellites (SSTS) qui permet à la RDC de mesurer annuellement les changements d'affectation des terres forestières et ainsi d'acquérir les données d'activités, indispensables pour évaluer les émissions et absorptions de

GES liées à ce secteur. Dans le but d'atteindre ces objectifs, la RDC a (i) élaboré son Niveau de référence de la déforestation, (ii) réalisé la stratification détaillée des terres forestières pour augmenter la précision du système MNV et (iii) est en cours de développement de la méthodologie pour l'évaluation de la dégradation forestière.

Outre acquisition de données à usages multiples liées aux ressources forestières et aux enjeux socio-économiques des forêts, la mise en œuvre de l'Inventaire Forestier National (IFN) a permis à la RDC de mesurer les stocks de carbone dans les différents types forestiers et ainsi d'acquérir les facteurs d'émissions, également nécessaires pour mesurer avec précision les émissions et absorptions de GES liées au secteur forestier.

Au niveau du développement de la fonction de surveillance inhérente au SNSF, la RDC dispose déjà d'une interface web présentant, de manière transparente, l'état d'avancement du processus REDD+ ainsi que des statistiques et autres données spatiales liées à la gestion forestière.

7.2.3 Système MRV Communautaire (CMRV)

Fondé sur la décision 4/COP15 de la CNUCC, le WWF a développé et mis en place le Système MRV Communautaire (CMRV) qui encourage l'implication et l'engagement effectif et total des communautés locales dans le MRV pour le suivi et la notification par rapport aux activités relatives à la REDD+.

Ce système se définit comme la participation des populations locales à la Mesure, à la Notification et à la Vérification (MNV) des stocks de carbone et d'autres données (par exemple la biodiversité, les facteurs de déforestation ou de dégradation, appuyer la validation des cartes de couverture de sols, d'estimation sur la déforestation par la collecte et la fourniture des données terrain etc.) nécessaires pour évaluer l'impact et les co-bénéfices de la REDD+.

Il utilise les connaissances autochtones et les capacités locales pour s'assurer que les avantages de la REDD+ sont réalisés grâce à des mesures correctes, fiables et réalistes, aux notifications et vérifications sur l'utilisation des forêts tropicales.

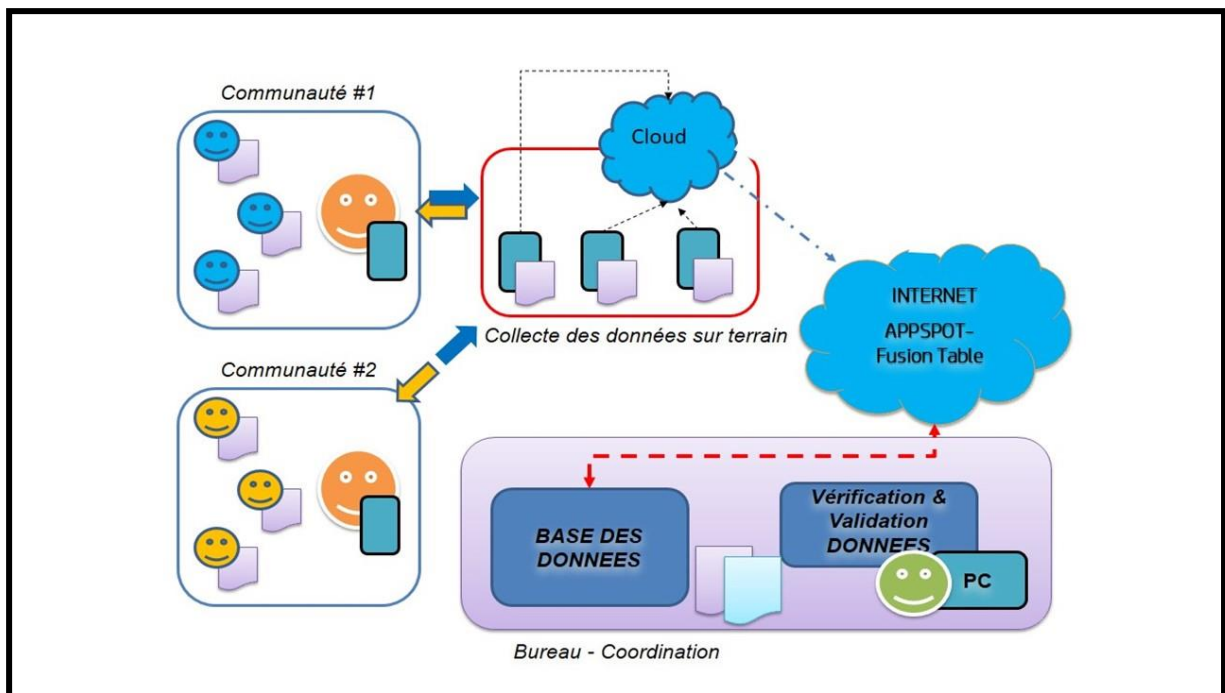


Figure 14: Système MRV Communautaire

Le nouveau cadre de transparence amélioré exige que le système MNV rende compte de façon transparente des progrès réalisés vers les objectifs d'atténuation des émissions de GES de la RDC et de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions d'atténuation ainsi que les résultats des moyens de mise en œuvre et de soutien, y compris le renforcement des capacités, le transfert de technologie et le financement. Le système MNV prend également en compte les impacts non-GES sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques des actions de la CDN qui conduiraient à un changement transformationnel vers la réalisation des objectifs nationaux de développement durable. Dans le cas de la RDC, cela doit prendre en compte l'intégration de la dimension genre et de la jeunesse qui sont au cœur du Plan National de Développement Stratégique (PNSD) du pays.

Ces exigences nationales et internationales pour les trois dimensions de MNV se chevauchent et il est utile de démontrer leurs liens au sein du système national MNV. Par exemple, le financement, le renforcement des capacités et le soutien technique ont un impact direct sur la mise en œuvre des actions d'atténuation. Par conséquent, le système national MNV de la RDC sera utile pour suivre et rendre compte des progrès et de l'utilisation du soutien, ainsi que pour faciliter l'identification des défis afin d'informer les changements de politique essentiels pour améliorer la mise en œuvre.

7.3 MRV des mesures d'atténuation hors Forêts

La RDC est en cours de développement d'un concept de son système MNV traitant de l'ensemble des besoins du pays en matière des impacts des mesures d'atténuation, en termes de réduction des émissions de GES hors secteur Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT). Ce système devra se charger de suivre, notifier et faire vérifier les impacts des

mesures d'atténuation (réductions d'émissions, co-bénéfices, etc.) en se basant sur un processus de centralisation de l'information générée par les différents utilisateurs.

Une description technique et méthodologique complète sera élaborée, afin de clarifier les règles et modalités pratiques de suivi et de compilation de ces impacts à partir des données qui seront reçues des systèmes MRV sectoriels et ceux provenant des projets.

Ce système MNV devra se baser sur des indicateurs clés et génériques permettant le suivi de la réduction des émissions de GES du pays. L'objectif consiste à définir ces indicateurs en concertation avec les parties prenantes et à les déployer au sein des programmes. Ces indicateurs seront soit mesurés directement, soit calculés sur la base de méthodologies standards, unifiées et transparentes. Parmi les indicateurs de suivi, on citera à titre d'exemple :

- Les émissions évitées,
- Les économies d'énergie,
- Les investissements réalisés,
- Les aides reçues,
- Les subventions publiques à l'énergie évitées,
- La réduction de la facture énergétique du pays,
- La réduction de la facture énergétique du consommateur,
- Les emplois créés, etc.
- Les Co-bénéfices en termes de développement durable,
- Les flux financiers publics et privés mis en œuvre dans le cadre des projets et programmes

Le système assurera le mesurage, le suivi, le rapportage et la vérification :

- Des émissions découlant de toutes les activités des entreprises cimentières,
- De l'impact des actions d'atténuation,
- Des appuis et ressources utilisées pour la conduite des actions d'atténuation et la gestion du système MRV lui-même (ressources financières, ressources humaines, renforcement des capacités, transferts de technologies, systèmes informatiques, etc.).

7.4 MRV des soutiens

La RDC envisage mettre en place une composante MRV des soutiens inclus dans son système national MRV et ce, conformément aux préconisations de l'accord de Copenhague (1/CP.15)²⁷ et des accords de Cancún (1/CP.16)²⁸. Ce MRV des soutiens, établit selon les mêmes modalités

²⁷ Décision 1/CP.15 adoptée par la Conférence des Parties à la CCNUCC relative aux résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

²⁸ Décision 1/CP.16 adoptée par la Conférence des Parties à la CCNUCC relative Les accords de Cancún: Résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

que le système national MRV, couvrira trois principaux paramètres : les flux financiers en numéraire, les activités de renforcement des capacités et les transferts de technologies.

Les informations sur les flux financiers dans le système de suivi devront préciser l'origine (pays, organisme, privé/public, etc.) des ressources financières obtenues, ainsi que les dates d'obtention, les montants, les déboursments annuels, et la catégorie de projet dans lequel se sont inscrits les financements (régional, national, local, etc.). Le système renseignera également sur l'instrument de financement appliqué (don, prêt bonifié, bonifications, etc.), ainsi que les destinataires des financements et les usages (investissements, contributions aux instruments financiers, formations, missions, séminaires, etc.).

Les activités de renforcement des capacités telles que les conseils, formations, séminaires, visites d'études, sensibilisation, publications, etc., feront également l'objet d'un suivi précis. Un accent particulier sera mis sur le coût de ces activités, les thèmes concernés, le nombre de personnes ciblées, les durées, les impacts et changements induits dans les milieux professionnels touchés par ces activités, etc.

Les actions de transferts de technologies seront aussi suivies, en mettant l'accent sur le coût de ces actions, les types de technologies concernées et leurs origines, les modalités de transfert (gratuité/bonifiée/à prix réel/brevets, formation sur les modes de fabrications, etc.), les bénéficiaires des transferts, et les impacts induits par ces transferts.

7.5 Gestion des données et des informations du MNV de la CDN

Le système de suivi et évaluation axé sur les résultats sera le principal référentiel et, par conséquent, la plateforme appropriée pour le suivi et la gestion des informations et des données pour le secteur de l'environnement et des ressources naturelles. Ainsi, toutes les données relatives aux changements climatiques, y compris le MNV de la CDN géré et rapporté par le comité technique de travail MNV de la CDN, seront traitées et accessibles par ce système de suivi et évaluation. L'évaluation et la définition des sources de données les plus adaptées seront importantes pour que tout système MNV soit efficace.

Le comité technique de travail pour le MNV de la CDN qui sera mis en place jouera un rôle essentiel dans la production et le rapportage des données et des informations pertinentes au niveau national. Ce comité technique sera impliqué de manière significative dans la collecte de données, la transparence et la vérification. Il s'assurera que le système national MNV relie l'atténuation, l'adaptation et le financement, ainsi que le soutien au renforcement des capacités et le transfert de technologie en tant qu'aspects critiques de la mise en œuvre de la CDN.

Les données primaires seront généralement collectées au niveau provincial. Les secteurs/institutions auront des liens directs avec les niveaux provinciaux pour obtenir des données et des informations spécifiques au secteur/à l'action prioritaire.

Ceci devra se faire avec l'implication des parties prenantes au niveau provincial, une opportunité pour l'engagement des ONG, du secteur privé et des partenaires du développement pour fournir des contributions au processus MNV. Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) assurera la supervision et la coordination en facilitant les flux de gestion des données des gouvernements provinciaux vers les institutions du niveau central. La Division Changements Climatiques au sein de la Direction de Développement Durable est le point focal technique pour la collecte, le traitement, la saisie et l'analyse des données liées au MNV.

L'Institut national des statistiques (INS) de la RDC sera au cœur des processus de production de données nationales et aura le rôle ultime de valider les statistiques nationales par l'authentification des données et de l'information, et donc l'approbation des statistiques nationales partagées avec différents utilisateurs. L'INS facilitera l'élaboration et l'application de protocoles de collecte données et révisera annuellement les normes et les lignes directrices nationales pour l'entrée et l'agrégation des données afin d'orienter les données et l'information sur l'atténuation et l'adaptation produites par les secteurs.

8 Références

1. Antonio Manganella, Samuel Pommeret et al, “L’impunité de l’entreprise perenco et la responsabilité des états face aux impacts sociaux, environnementaux et fiscaux.de l’exploitation pétrolière » Nov. 2013
2. BISIMWA Kayeye Dieudonné et al, Essai de compostage comme voie de valorisation des déchets ménagers solides dans la ville de Bukavu au sud-Kivu (RD Congo), Mars 2015
3. Cadre juridique et institutionnel de gestion des incendies, des feux de forêt et des feux de brousse ; Janvier 2019
4. GIEC, 2006, Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, préparé par le Programme pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, Eggleston H.S., Buendia L., Miwa K., Ngara T. et Tanabe K. (eds). Publié : IGES, Japon.
5. GIEC. 2003, Recommandations en matière de bonnes pratiques pour le secteur de l’utilisation des terres, changements d’affectation des terres et foresterie, 594 pp.
6. IPCC, 2019, 2019 Refinement to the 2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories, Calvo Buendia, E., Tanabe, K., Kranjc, A., Baasansuren, J., Fukuda, M., Ngarize S., Osako, A., Pyrozhenko, Y., Shermanau, P. and Federici, S. (eds). Published: IPCC, Switzerland.
7. Jean-Marie MARTIN---AMOUROUX « Les industries du charbon minéral en Afrique : histoire et perspectives », Sep. 2017
8. Ministère de l’Energie et Ressources Hydrauliques, Rapport Annuel du Système d’Information Energétique (SIE), 2016
9. Ministère de l’Energie et Ressources Hydrauliques, Rapport Annuel du Système d’Information Energétique (SIE), 2014
10. Ministère de l’Energie et Ressources Hydrauliques, Rapport Annuel du Système d’Information Energétique (SIE), 2012
11. Ministère de l’Environnement, 2001, Communication nationale Initiale de la RDC sur les changements climatiques
12. Ministère de l’Environnement, 2009, Seconde Communication nationale de la RDC sur les changements climatiques
13. Ministère de l’Environnement, 2015 (DIAF-JICA), Rapport de Projet. Ministère de l’Environnement et Développement Durable.
14. Ministère de l’Environnement, 2015, Plan d’investissement REDD+ (2015-2020), Version du 23 novembre 2015, Soumise au second Conseil d’Administration de CAFI du 7 décembre 2015. République Démocratique du Congo.
15. Ministère de l’Environnement, 2015, Troisième Communication nationale de la RDC sur les changements climatiques
16. Ministère de l’Environnement, 2018, Niveau d’Emissions de Référence des Forêts pour la réduction des émissions dues à la déforestation en République Démocratique du Congo (NERF-de-la-RDC.pdf (gouv.cd))

17. Ministère de l'Environnement, 2020 (DIAF-JICA), Guide de procédures d'Assurance Qualité/Contrôle Qualité et d'analyse des données des inventaires forestiers « cas de l'Inventaire Forestier National de la RDC »
18. Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité, 2014, Atlas des énergies renouvelables de la RDC
19. Olofsson, P., Foody, G.M., Herold, M., Stehman, S.V., Woodcock, C.E., Wulder, M.A. 2014. Good practices for estimating area and assessing accuracy of land change. *Remote Sensing of Environment*, 148 : 42-57.
20. Stratégie WWF RDC – REPALEF pour les Tourbières En RDC - bassin du fleuve Congo Octobre 2018
21. Victor VUNDU dia MASSAMBA et al, « Le Cadre Légal de la Gestion des Forêts en RDC »